

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d' étude / mars 2026

À la rencontre du public : que signifie valoriser le patrimoine en BMC ?

Manon RABILLARD

Sous la direction de Fabienne HENRYOT
Maître de conférences HDR en Histoire – Enssib

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier ma directrice de mémoire, Fabienne Henryot, pour son accompagnement tout au long de ce travail, ainsi que ses conseils avisés et bienveillants.

Mes remerciements vont également à tous les professionnels qui ont accepté de m'accorder un peu de leur temps pour répondre à mes questions, et notamment Émilie Dreyfus, Claire Haquet, Mélanie Marchand, Anne Martin, Florent Palluault, Émeline Pipelier, Pierre-Jean Riamond, Jérôme Sirdey, Mathilde Siméant et Floriane Wanecq. La richesse de ces échanges ont grandement nourri ce mémoire.

Ma gratitude va aussi à la promotion Madeleine Riffaud et particulièrement à mes deux coloc, Charlotte et Anaïs.

Enfin, j'adresse un remerciement particulier à Clotilde pour les longues heures passées à la bibliothèque et à Théo pour son soutien et ses encouragements.

Résumé

Ces dernières années ont apporté de nombreux bouleversements dans les BMC. Les usagers qu'elles accueillait traditionnellement ne sont plus aussi présents, la manière de penser le patrimoine et ses publics a évolué. Pour ce faire, les médiations autour du patrimoine évoluent également, que ce soient les propositions qui sont faites, les publics visés ou la manière de travailler. Ces évolutions sont rendues possibles grâce au contexte politique et institutionnel dans lequel s'inscrivent les bibliothèques.

Descripteurs

Patrimoine culturel

Bibliothèques – Activités culturelles

Bibliothèques – Publics

Politique culturelle

Abstract

These past few years, heritage libraries have experienced many changes. Their usual users do not come so often anymore, the way they consider cultural heritage and its readers has evolved. To answer these new needs, cultural programs have changed as well with new forms of activities, new intended publics or new working habits. These changes are possible because of the political and institutional situation in which libraries take place.

Keywords

Cultural property

Libraries - Cultural programs

Libraries – Users

Cultural policy

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France » disponible en ligne <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

REMERCIEMENTS.....	3
SOMMAIRE	5
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	7
INTRODUCTION.....	9
VALORISER LE PATRIMOINE : DÉFINITIONS, CONTEXTE ET CADRAGE.....	15
1. VALORISER LE PATRIMOINE DES BIBLIOTHÈQUES : DÉFINITIONS	15
1.1. <i>Le patrimoine des bibliothèques, une notion polymorphe</i>	<i>15</i>
1.2. <i>Du programme d'action culturelle à la médiation.....</i>	<i>19</i>
2. UN CONTEXTE DYNAMIQUE.....	23
2.1. <i>La valorisation patrimoniale, une politique publique</i>	<i>23</i>
2.2. <i>Une multiplication des opportunités</i>	<i>24</i>
À LA RENCONTRE DU PATRIMOINE : LE PUBLIC DES MÉDIATIONS CULTURELLES.....	29
1. DU PROFIL DE L'USAGER-TYPE À UN PUBLIC VARIÉ	29
1.1. <i>Fréquenter les bibliothèques patrimoniales, une démarche loin d'être évidente.....</i>	<i>29</i>
1.1.1. <i>Un constat généralisé : une fréquentation en baisse</i>	<i>29</i>
1.1.2. <i>Pourquoi venir en bibliothèque patrimoniale aujourd'hui ?.....</i>	<i>31</i>
1.1.3. <i>Toucher un public non-fréquentant</i>	<i>32</i>
1.2. <i>Le public des actions culturelles</i>	<i>34</i>
1.2.1. <i>Un profil unique ?.....</i>	<i>34</i>
1.2.2. <i>Les publics « non-naturels » des bibliothèques patrimoniales</i>	<i>36</i>
1.2.3. <i>Vers quels publics privilégier son action ?.....</i>	<i>38</i>
1.3. <i>Un imaginaire de la bibliothèque patrimoniale ?</i>	<i>40</i>
1.3.1. <i>Faire rêver le public</i>	<i>40</i>
1.3.2. <i>Ne pas s'enfermer dans une vision unilatérale de la bibliothèque patrimoniale</i>	<i>42</i>
2. FAIRE DÉCOUVRIR LE PATRIMOINE.....	43
2.1. <i>Une programmation pensée autour de diverses exigences</i>	<i>43</i>
2.1.1. <i>Construire une programmation culturelle cohérente</i>	<i>43</i>
2.1.2. <i>Qui permet au public de s'approprier le patrimoine</i>	<i>45</i>
2.2. <i>Développer des partenariats : toucher de nouveaux publics et renforcer les liens</i>	<i>48</i>
2.2.1. <i>Le milieu scolaire et universitaire, un partenaire traditionnel</i>	<i>48</i>
2.2.2. <i>Collaborer avec ses collègues : les autres institutions culturelles du territoire</i>	<i>49</i>
2.2.3. <i>Le monde associatif.....</i>	<i>50</i>
3. LA RENCONTRE ENTRE PUBLICS ET COLLECTIONS	52
3.1. <i>Réussir sa médiation. Que signifie la rencontre entre public et collections ?... ..</i>	<i>52</i>
3.2. <i>Le patrimoine, une rencontre au-delà des collections</i>	<i>53</i>
3.3. <i>Le patrimoine concerne-t-il la lecture publique ?</i>	<i>54</i>
S'APPUYER SUR LE CONTEXTE POLITIQUE POUR DÉVELOPPER L'ACTION CULTURELLE	57
1. RÉPONDRE PAR LA MÉDIATION AUX AMBITIONS POLITIQUES	57
1.1. <i>Travailler avec une municipalité.....</i>	<i>57</i>

1.1.1.	Le patrimoine, un sujet qui intéresse encore ?	57
1.1.2.	Le rôle de l'adjoint à la culture	59
1.1.3.	Le soutien de la tutelle	60
1.2.	<i>Quelles ambitions pour les bibliothèques patrimoniales ?</i>	60
1.2.1.	Mettre en œuvre une ambition politique	60
1.2.2.	La commande politique	63
1.2.3.	Un dialogue entre élus et agents	64
1.3.	<i>La présence de l'État</i>	65
1.3.1.	Au niveau régional, le conseiller livre et lecture et les structures régionales pour le livre (SRL)	65
1.3.2.	Au niveau central, le SLL	67
2.	DES MOYENS ET DES HOMMES : ÉLARGIR LE CHAMP DE LA MÉDIATION ..	68
2.1.	<i>Subventions et valorisation patrimoniale</i>	68
2.1.1.	La place de la subvention	68
2.1.2.	Des projets ambitieux	71
2.1.3.	Tester de nouvelles formes de médiation	73
2.1.4.	Répondre à un besoin politique ou s'éloigner du cadre ?	74
2.2.	<i>La place des professionnels</i>	76
2.2.1.	Des moyens limités	76
2.2.2.	Se former	77
3.	ÉVALUER POUR PROGRESSER.....	80
3.1.	<i>Une incompréhension vis-à-vis de l'évaluation</i>	80
3.1.1.	Une pratique mal perçue	80
3.1.2.	Une pratique peu formalisée	82
3.2.	<i>Évaluer un service public</i>	84
3.2.1.	Une nécessité pour les bibliothèques	84
3.2.2.	Quelle forme donner à l'évaluation ?	84
3.3.	<i>Quelles conclusions tirer de l'évaluation faite aujourd'hui par les bibliothèques ?</i>	86
	CONCLUSION	89
	SOURCES.....	91
	TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES.....	92
	TEXTES FONDATEURS ET RAPPORTS	93
	BIBLIOGRAPHIE.....	94
	PATRIMOINE.....	94
	PUBLICS	96
	ACTION CULTURELLE	97
	POLITIQUES PUBLIQUES	100
	FORMATION	101
	ANNEXES.....	102
	TABLE DES ILLUSTRATIONS	110
	TABLE DES MATIÈRES.....	111

Sigles et abréviations

AAP : Appel à projets

ARPIN : Aides aux bibliothèques territoriales pour les acquisitions et restaurations patrimoniales d'intérêt national

BBF : *Bulletin des bibliothèques de France*

BHLM : Bibliothèque hors les murs

BMC : Bibliothèque municipale classée

BnF : Bibliothèque nationale de France

BNR : Bibliothèque numérique de référence

CCFr : Catalogue collectif de France

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale

CNL : Centre national du livre

DGD : Dotation générale de décentralisation

DGMIC : Direction générale des médias et des industries culturelles

DLI : dépôt légal imprimeur

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

EN : Éducation nationale

ENSSIB : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

FRRAB : Fonds régionaux de restauration et d'acquisition pour les bibliothèques

LSF : Langue des signes françaises

OLP : Observatoire de la lecture publique

POP : Plateforme ouverte du patrimoine

PCSES : Projet culturel, scientifique, éducatif et social

PNV : Programme de numérisation et de valorisation

PSBC : Plan de sauvegarde des biens culturels

RGPD : Règlement général sur la protection des données

SLL : Service du livre et de la lecture

SRL : Structures régionales pour le livre

INTRODUCTION

Les services patrimoniaux doivent faire face aux défis contemporains, pour, tout simplement, continuer à vivre, dans une époque qui fantasme certains patrimoines (l'ancien, le beau, le précieux, le mystérieux qui sont loin d'être la masse de ce que l'on conserve) mais les connaît peu. Partant, le défi est de sauvegarder les usages existants et d'en inventer de nouveaux. Nous partons en effet du principe que la légitimité intrinsèque du patrimoine ne suffira pas à maintenir les moyens au niveau nécessaire et que multiplier les usages est la seule solution efficace¹.

Les questions patrimoniales sont aujourd'hui, plus que jamais, un sujet de société, voire de débat. Pour certains, le patrimoine est un marqueur d'histoire, pour d'autres identités, ou de fierté. Dès lors, son caractère politique peut difficilement être négligé. Malgré cela, le patrimoine des bibliothèques comprend bien des paradoxes et occupe une place particulière dans le milieu de la culture. Moins visible que les collections des musées, moins monumental que le patrimoine architectural, il semble se cantonner à un cercle d'initiés, d'amateurs et de chercheurs, relativement éloigné du grand public. Pourtant, une grande partie de ce patrimoine est conservé dans des bibliothèques municipales classées (BMC) qui allient missions de conservation patrimoniale et de lecture publique et visent par conséquent à un accueil le plus universel possible. Ce patrimoine conservé dans les BMC est pour une part importante local, marquant ainsi une identité forte et un ancrage territorial. Conservé dans des bibliothèques qui jouent aussi un rôle de lecture publique, ce patrimoine s'adresse en théorie à toutes et tous, alors même qu'il s'agit souvent de collections peu connues et consultées des publics, perçues comme difficiles d'accès et élitistes. Cette situation peut aussi être vue comme un terrain favorable pour permettre à un plus large public de connaître et de s'approprier ce patrimoine. Ainsi, nombre de BMC travaillent aujourd'hui, et depuis plusieurs années, à toucher de nouvelles personnes et à sortir le patrimoine de cette enclave dans laquelle il semble être enfermé. D'aucuns parlent de volonté de démocratisation culturelle du patrimoine. Il s'agit *a minima* de donner un sens aux missions de conservation des bibliothèques, en faisant vivre ce patrimoine auprès des différents publics qui peuvent être amenés à fréquenter la bibliothèque.

Pour ce faire, la valorisation et la médiation du patrimoine se font de plus en plus originales et diversifiées, afin d'atteindre un public toujours plus différent. Cela semble avoir un effet positif, puisque les salles de lecture connaissent des baisses de fréquentation, alors que la programmation culturelle des BMC attire le public. Les bibliothèques patrimoniales connaissent donc de nouveaux usages : le public qui participe à ces médiations culturelles s'avère plus varié que celui qui vient consulter

¹ POULAIN, Caroline, 2023. Faire vivre les bibliothèques patrimoniales, une question d'équilibre entre la pression du passé et les enjeux d'aujourd'hui. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, p. 1. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2023-000-0000-029> [consulté le 17/02/2026].

des documents patrimoniaux. La programmation doit de ce fait trouver un nouvel équilibre pour satisfaire un public d'habités, tout en attirant de nouveaux profils.

Même si les professionnels des bibliothèques organisent leurs actions de valorisation avec une grande autonomie et souvent des budgets limités, depuis quelques années, différentes politiques publiques permettent de demander des subventions pour mener des actions de médiation patrimoniale à une échelle plus importante. Ce système de subventions a été à l'origine créé pour aider à l'acquisition, la conservation et le signalement de documents, ainsi qu'au développement du numérique. Cette dernière rejoint en partie la question de la valorisation. Par la suite, les bibliothèques ont pu répondre à des appels à projets (AAP) pour mettre en place des actions de valorisation patrimoniale de plus grande ampleur que ce qu'elles pouvaient proposer jusque-là. Cela entraîne une nouvelle façon de travailler, et donc des transformations dans la manière d'envisager le travail autour de la médiation : l'évaluation est une nouvelle phase à prendre en compte dans l'élaboration d'un projet. En effet, un bilan écrit est à renvoyer à l'instance à l'origine de la subvention pour venir clore le projet. Ces questions d'évaluation entraînent des questionnements aussi bien théoriques que pratiques. En effet, la question de l'évaluation est loin d'être une évidence dans le milieu de la culture et peut susciter aussi bien la méfiance des professionnels que des usagers. Il est parfois délicat de parler d'évaluation d'un service public, d'autant plus lorsque celui-ci est gratuit et ne saurait être évalué uniquement à l'aune de données chiffrées qui sous-tendraient une logique de rentabilité, difficilement acceptable par les professionnels comme le public. En réalité, l'évaluation est polymorphe et peut prendre aussi bien en compte des données quantitatives que qualitatives, afin de permettre aux bibliothèques de proposer des services correspondant aux besoins des usagers et aux objectifs établis par la tutelle. Ce mémoire vise donc à étudier l'impact qu'ont ces politiques publiques qui financent des actions culturelles sur les usagers et usagères de bibliothèques, mais aussi sur tous les publics potentiels, afin de comprendre si celles-ci les aident à s'approprier le patrimoine.

La notion de patrimoine est toujours délicate à définir. Il ne s'agit pas ici de se limiter au patrimoine écrit, mais bien à tout ce qui est considéré comme patrimonial en BMC, en prenant en compte le patrimoine écrit, iconographique, artistique, mais aussi les objets qui peuvent y être conservés et utilisés dans le cadre d'une politique de valorisation culturelle.

Les politiques publiques quant à elles seront considérées comme l'ensemble des actions mises en place par une autorité publique, État ou collectivité territoriale, sous forme de subvention, de projet, de partenariat, de contrat, pour favoriser le patrimoine des BMC et sa connaissance par le public. Ces politiques publiques peuvent aussi bien être le reflet des politiques de l'État au niveau national que de volontés locales portées par les tutelles et notamment les municipalités.

Pour mesurer cet impact, cette étude partira des publics, afin de réfléchir aux différents types d'usagers qui pourraient être confrontés ou s'intéresser à ce patrimoine, ainsi qu'aux usages qui pourraient en être faits. Les publics des

bibliothèques sont variés, il n'est pas toujours évident d'avoir un retour de leur part sur leur expérience en bibliothèque et les raisons pour lesquelles ils s'intéressent à un patrimoine ou l'ignorent sont aussi diverses que méconnues. Les bibliothèques patrimoniales accueillent aussi bien des élèves en visite scolaire, que des chercheurs, ou des érudits locaux et des étudiants, qui s'intéressent de près à ce patrimoine pour leurs recherches, études ou intérêt personnel.

Ce sont les autres publics qui ne sont pas des publics de chercheurs qui intéresseront davantage ici. Par définition, ce public n'a pas besoin de se rendre en bibliothèque patrimoniale et peut être *a priori* très divers. Cependant, même s'il essaie de sortir de cette vision, le patrimoine reste perçu comme élitiste. Les personnes qui se rendent en BMC pour assister à des actions culturelles possèdent déjà les codes du lieu et ont une idée, même parcellaire, de ce qu'est un fonds patrimonial. Le patrimoine reste au contraire difficilement accessible aux publics éloignés ou empêchés, mais aussi à un public fréquentant habituellement la bibliothèque de lecture publique située dans le même réseau. Cette étude se penchera également sur la manière dont les bibliothèques envisagent les projets mis en place par rapport au type de publics auquel elles s'adressent, afin de trouver un équilibre entre un accueil universel et la satisfaction d'un public d'habités. À cela s'ajoute le fait que la gestion d'un patrimoine rare et fragile est régie par des contraintes qui rendent son accès limité et entravent sa circulation, posant la question de la place des publics éloignés ou empêchés. Ainsi, le public visé et le public reçu peuvent être de nature très différente. Cette étude porte sur la valorisation patrimoniale, mais ne saurait être décorrélée du reste du travail des bibliothèques, et notamment de l'accueil du public pour la consultation des fonds patrimoniaux. Même si le public qui se rend à une médiation n'est pas toujours identique à celui qui vient travailler en bibliothèque patrimoniale, il existe des liens entre eux qui sont à interroger.

Il s'agit donc de mettre en regard les différentes politiques mises en place pour les publics et la manière dont les bibliothèques se saisissent de ces opportunités et les intègrent dans leur programmation culturelle courante. Il s'agirait de mesurer les conséquences que ces différentes actions peuvent avoir sur la fréquentation des fonds patrimoniaux et leur appréciation par le public, afin de comprendre ce que signifie à l'heure actuelle valoriser le patrimoine des bibliothèques. Cette analyse ne devra pas faire l'impasse sur les moyens humains qui sont mis au service du patrimoine, à savoir les personnels de bibliothèques et la manière dont ils sont formés et sensibilisés à ces questions². Pour cela, les données recueillies par le Service du livre et de la lecture (SLL) procurent des renseignements chiffrés sur un

² RICHARD, Hélène, 2013. La formation aux questions patrimoniales dans les bibliothèques : Quels nouveaux besoins, janvier 2013 [en ligne]. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-05-0039-009> [Consulté le 23 mai 2025]. La question de la formation du personnel des bibliothèques a déjà été abordée par Hélène Richard.

ensemble de données concernant l'activité annuelle des bibliothèques de lecture publique dont font partie les BMC³.

Sur la question spécifique de l'action culturelle, les différents types de médiation sont bien connus et ont fait l'objet de nombreuses études. Ce travail s'attachera davantage à montrer la manière dont les bibliothèques pensent leur programmation culturelle pour répondre à leurs objectifs d'attirer de nouveaux publics, de satisfaire ceux qui sont déjà présents. En revanche, détailler l'offre pléthorique d'actions proposées en bibliothèque serait redondant avec de précédents travaux. Pour cela, l'étude s'appuiera sur des indicateurs, à la fois quantitatifs et qualitatifs. Ceux-ci devraient permettre de mieux comprendre les attentes et avis des usagers et usagères, ce qui leur plaît et les intéresse, ainsi que les liens qui peuvent se créer entre eux et le patrimoine.

Si le travail d'action culturelle proposé en BMC est largement documenté et montre la très grande variété de propositions qui sont faites dans ce domaine, la difficulté réside dans le fait de pouvoir accéder à la subjectivité des personnes qui participent aux différentes actions culturelles proposées. En effet, comprendre la manière dont les bibliothèques travaillent leur programmation culturelle demande aussi de s'intéresser à ceux qui en bénéficient. Le retour de professionnels, en contact avec le public, ayant la possibilité d'échanger avec ces derniers est précieux, ainsi que les retours du public lui-même, lorsque des enquêtes de satisfaction sont mises en place. Cela nous montre également la complexité de déterminer les critères établissant qu'une programmation culturelle est une réussite ou non, ces critères ne pouvant pas être d'ordre économique.

Ce travail s'appuiera sur une bibliographie déjà riche et fournie sur les questions de médiations patrimoniales et la connaissance des collections patrimoniales. Il sera complété par un corpus de sources constitué à la fois des documents cadres présentant les ressources et aides pour faire de la médiation patrimoniale dans son établissement, les dossiers de candidature aux AAP, afin d'observer la manière dont les bibliothèques formulent leurs projets, ainsi que les résultats de ces AAP. Par ailleurs, des entretiens avec des professionnels travaillant en BMC permettront de comprendre la façon dont ces questions sont abordées dans leurs établissements, quels bilans et conclusions en sont tirés et quel impact cela a sur leurs publics.

État de la bibliographie

Que ce soit dans les revues professionnelles ou dans les monographies, l'actualité de l'action culturelle en BMC est largement renseignée et donne lieu à

³ MINISTÈRE DE LA CULTURE, 2023. *Les bibliothèques des collectivités territoriales : adresses et données d'activité*. Ce tableau recense l'ensemble des données concernant les bibliothèques de lecture publique récoltées par l'OLP pour l'année 2023 :

https://data.culture.gouv.fr/explore/dataset/adresses-des-bibliotheques-publiques/table/?sort=code_bib [consulté le 08/12/2025].

une bibliographie abondante⁴. Ainsi, ces dernières années, les formes de médiation se sont diversifiées, prenant en compte les possibilités offertes par le numérique et des dispositifs de valorisation originaux⁵. La présentation de ces dispositifs s'accompagne souvent de réflexions autour des publics cibles ou en ayant bénéficié, voire s'intéresse aux médiations du patrimoine pour un public particulier, montrant la très grande variété à l'heure actuelle de l'action culturelle⁶. Ces travaux sont d'autant plus importants que rares sont les études récentes qui s'intéressent aux publics des bibliothèques en eux-mêmes⁷.

Le mémoire de DCB de Tiphaine-Cécile Foucher proposait déjà en 2018 de dresser un premier bilan du plan d'action pour le patrimoine écrit (PAPE) et de s'intéresser à son impact dans la démocratisation du patrimoine écrit⁸, notion toujours sujette à débat, particulièrement quand il s'agit des bibliothèques⁹. Cette étude très complète prend une profondeur nouvelle avec le développement de la notion de droits culturels, désormais inscrite à l'article 1^{er} du premier chapitre de la loi Robert de 2021¹⁰. Cela oriente encore davantage les bibliothèques, y compris les BMC vers des réflexions autour de la notion de publics éloignés ou empêchés et l'importance de les prendre en considération lors de l'établissement d'une programmation culturelle.

Par ailleurs, la question de l'évaluation d'un projet dans une institution publique est toujours délicate à traiter, puisque les critères utilisés sont rarement

⁴ POULAIN, Caroline (dir.), 2024. *Renouveler les médiations du patrimoine en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib.

⁵ BARTHÉLÉMY, Philippe et VAUDOUR, Catherine, 2024. *Valoriser et animer le patrimoine de proximité : guide méthodologique*. 2e édition. Voiron : Territorial Éditions ; BOUTON, Noémie et HENRYOT, Fabienne, 2021. *La valorisation des fonds locaux dans les bibliothèques de la région Auvergne Rhône-Alpes*. Villeurbanne : Enssib.

⁶ BARTOLI, Pierre-Marie, 2022. *La mise en valeur et la médiation des fonds patrimoniaux auprès du jeune public*. Mémoire d'étude DCB, Villeurbanne : Enssib. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70665-la-mise-en-valeur-et-la-mediation-des-fonds-patrimoniaux-aupres-du-jeune-public.pdf> [consulté le 04/01/2026] ; SIDRE, Colin (dir.), 2018. *Faire vivre l'action culturelle et artistique en bibliothèque : Du tout-petit au jeune adulte*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib.

⁷ BERTRAND, Anne-Marie, 1999. *Les publics des bibliothèques*. Paris : Éditions du CNFPT ; BERTRAND, Anne-Marie et HERSENT, Jean-François, 2001. *Les bibliothèques municipales et leurs publics : pratiques ordinaires de la culture*. Paris : Bibliothèque publique d'information-Centre Pompidou.

⁸ FOUCHET, Tiphaine-Cécile, 2018. *Pour que vive le patrimoine écrit : démocratiser son accès*. Mémoire d'étude DCB, Villeurbanne : Enssib. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68348-pour-que-vive-le-patrimoine-ecrit-democratiser-son-acces.pdf> [consulté le 04/01/2026]

⁹ COUSIN-ROSSIGNOL, Gwénaëlle, 2014. *Les bibliothèques face à « l'échec de la démocratisation culturelle »*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64158-les-bibliotheques-face-a-l-echec-de-la-democratisation-culturelle.pdf> [consulté le 05/01/2026].

¹⁰ Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, dite loi Robert, article 1-2. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000044537517> [consulté le 17/02/2026].

d'ordre financier et qu'une partie d'entre eux relève même de la subjectivité et de l'appréciation de chacun. La notion de réussite ou non d'une action demeure très variable d'une bibliothèque à l'autre. Des indicateurs, ainsi qu'une méthodologie, sont cependant proposés et offrent des pistes sur la manière dont cette évaluation peut s'envisager¹¹. Il faut néanmoins demeurer prudent et ne pas réduire une telle étude à de simples indicateurs, au risque de livrer une vision parcellaire, voire fausse¹². Ces derniers offrent une base intéressante pour essayer de mesurer cet impact et comprendre le rôle joué par les politiques publiques, mais ne sont pas suffisants à l'établissement d'une étude. La nécessité d'évaluer et de réfléchir à l'impact qu'a un programme d'action culturelle commence à émerger. Cette évaluation n'est pas faite de manière absolue, mais vise à évaluer la réussite d'un projet par rapport aux objectifs fixés lorsque celui-ci a été mis en place¹³. Si ces pratiques d'évaluation émergent, elles n'ont pas de caractère obligatoire. Chaque bibliothèque est libre de définir ou non ses propres indicateurs et de consacrer le temps qu'elle souhaite à l'évaluation des projets menés.

Ainsi, ce mémoire sera l'occasion de se demander dans quelle mesure les actions de valorisation du patrimoine constituent réellement un moment de rencontre entre les documents et les publics du territoire, ainsi que les conditions, au-delà de l'intention de ces établissements, qui pourraient les rendre plus efficaces. Pour cela, nous reviendrons sur le cadre juridique du sujet, tout en expliquant ce que signifie valoriser le patrimoine des bibliothèques aujourd'hui et ce que permet le contexte institutionnel. Nous verrons ensuite ce que représente la rencontre entre patrimoine et les publics, avant de montrer de quelle manière les bibliothèques créent les conditions de cette rencontre grâce au contexte politique.

¹¹ TOUITOU, Cécile (dir.), 2025. *Compter pour raconter : du bon usage des données en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib.

¹² TOUITOU, Cécile (dir.), 2017. *La valeur sociétale des bibliothèques : construire un plaidoyer pour les décideurs*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, p. 13.

¹³ CACHARD, Pierre-Yves et LETROUIT, Carole, 2024. La difficile évaluation de l'action culturelle : quelle « mesurabilité », quelle méthode, quels outils ?. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2024-1, p. 58. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2024-00-0000-014> [consulté le 12/02/2026].

VALORISER LE PATRIMOINE : DÉFINITIONS, CONTEXTE ET CADRAGE

S'intéresser à la valorisation du patrimoine implique de comprendre le cadre dans lequel le patrimoine s'inscrit aujourd'hui. Or, définir ce cadre légal s'avère toujours un exercice délicat. Par ailleurs, l'introduction de la loi Robert qui définit les missions et les principes fondateurs des bibliothèques de lecture publique en France modifie le contexte institutionnel dans lequel prennent aujourd'hui place les BMC¹⁴. Si la notion de patrimoine des bibliothèques n'y est pas définie, elle acte la place de ce dernier dans les missions centrales qui sont celles des bibliothèques territoriales. Cela soulève cependant la question de la définition et de la place du patrimoine dans les collections des bibliothèques, afin de comprendre ce que signifie le valoriser.

1. VALORISER LE PATRIMOINE DES BIBLIOTHÈQUES : DÉFINITIONS

1.1. Le patrimoine des bibliothèques, une notion polymorphe

Bien que la notion de patrimoine soit définie dans deux textes de loi, le *Code du patrimoine* et le *Code général de la propriété des personnes publiques*, la définition qui en est donnée est suffisamment vaste pour offrir une grande latitude aux bibliothèques dans son interprétation et donc dans la manière dont elles appliquent la notion de patrimoine à leurs collections. En effet, le *Code général de la propriété des personnes publiques* indique que les collections de documents anciens, rares ou précieux des bibliothèques appartiennent au domaine public mobilier¹⁵, tandis que le *Code du patrimoine* dans le chapitre sur les bibliothèques précise que :

Sont des documents patrimoniaux, au sens du présent livre, les biens conservés par les bibliothèques relevant d'une personne publique, qui présentent un intérêt public du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science ou de la technique, notamment les exemplaires identifiés de chacun des documents dont le dépôt est prescrit aux fins de constitution d'une mémoire nationale par l'article L. 131-2 du présent code et les documents anciens, rares ou précieux. En application de l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, ces documents patrimoniaux font partie du domaine public mobilier de la personne publique propriétaire¹⁶.

¹⁴ [Loi n° 2021-1717](#) du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, dite Loi Robert.

¹⁵ *Code général de la propriété des personnes publiques*, article L2112-1.

¹⁶ *Code du patrimoine*, Livre III : Bibliothèques, article R311-1.

Ces termes sont également repris par le Conseil supérieur des bibliothèques dans sa *Charte des bibliothèques* qui souligne que « les collections patrimoniales sont formées des collections nationales constituées par dépôt légal et des documents anciens, rares ou précieux »¹⁷. Les collections du dépôt légal sont les plus simples à définir, le dépôt légal ayant un cadre juridique précis¹⁸. Cette question du dépôt légal n'est pas anecdotique pour les BMC, puisqu'une partie d'entre elles sont dotées du dépôt légal imprimeur (DLI)¹⁹. Les collections constituées dans le cadre du DLI peuvent donc représenter une part non négligeable des collections des bibliothèques qui en ont la charge. Ce ne sont cependant pas les plus connues du grand public, n'étant pas l'objet patrimonial le plus souvent valorisé. Contrairement aux textes législatifs, la *Charte des bibliothèques* explicite ce que sous-tend cette expression. Un document est ancien s'il a au moins cent ans²⁰, il est rare, s'il ne se trouve pas dans une bibliothèque « proche ou apparenté » et est précieux, s'il a une valeur monétaire importante, mais aussi un intérêt culturel et scientifique particulier, notamment si celui-ci est local ou entre dans le champ d'étude d'une bibliothèque spécialisée. Par ailleurs, les ministères de la Culture et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont proposé, en 2013, une *Charte de la conservation dans les bibliothèques*. Les objets et les fonds patrimoniaux sont ceux « auquel est attachée une décision de conservation sans limitation de durée »²¹.

Si le cadre semble davantage circonscrit avec ces précisions, il n'en demeure pas moins un flou certain qui reste à l'appréciation du personnel des bibliothèques. De plus, l'aspect patrimonial d'un objet est en réalité mouvant : classer un document comme patrimonial ou non n'est pas toujours une action définitive²². Cette approche n'est pas exclusive, puisqu'elle ne définit pas à elle seule la grande diversité que peuvent recouvrir les fonds patrimoniaux. La fragilité d'un document est un élément à prendre en compte. Le contexte local est essentiel et joue une part importante dans la définition de ce qui est patrimonial ou non. Est patrimonial ce qui est acheté en vue d'être conservé à long terme. Ainsi, un fonds local patrimonial peut contenir des documents récents qui ne sont patrimoniaux que parce qu'ils s'intègrent dans ce

¹⁷ CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES, *Charte des bibliothèques*, 1991, article 8.

¹⁸ *Code du patrimoine*, Livre premier, article L131-2.

¹⁹ Le dépôt légal imprimeur oblige chaque imprimeur installé en France à déposer un exemplaire de l'ouvrage qu'il a fait imprimer dans la bibliothèque ou le service d'archives habilité à le conserver dans sa région. Si un exemplaire de l'ouvrage n'est pas conservé à la BnF, l'établissement est obligé de le conserver.

²⁰ Cette acception est plus large que la date de 1811 habituellement retenue, d'autant que celle-ci n'est pas pertinente pour bon nombre d'objets patrimoniaux qui sortent du cadre du patrimoine écrit.

²¹ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, 2013. *Charte de la conservation dans les bibliothèques*, I, article 5.

²² RICHARD, Hélène, 2013. La formation aux questions patrimoniales dans les bibliothèques : Quels nouveaux besoins ?, janvier 2013, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, p. 39. L'auteur rappelle que si certains documents sont par nature patrimoniaux, il ne faut pas oublier que l'évolution des pratiques, du regard qui est porté sur un objet oblige à questionner sans cesse ce qui est patrimonial ou non.

fonds²³. Les fonds patrimoniaux sont donc polymorphes. En BMC, leur propriété pose parfois question, puisque les collections sont aussi bien constituées des fonds dont l'État est propriétaire, que ce soit à la suite des saisies révolutionnaires, de la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905, des prises de guerre, des exemplaires issus du dépôt légal, mais aussi des concessions ministérielles et de façon plus résiduelle des dations et acquisitions de l'État, que des fonds dont la collectivité territoriale est propriétaire et qui ont été jugés patrimoniaux d'après les critères énoncés plus haut²⁴.

Ainsi, cette étude ne s'intéresse pas au seul patrimoine écrit, mais bien à tout document iconographique, objet ou médaille qu'une bibliothèque peut conserver en lui conférant un statut patrimonial. En effet, les actions de médiation ne mettent pas seulement en avant le patrimoine écrit. Les objets sont conservés en minorité par rapport aux livres, ou documents se rapportant au patrimoine écrit. S'ils sont proportionnellement moins présents lors d'actions de médiation, ils peuvent avoir un effet plus spectaculaire qui facilite leur valorisation ou vient compléter la présentation d'un document écrit, ce qui n'est donc pas à négliger²⁵. Tenir compte des différentes typologies des documents patrimoniaux s'inscrit également dans le cadre de la loi Robert qui rappelle que :

Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont constituées de livres et des autres documents et objets nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, tels que des documents sonores et audiovisuels²⁶.

Ce paragraphe ne fait pas directement référence aux fonds patrimoniaux des BMC. Il insiste cependant sur le fait que les collections d'une bibliothèque ne sont pas uniquement constituées de documents écrits. De la même manière, il importe de tenir compte du fait que l'objet patrimonial est divers et que sa valorisation passe également par la multiplicité de ses formes.

C'est pourquoi, l'aspect patrimonial ou non d'un document ne peut pas se juger uniquement au regard de sa valeur marchande et de son ancienneté²⁷. Le patrimoine est un objet plus complexe et multiforme. De cette définition multiple découle toute une variété de médiations visant à le faire connaître et comprendre du public.

²³ MOUREN, Raphaële (dir.), 2007. *Manuel du patrimoine en bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, p. 27.

²⁴ COQ, Dominique (dir.), 2012. *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, p. 21.

²⁵ Un exemple extrême et exceptionnel s'observe à la bibliothèque municipale de Dole qui conserve dans ses collections, une tête momifiée. Si ce n'est pas ce que la bibliothèque met en avant lorsqu'elle fait de la valorisation culturelle, il s'agit néanmoins d'un élément constitutif, quoique particulier, de ses collections.

²⁶ [Loi n° 2021-1717](#) du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, dite Loi Robert, article 4.

²⁷ HENRYOT, Fabienne (dir.), 2019. *La fabrique du patrimoine écrit : objets, acteurs, usages sociaux*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, p. 30.

De fait, faire connaître et valoriser leur patrimoine est une des missions incontournables des BMC. Ce principe a été réaffirmé en 2022 dans le *Manifeste de l'Unesco pour les bibliothèques publiques*. Ce dernier indique que la cinquième mission des bibliothèques publiques est de « contribuer à faire connaître le patrimoine culturel et apprécier les arts, le progrès scientifique et l'innovation »²⁸. Faire connaître le patrimoine passe en partie par la valorisation de ce dernier. Le manifeste ajoute que les services auxquels elle recourt en lien avec ses collections doit tenir compte des technologies modernes²⁹. L'évolution permanente des technologies impose donc de revoir en permanence la manière dont se fait cette valorisation. L'importance de la valorisation des documents patrimoniaux est de nouveau énoncée dans la *Charte de la conservation dans les bibliothèques*. En effet, « toute acquisition patrimoniale doit être portée à la connaissance du public »³⁰. Cette acception ne prend pas en compte la seule valorisation, elle commence par un travail de signalement. La valorisation d'un document ou d'un fonds patrimonial fait donc pleinement partie de la vie de celui-ci³¹.

C'est un cadre qui a été de nouveau affirmé en 2021 par la loi Robert. Dans son premier article, elle affirme que :

Les bibliothèques transmettent également aux générations futures le patrimoine qu'elles conservent. À ce titre, elles contribuent aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion³².

Si cette loi s'adresse aux bibliothèques territoriales et parle de ce fait davantage de lecture publique, elle met tout de même l'accent sur l'importance pour les bibliothèques territoriales, *a fortiori*, les BMC de ne pas se contenter de conserver leurs fonds patrimoniaux, mais de les faire connaître au public, notamment pour encourager la recherche scientifique.

Cette loi rappelle par ailleurs l'importance du rôle que joue le patrimoine dans le rapport que le public entretient avec celui-ci. Les articles qui abordent avant tout les questions de lecture publique, éclairent également le rôle d'importance que joue la valorisation du patrimoine auprès des publics. En effet, elle insiste dès le début du texte sur l'importance de la « communication de documents et d'objets »³³. Elle rappelle ensuite que les bibliothèques, « par leur action de médiation garantissent la

²⁸ *Manifeste de l'Unesco pour les bibliothèques publiques*, 2022, p. 3.

²⁹ *Manifeste de l'Unesco pour les bibliothèques publiques*, 2022, p. 2.

³⁰ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, 2013. *Charte de la conservation dans les bibliothèques*, V. 1, article 5.

³¹ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, 2013. *Charte de la conservation dans les bibliothèques*, IX. 4, article 139.

³² [Loi n° 2021-1717](#) du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, dite loi Robert, article 1-4.

³³ [Loi n° 2021-1717](#) du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, article 1-1.

participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels »³⁴. Ce paragraphe éclaire les raisons pour lesquelles aujourd'hui encore il est pertinent de parler de valorisation, qu'elle soit en bibliothèque de lecture publique ou patrimoniale. C'est dans ce cadre que s'inscrit ce présent travail qui vise à éclairer la manière dont s'opère cette diversification des publics autour d'un objet aussi spécifique que le patrimoine³⁵.

1.2. Du programme d'action culturelle à la médiation

Porter à la connaissance du public un objet patrimonial se fait donc par étapes : décider de ses conditions de conservation et de communication, le signaler, le mettre à disposition pour consultation, le valoriser. Ce terme de valorisation mérite lui aussi d'être éclairci. Ainsi, la valorisation peut s'entendre comme l'ensemble des actions visant, non seulement à mettre en valeur un objet, mais aussi à lui donner de la valeur par cette action. Valoriser un document patrimonial plutôt qu'un autre n'est pas anodin et s'inscrit dans une stratégie plus générale de valorisation, qui s'inscrit dans la programmation culturelle de l'établissement. Pierre-Yves Cachard et Carole Letrouit définissent la programmation ou l'action culturelle de la manière suivante :

Une politique d'animation ou de médiation culturelle construite et cohérente, conçue par le service, cadrée par des objectifs clairs et explicites et formalisée dans une charte ou un projet culturel et scientifique³⁶.

En effet, la programmation culturelle d'un établissement répond à des enjeux politiques et à une commande de la tutelle, une municipalité ou communauté urbaine, dans le cas des BMC. Elle instaure le cadre dans lequel les différentes actions de valorisation prendront place sur l'année à venir, voire plusieurs années, selon la forme de la charte ou du projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES). Les objectifs qu'elle pose concernent les publics visés par ces différentes actions, les partenariats qu'elle pourra nouer pour cela, les enjeux de société auxquels elle cherche à répondre. Cette programmation culturelle peut concerner uniquement les actions en matière patrimoniale, dans le cas où la bibliothèque patrimoniale est une bibliothèque à part dans le réseau ou réunir lecture publique et patrimoine, lorsque le patrimoine est un service au sein d'une bibliothèque de lecture publique.

³⁴ [Loi n° 2021-1717](#) du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, article 1-2

³⁵ La notion de droits culturels est définie dans la Déclaration de Fribourg de 1993 et est repris dans la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NoTRE) du 7 août 2015 à l'article 103. Les droits culturels font partie des droits de l'homme. Il s'agit du droit de chacun à participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références.

³⁶ CACHARD, Pierre-Yves et LETROUIT, Carole, 2024. La difficile évaluation de l'action culturelle : quelle « mesurabilité », quelle méthode, quels outils ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, p. 59.

Cette programmation culturelle se décline ensuite en actions de médiation qui répondent à certains des objectifs fixés³⁷. Ces médiations permettent de faire le lien entre les objets patrimoniaux valorisés et le public qui participe aux différentes médiations sous forme artistique et culturelle³⁸. L'émergence du concept de démocratisation culturelle a poussé les bibliothèques à multiplier les formes de médiation, afin de diversifier le public qui en bénéficiait³⁹. En effet, la démocratisation culturelle vise à permettre au plus grand nombre un accès à la culture sous toutes ces formes, ce qui demande aux institutions de s'adapter aux différents publics qui seront amenés à les fréquenter⁴⁰. Ce sont donc les formes que prennent ces médiations qui créent ou non, les conditions de rencontre avec le public.

Cette situation demande donc aux bibliothécaires de réfléchir à l'évaluation de cette programmation culturelle, afin de l'adapter au mieux aux besoins toujours mouvants des publics qu'ils accueillent, tout en s'assurant qu'elle répond correctement aux objectifs fixés. Ces pratiques d'évaluation ne s'observent pas encore dans les habitudes des bibliothèques quand il s'agit de valorisation patrimoniale⁴¹. S'observe une certaine réticence de la part des professionnels à penser un service public telle qu'une bibliothèque à l'aune de ses performances. C'est oublier que l'évaluation recouvre plusieurs réalités différentes. Lorsqu'on parle d'évaluation d'une programmation culturelle ou d'une médiation, il faut tout d'abord définir en quoi consiste à cette évaluation. Évaluer revient en premier lieu à observer si l'action proposée a permis de répondre aux objectifs qui lui étaient assignés. C'est pourquoi, l'évaluation doit être pensée en amont de la mise en œuvre de toute action.

L'évaluation ne se mesure pas seulement à partir d'éléments purement quantitatifs. La commission européenne divise l'évaluation en cinq critères : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence interne et la cohérence externe. Une programmation culturelle est considérée comme efficace si, une fois mise en œuvre, elle répond aux objectifs fixés. Elle sera également efficiente si le ratio entre les moyens mis en œuvre en termes de ressources humaines et financières, ainsi que de temps investi pour parvenir au résultat est le plus favorable possible. Une action

³⁷ CALENGE, Bertrand, 2015. *Les bibliothèques et la médiation des connaissances*, Paris : Éditions du Cercle de la librairie, p. 31. À l'origine, la médiation est avant tout « la mise en relation du visiteur avec les œuvres qui vont ou non l'émouvoir ou enrichir ses connaissances ».

³⁸ CACHARD, Pierre-Yves et LETROUIT, Carole, 2024. La difficile évaluation de l'action culturelle : quelle « mesurabilité », quelle méthode, quels outils ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, p. 59. Cette présentation est reprise de la définition de l'animation ou médiation culturelle que proposent les auteurs dans cet article.

³⁹ POULAIN, Caroline (dir.), 2024. *Renouveler les médiations du patrimoine en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, p. 14.

⁴⁰ FOUCHER, Tiphaine-Cécile, 2018. *Pour que vive le patrimoine écrit : démocratiser son accès*.

⁴¹ CACHARD, Pierre-Yves et LETROUIT, Carole, 2024. La difficile évaluation de l'action culturelle : quelle « mesurabilité », quelle méthode, quels outils ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, p. 58.

est donc efficiente s'il n'était pas possible de parvenir au même résultat sans utiliser moins de ressources. Ces notions d'efficacité et d'efficience, si elles viennent bien souvent en premier à l'esprit quand on parle d'évaluation, n'intervient qu'à la fin du processus, quand l'action a déjà été mise en œuvre. Avant d'évaluer un résultat final, l'évaluation trouve déjà sa place, en premier lieu à travers la notion de pertinence. Cette notion apparaît dès qu'une action est proposée, puisqu'il s'agit de regarder si les objectifs de cette dernière répondent bien à un besoin identifié. Par ailleurs, une action doit se penser selon sa cohérence externe et interne. Lorsqu'il s'agit d'une action, celle-ci doit être cohérente avec l'ensemble de la programmation culturelle dans laquelle elle s'intègre. Cette même programmation doit répondre, et donc être cohérente avec la politique culturelle, voulue par la bibliothèque. Au sein d'une programmation culturelle les différentes actions proposées doivent être cohérentes les unes avec les autres, c'est le principe de cohérence interne⁴².

Ainsi, malgré la réticence ressentie par certains à l'idée de développer des pratiques d'évaluation pour leur programmation culturelle, la plupart, si ce n'est tous les professionnels des bibliothèques, utilise déjà ces pratiques, puisqu'un service public répond à une demande politique et construit la politique de son établissement, ici la programmation culturelle, en cohérence avec cette dernière. Il s'agit de pratiques qui ne sont pas toujours formalisées, voire pensées comme telles. L'efficacité et l'efficience qui viennent en premier à l'esprit lorsque le sujet de l'évaluation est évoqué ne sont donc que le terme d'un processus qui ne s'envisage pas encore comme tel.

L'évaluation se pense dès l'origine d'un projet, puisque celui-ci doit répondre à des besoins et des objectifs. Il est nécessaire de réfléchir aux indicateurs qui vont permettre d'évaluer le projet, avant même sa mise en œuvre. Cette question des indicateurs peut elle aussi susciter des interrogations, voire des craintes de professionnels. Définir des indicateurs chiffrés est souvent un exercice délicat. Avoir une vision globale d'un sujet à travers les chiffres qui peuvent en être tirés, tout en évitant les biais les plus courants demande un équilibre qui peut être délicat à trouver⁴³. En effet, ce n'est pas parce que des données sont chiffrées qu'elles sont nécessairement objectives : toute information chiffrée est à mettre en regard avec d'autres. Dans le cas de l'évaluation d'une politique de valorisation patrimoniale, se contenter d'indicateurs chiffrés est peu pertinent, ce qui rend l'exercice d'autant plus délicat.

D'une part, la médiation cherche à faciliter la rencontre entre un objet et son public. Dès lors comment définir des indicateurs qui permettent d'estimer la réussite ou non du projet ? D'autre part, le patrimoine est un objet très spécifique, difficile à

⁴² CACHARD, Pierre-Yves et LETROUT, Carole, 2024. La difficile évaluation de l'action culturelle : quelle « mesurabilité », quelle méthode, quels outils ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, p. 59. Ces différentes définitions s'inspirent du travail de cadrage proposé par les auteurs dans cet article.

⁴³ TOUITOU, Cécile (dir.), 2025. *Compter pour raconter : du bon usage des données en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, p. 13.

appréhender pour ceux qui n'ont pas l'habitude de le fréquenter. Si les bibliothèques veulent jouer ce rôle de médiatrice entre public et valorisation patrimoniale dans le but de permettre une démocratisation culturelle, elles doivent créer les conditions de cette rencontre, et notamment limiter le nombre de participants à certaines actions de médiation. À cela s'ajoutent les nécessaires précautions à prendre quand on touche au patrimoine dont l'impératif premier reste sa conservation. Ainsi, les médiations autour du patrimoine imposent souvent un nombre limité de participants, afin de favoriser les interactions avec les professionnels, mais aussi pour permettre une meilleure surveillance des documents et de la manipulation qui en est faite⁴⁴. De ce fait, baser l'évaluation d'une programmation culturelle sur des indicateurs uniquement chiffrés ne fait non seulement pas sens, au regard des missions que se donnent les bibliothèques, mais ne peut même pas être considéré comme pertinent, puisqu'une telle mesure serait biaisée.

Ainsi, l'évaluation d'une programmation culturelle ou d'une médiation peut s'évaluer à l'aune de critères chiffrés, à condition que ceux-ci soient accompagnés de critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs peuvent, jusqu'à un certain point, s'exprimer à travers des chiffres. En effet, le ministère de la Culture à travers l'Observatoire de la lecture publique demande aux bibliothèques de répondre à une enquête annuelle. Ces dernières doivent indiquer un certain nombre de données chiffrées. La dernière catégorie concerne la population touchée par les actions culturelles⁴⁵. Il s'agit de données chiffrées qui s'appuient en réalité sur les chiffres de fréquentation des diverses actions culturelles. Ce terme de « population touchée » évoque néanmoins une analyse qualitative qui va au-delà de la simple participation du public à une action culturelle. Il s'agit quasiment de mesurer l'impact que la programmation culturelle a sur un territoire donné⁴⁶. Ainsi, une approche plus qualitative qui s'appuierait sur des retours d'utilisateurs qu'ils soient écrits ou oraux, par le biais d'entretiens, d'enquête de satisfaction et d'échanges, ne doit pas être négligée.

⁴⁴ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, 2013. *Charte de la conservation dans les bibliothèques*, IX. 1, articles 128 et 129. Les actions de valorisation proposées par les bibliothèques doivent « se conformer aux principes de la conservation préventive » et « bénéficier d'une surveillance renforcée ».

⁴⁵ MINISTÈRE DE LA CULTURE, 2023. *Les bibliothèques des collectivités territoriales : adresses et données d'activité*.

⁴⁶ Ces chiffres, comme le reste de l'enquête, sont à prendre avec précaution. Toutes les BMC ne remplissent pas cette catégorie. Par ailleurs, évaluer précisément la participation du public à une action culturelle est souvent délicat. Connaître la fréquentation précise d'une exposition organisée par une bibliothèque est bien souvent impossible et ne repose que sur des estimations.

2. UN CONTEXTE DYNAMIQUE

2.1. La valorisation patrimoniale, une politique publique

Si cette question de l'évaluation est devenue si prégnante, c'est, qu'outre la multiplication des possibilités en matière d'évaluation, les bibliothèques, comme tout service public, doivent rendre des comptes à la tutelle dont elles mettent en œuvre les politiques. Les bibliothèques sont une compétence municipale ou intercommunale, si celle-ci lui a été déléguée. Les bibliothèques de lecture publique sont un des services de la municipalité, généralement rattachées à la direction de la culture⁴⁷. Elles doivent donc retranscrire par leurs actions le programme politique de leur tutelle⁴⁸. Par ailleurs, c'est le maire, ou le président de l'intercommunalité, qui gère le personnel des bibliothèques municipales ou intercommunales⁴⁹. Ces derniers, et notamment l'équipe de direction, sont recrutés pour mettre en œuvre un projet politique dont ils doivent rendre compte.

Par ailleurs, des conservateurs d'État sont mis à disposition en BMC, lesquelles conservent d'importants fonds patrimoniaux dont l'État est propriétaire. Si la gestion des BMC reste la compétence de la municipalité, les conservateurs mis à disposition ont des objectifs à remplir, assignés par l'État par le biais de la DRAC.

De plus, lorsque des dispositifs de subventions de projet sont mis en place, il est nécessaire de retourner un bilan du projet, à l'instance qui l'a financé, en général, le ministère de la Culture. Ainsi, dans le cadre de l'AAP « Patrimoine écrit des bibliothèques », porté par le SLL et la DRAC, il est demandé aux bibliothèques ayant obtenu une subvention de fournir un rapport scientifique faisant le bilan du projet et de ses potentielles suites, un an et demi après avoir obtenu cette dernière⁵⁰. L'essor de ces subventions exceptionnelles pour mener des projets d'ampleur impose donc aux bibliothèques de rédiger des bilans, première étape vers des pratiques d'évaluation.

Ainsi, parler de politiques publiques en matière de valorisation patrimoniale revient à faire intervenir une multitude d'acteurs qui accompagnent les bibliothèques dans les projets qu'elles mènent. Comme établi précédemment la première politique publique mise en œuvre par les bibliothèques est celle de leur tutelle, de la municipalité dont elles dépendent. Une programmation culturelle doit être avant tout

⁴⁷ DESRICARD, Yves (dir.), 2014, *Administration et bibliothèques*, Paris : Éditions du cercle de la librairie, p. 443.

⁴⁸ La volonté politique ne doit cependant pas contrevenir au cadre de la loi Robert qui liste un certain nombre de principes, constitutifs de la nature des bibliothèques françaises, comme le pluralisme, l'égalité d'accès, la mutabilité et la neutralité du service public, ainsi que la recherche de la participation et de la diversification des publics (article 1-4).

⁴⁹ DESRICARD, Yves (dir.), 2014, *Administration et bibliothèques*, p. 443.

⁵⁰ Voir la présentation de l'appel à projets « Patrimoine écrit des bibliothèques » sur le site du ministère de la Culture : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/patrimoine-ecrit-des-bibliotheques> [consulté le 05/01/2026].

cohérente avec cette dernière et répondre aux objectifs fixés par celle-ci. Ainsi, les programmations culturelles portent souvent une attention particulière aux publics les plus précaires, ce qui est à la fois un souhait des municipalités et une politique nationale⁵¹.

En effet, les orientations données au niveau national peuvent recouper les volontés politiques au niveau local. C'est pourquoi, les différentes subventions et appels à projets sont autant d'éléments favorables au développement de nouvelles formes de médiation. De telles subventions, sont généralement portées au niveau national. Le ministère de la Culture est l'interlocuteur privilégié des bibliothèques territoriales. Ce soutien existe à la fois au niveau central grâce au SLL, par le biais du bureau Patrimoine, et dans les services déconcentrés que sont les DRAC. Tous deux peuvent subventionner des projets à hauteur *maximum* de 80% de son coût total. La Bibliothèque nationale de France (BnF) est le second interlocuteur naturel des BMC pour recevoir un soutien⁵².

Par ailleurs, les pratiques de travail en partenariat se sont suffisamment développées ces dernières années pour que les bibliothèques puissent avoir recours à d'autres institutions. Le ministère de l'Éducation nationale est devenu un autre partenaire privilégié des bibliothèques en matière de médiation patrimoniale. En effet, c'est lui qui porte les programmes d'Éducation aux médias et à l'information (EMI) et d'Éducation artistique et culturelle (EAC) que les bibliothèques mettent en œuvre dans leur programmation, et notamment lorsqu'elles accueillent des groupes scolaires⁵³.

2.2. Une multiplication des opportunités

Les opportunités offertes par ces différents acteurs sont multiples et recouvrent différents domaines ; la valorisation n'en représente qu'une petite partie. Il s'agit d'aide à l'acquisition, au signalement, à la conservation et à la restauration, à la numérisation, à l'éducation et même à la conclusion de partenariats.

À travers ces différents programmes, peut être fournie une aide financière aux bibliothèques, mais aussi un accompagnement et une expertise scientifique dans la mise en œuvre d'un projet qu'il soit financé ou non. C'est notamment le cas du projet *Gallica marque blanche* (GMB), porté par la BnF. Afin d'aider les bibliothèques à réaliser leur propre bibliothèque numérique patrimoniale, le département de la

⁵¹ Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, dite loi Robert, article 1-2. Les bibliothèques doivent permettre un accès à la culture à tous et notamment aux personnes qui en sont éloignées, qu'elles soient en situation de handicap, d'illettrisme, d'illectronisme ou autres.

⁵² Le développement de la coopération nationale et internationale est une des missions de la BnF qui anime un vaste de coopération nationale : <https://www.bnf.fr/fr/les-missions-de-la-bnf> et <https://www.bnf.fr/fr/reseau-de-la-cooperation-nationale-de-la-bnf> [consultés le 05/01/2026].

⁵³ BARTOLI, Pierre-Marie, 2023. *La mise en valeur et la médiation des fonds patrimoniaux auprès du jeune public*, p. 42. Il faut cependant souligner que l'EMI ne concerne pas uniquement le jeune public et les publics scolaires, mais s'adresse à chaque citoyen, tout au long de sa vie.

Coopération à la BnF propose un accompagnement méthodologique, crée la bibliothèque numérique et organise un réseau des différentes bibliothèques ayant souscrit à une GMB. Les contreparties financières – la réalisation de la bibliothèque numérique est moins onéreuse que si un prestataire extérieur s'en était chargé – n'est que la conséquence de ce partenariat⁵⁴.

Ce soutien peut également se faire en permettant à la bibliothèque de s'inscrire dans un dispositif national, sans financement particulier, mais afin de gagner en visibilité. Le plus important d'entre eux, et dont quasiment toutes les bibliothèques, *a fortiori*, les BMC s'emparent, sont les journées européennes du patrimoine (JEP), le plus souvent centrales dans leur programmation annuelle. Les bibliothèques s'inscrivent ainsi dans un événement qui dépasse leur seul milieu, puisque ces journées touchent toutes les institutions qui souhaitent y prendre part dans un contexte européen.

Les différentes politiques d'aide au patrimoine des bibliothèques peuvent se résumer comme suit.

Domaine	Dispositif	Institution
Acquisitions	ARPIN (Aides aux bibliothèques territoriales pour les acquisitions et restaurations patrimoniales d'intérêt national) ⁵⁵ .	SLL
Acquisitions	FRRAB (Fonds régionaux de Restauration et d'Acquisition pour les bibliothèques) ⁵⁶ .	État <i>via</i> la DRAC et les conseils régionaux
Acquisitions	Contribution du Fonds du patrimoine : soutien d'acquisitions exceptionnelles.	SLL
Signalement	DGD (dotation générale de décentralisation) pour des projets de signalement (prestataires, rétroconversion, chantier de catalogage, recrutement) ⁵⁷ .	SLL

⁵⁴ La BnF met à disposition un document résumant les modalités du dispositif GMB : <https://www.bnf.fr/fr/gallica-marque-blanche> [consulté le 05/01/2026].

⁵⁵ La présentation du dispositif ARPIN est disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/subvention/acquisitions-et-restaurations-patrimoniales-d-interet-national-arpin> [consulté le 05/01/2026].

⁵⁶ La présentation du dispositif du FRRAB est disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/subvention/aide-a-l-acquisition-et-restauration-de-documents-patrimoniaux-des-bibliotheques-frab> [consulté le 05/01/2026].

⁵⁷ La présentation de la DGD est disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/subvention/dotation-generale-de-decentralisation-dgd> [consulté le 05/01/2026].

Signalement	Service du Catalogue collectif de France (CCFr) : accompagnement <i>via</i> une aide méthodologique et financière, une mise à disposition d'outils et des formations.	BnF, Département de la Coopération
Conservation-restauration	DGD pour l'amélioration de la conservation : aménagement et mise à disposition de locaux, consultation et exposition des documents, déménagement et reconditionnement, matériel pour le PSBC.	SLL
Restauration	Groupe d'experts en restauration du patrimoine : évaluation de la qualité des projets de restauration.	SLL
Numérisation	DGD : achat de matériel, mise en ligne, recours à un prestataire, recrutement, frais de formation, océrisation.	SLL
Numérisation et valorisation	Soutien aux projets de numérisation : co-financement de chantiers, recrutements, prestation d'amélioration des fichiers, numérisation directe des collections, intégration directe des fichiers dans Gallica ou mise en place d'une <i>Gallica marque blanche</i> ⁵⁸ .	BnF, département de la Coopération
Numérisation	Programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels (PNV) : soutien de projets pour les bibliothèques territoriales, les associations dont les structures régionales pour le livre, les départements ou les régions. Il peut servir à la numérisation, l'identification des ayant droits ou la mise en ligne des fichiers numériques ⁵⁹ .	SLL
Numérisation	Programme de numérisation des manuscrits médiévaux enluminés de l'IRHT. Consultables dans la base Enluminures de POP (plateforme ouverte du patrimoine) ⁶⁰ .	SLL (soutien)
Valorisation	DGD : Projets de valorisation : aménagement ou équipement de locaux d'expositions,	SLL

⁵⁸ La présentation du dispositif de la BnF *Gallica marque blanche* est disponible sur : <https://www.bnf.fr/fr/gallica-marque-blanche> [consulté le 05/01/2026].

⁵⁹ La présentation du dispositif PNV est disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/programme-de-numerisation-et-de-valorisation-des-contenus-culturels-pnv> [consulté le 05/01/2026].

⁶⁰ La présentation de la base POP est disponible sur : <https://pop.culture.gouv.fr/> [consulté le 05/01/2026].

	création d'outils numériques dédiés à la valorisation en ligne des collections.	
Valorisation	AAP « Patrimoine écrit des bibliothèques » : valorisation des collections patrimoniales des bibliothèques territoriales. Il peut accompagner des projets d'exposition, des créations multimédia, des jeux. Cela peut être des dossiers individuels ou collectifs <i>via</i> les Structures régionales pour le livre (SRL). Ces AAP concernent également la conservation, la numérisation, le signalement.	SLL et DRAC
Valorisation	Programme Bibliothèque numérique de référence (BNR) : permet de développer des projets de valorisation numérique.	SLL
Valorisation	Programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels (PNV) pour des projets de valorisation numérique, accompagnement de la diffusion des contenus (enrichissement des métadonnées, logiciels, identification des ayant droits).	SLL
Valorisation	Journées européennes du patrimoine ⁶¹	Ministère de la Culture
Valorisation	Aide au développement de la lecture auprès des publics spécifiques ⁶²	CNL
Éducation	Éducation aux médias et à l'information ⁶³	EN
Éducation	Éducation artistique et culturelle ⁶⁴	EN
Partenariats	CTL : souvent constitution d'un réseau, conduite d'actions hors les murs pour publics éloignés	

Comme nous le verrons, les bibliothèques n'investissent pas de manière égale tous ces dispositifs. Ce n'est pas en matière de valorisation que ces différentes aides sont le plus souvent sollicitées⁶⁵. Cependant, un premier bilan dix ans après la mise en place du PAPE, en 2014, mettait en avant le fait que celui-ci avait permis des

⁶¹ La présentation des JEP est disponible sur : <https://journeesdupatrimoine.culture.gouv.fr/> [consulté le 05/01/2026].

⁶² La présentation de l'aide au développement de la lecture auprès des publics spécifiques portée par le CNL est disponible sur : <https://centrenationaldulivre.fr/aides> [consulté le 14/01/2026].

⁶³ La présentation de l'EMI est disponible sur : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo4/MENE2202370C.htm> [consulté le 05/01/2026].

⁶⁴ La présentation de l'EAC est disponible sur : <https://www.education.gouv.fr/l-education-artistique-et-culturelle-eac-7496> [consulté le 05/01/2026].

⁶⁵ Les professionnels interrogés reconnaissent tous répondre à des AAP portant sur de l'acquisition, du signalement ou de la numérisation, plutôt que sur de la valorisation patrimoniale.

progrès sensibles en termes de signalement et de valorisation du patrimoine écrit⁶⁶. Deux dispositifs accompagnent véritablement les bibliothèques dans des projets de valorisation patrimoniale : le concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la DGD et les appels à projets « Patrimoine écrit dans les bibliothèques », tous deux portés par le ministère de la Culture. La DGD soutient davantage des projets de valorisation numérique⁶⁷, tandis que l'AAP « Patrimoine écrit des bibliothèques » offre plus de perspectives aux bibliothèques pour développer des actions de valorisation et de médiation originales. Ainsi, entre 2015 et 2025, quarante-neuf projets de valorisation patrimoniale ont été financés grâce à cet AAP, soit environ un tiers des projets financés⁶⁸. Ainsi, parmi la multiplicité de subventions possibles, c'est celui-ci qui est le plus exploité par les bibliothèques et reviendra le plus souvent dans cette étude. Un dernier axe concerne l'aide à des projets de bibliothèques cherchant à soutenir le développement de la lecture auprès des publics éloignés et empêchés proposée par le Centre national du livre (CNL).

⁶⁶ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, CHARTE DE LA CONSERVATION DANS LES BIBLIOTHÈQUES, 2014. *Les dix ans du Plan d'action pour le patrimoine écrit : essai de bilan (très partiel)*, p. 32.

⁶⁷ Dans la présentation qu'il donne du dispositif de la DGD, le ministère de la Culture insiste sur le fait que les dispositifs de valorisation financés dans le cadre de la DGD doivent concerner la création d'outils de valorisation en ligne des collections.

⁶⁸ Ces chiffres ont été fournis par le bureau du patrimoine au sein du SLL.

À LA RENCONTRE DU PATRIMOINE : LE PUBLIC DES MÉDIATIONS CULTURELLES

Ce n'est qu'en répondant aux besoins du public que la valorisation patrimoniale prend tout son sens. Le patrimoine, surtout lorsqu'il est conservé dans une bibliothèque territoriale, est un bien commun qui doit être montré au plus grand nombre. En effet, tous les citoyens, les habitants d'un territoire doivent pouvoir avoir accès à leur patrimoine et se l'approprier librement⁶⁹. Pour que ce principe ait une réalisation concrète, les bibliothèques doivent accompagner l'utilisateur dans ce parcours de découverte⁷⁰.

1. DU PROFIL DE L'USAGER-TYPE À UN PUBLIC VARIÉ

1.1. Fréquenter les bibliothèques patrimoniales, une démarche loin d'être évidente

1.1.1. Un constat généralisé : une fréquentation en baisse

En 2020 et 2021, la crise du Covid a brusquement mis à l'arrêt les bibliothèques françaises. En 2020, il n'est pas étonnant de constater une chute brutale de la fréquentation et des nouveaux inscrits en bibliothèque de lecture publique. Les années 2021 à 2023 montrent une reprise progressive, mais qui ne retrouve pas immédiatement le niveau d'avant la période Covid⁷¹. Cette situation s'observe particulièrement en bibliothèque patrimoniale. Il est malheureusement impossible d'avoir des chiffres globaux sur cette question. En effet, l'enquête annuelle sur les bibliothèques de lecture publique ne permet pas d'isoler les données concernant uniquement le patrimoine. Même dans une bibliothèque patrimoniale, se trouvent généralement deux espaces différents, un pour le travail et un pour la consultation de documents. Cependant, l'étude ne fait pas la différence entre les différents publics et leurs usages⁷². La bibliothèque patrimoniale de Dijon constate une baisse drastique au-delà de la crise du Covid, puisqu'en 2024, la bibliothèque n'a accueilli que 98 usagers dans l'espace de consultation des documents

⁶⁹ PEUGEOT, Valérie, 2017. « Les communs de la connaissance au service de sociétés créatives », in : DUJOL, Lionel (dir.), *Communs du savoir et bibliothèques*, Paris : Éditions du Cercle de la librairie, p. 19-21. Disponible sur : <https://doi.org/10.3917/elec.dujo.2017.01> [consulté le 11/02/2026]. Les communs du savoir se caractérisent par trois aspects, il s'agit d'une ressource partagée avec une communauté de pratiques et d'usages et fonctionne selon une gouvernance définie pour le protéger. Le patrimoine conservé dans une BMC s'inscrit entièrement dans ce cadre.

⁷⁰ HENRYOT, Fabienne, 2024. Les enjeux sociétaux du patrimoine écrit, in : POULAIN, Caroline (dir.), *Renouveler les médiations du patrimoine en bibliothèque*, p. 150. Le patrimoine des bibliothèques est porteur d'enjeux identitaires forts et permet de faire communauté.

⁷¹ JÉRÔME, Anne, 2025. *Sortir de la crise sanitaire : transformations des services et de la fréquentation en bibliothèque de lecture publique entre 2020 et 2023*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, p. 25.

⁷² MINISTÈRE DE LA CULTURE, 2023. *Les bibliothèques des collectivités territoriales : adresses et données d'activité*. Les données de cette étude sont collectées au niveau d'un établissement, voire d'un réseau entier.

patrimoniaux, alors qu'ils étaient 169 en 2023. Au total, la bibliothèque n'a reçu personne pendant 134 jours⁷³. Lors d'entretiens, nombreux sont les professionnels interrogés à faire la distinction entre périodes avant et post-Covid pour évoquer la fréquentation en baisse de la salle de consultation patrimoniale. Ainsi, Claire Haquet évoque un « effondrement » après le Covid⁷⁴.

Cependant, si cette crise majeure marque un tournant, la baisse de la fréquentation des salles de consultation patrimoniale est un phénomène progressif qui a commencé depuis plusieurs années. La pandémie n'a fait que mettre davantage en lumière cette désertion. Ainsi, c'est un ensemble de facteurs dont le Covid qui ont poussé la bibliothèque municipale de Compiègne à n'ouvrir la salle patrimoniale que sur demande, alors qu'elle était auparavant ouverte tous les après-midis⁷⁵. Jérôme Sirdey⁷⁶ fait quant à lui remonter cette tendance aux années 2010 quand la bibliothèque municipale de Lyon a commencé à numériser en masse ses documents pour les mettre en ligne sur sa bibliothèque numérique, *Numelyo*⁷⁷.

Ainsi, que ce soit la numérisation ou l'absence de signalement des collections qui empêche le public de connaître leur existence, un ensemble de facteurs éloignent les publics de la fréquentation des salles patrimoniales. L'un d'entre eux est le lieu en lui-même : pas toujours adapté aux besoins des lecteurs, parfois impressionnant, il décourage une partie des lecteurs de venir⁷⁸. Entreprendre des travaux pour rendre la bibliothèque plus attractive peut dès lors s'avérer une stratégie efficace comme cela a été le cas à Grenoble qui depuis la réfection de son hall d'entrée en 2020 observe une progression de la fréquentation d'environ 20% par an⁷⁹. La mise en place de vastes politiques de numérisation et l'ouverture de bibliothèques numériques permettant une consultation à distance des fonds patrimoniaux

⁷³ Entretien avec Mathilde Siméant, responsable des fonds anciens à la bibliothèque municipale de Dijon, le 28 août 2025.

⁷⁴ Entretien avec Claire Haquet, alors directrice adjointe du réseau des bibliothèques de Nancy, responsable de la bibliothèque Stanislas, le 28 août 2025.

⁷⁵ Entretien avec Anne Martin, responsable du patrimoine à la bibliothèque municipale de Compiègne, le 25 novembre 2025. Elle évoque par ailleurs le manque de personnel et la numérisation des fonds consultés pour expliquer l'importante baisse de la fréquentation et la décision d'arrêter d'ouvrir la bibliothèque à des horaires réguliers.

⁷⁶ Entretien avec Jérôme Sirdey, responsable du département des collections anciennes et spécialisées à la Bibliothèque municipale de Lyon, le 1^{er} octobre 2025. En 2024, 1900 lecteurs sont venus consulter 9200 documents patrimoniaux. En 2009, il y avait 25 000 demandes de consultation de documents patrimoniaux par an.

⁷⁷ La bibliothèque numérique *Numelyo* a été lancée en 2012 et contient les documents numérisés par la bibliothèque depuis les années 1990. La bibliothèque numérique, *Numelyo*, est disponible sur : <https://numelyo.bm-lyon.fr/> [consulté le 28/01/2026].

⁷⁸ CARPENTIER, Tim, 2023. *La place des salles d'études patrimoniales en bibliothèque au XXI^{ème} siècle : entre obsolescence et oubli*. Mémoire de master. Villeurbanne : Enssib, p. 41-42. Disponible sur <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/71260-la-place-des-salles-d-etudes-patrimoniales-en-bibliotheque-au-xxieme-siecle-entre-obsolescence-et-oubli.pdf> [consulté le 28/01/2026].

⁷⁹ Entretien avec Floriane Wanecq, responsable de la bibliothèque d'étude et du patrimoine de Grenoble, le 27 novembre 2025.

entraînent une baisse de la fréquentation⁸⁰. S'observent également des situations plus circonstanciées qui engendrent des périodes durant lesquelles se produit une baisse momentanée de la fréquentation, comme des périodes de travaux ou une fermeture pour mener un chantier important. Les bibliothèques n'ont jamais la garantie de retrouver leur niveau de fréquentation précédent. À la bibliothèque Stanislas, la fréquentation n'a repris de manière significative qu'en 2023. En 2025, elle avait retrouvé ses niveaux d'avant le Covid⁸¹. Au contraire, la bibliothèque de Dijon a dû fermer trois mois après la crise du Covid pour mener un important chantier de désherbage du fonds d'étude. Ces fermetures successives n'ont pas permis à l'heure actuelle de retrouver le public⁸².

1.1.2. Pourquoi venir en bibliothèque patrimoniale aujourd'hui ?

Dès lors, cette baisse de la fréquentation amène à se demander ce que cherchent aujourd'hui les publics qui se rendent en bibliothèque patrimoniale. Il est assez difficile d'avoir des chiffres précis sur ces derniers. En effet, de nombreuses bibliothèques comptabilisent leur fréquentation à la main, ce qui augmente le risque d'erreurs. En outre, chacune mesure cette fréquentation de manière différente. Peuvent aussi bien être pris en compte le nombre d'entrées, le nombre de documents consultés ou le nombre de personnes venues consulter. Le nombre de documents consultés est souvent plus fiable, car enregistré dans le SIGB, que le nombre de lecteurs, généralement compté manuellement.

La plupart des professionnels constate une évolution des usages de la bibliothèque patrimoniale. Autrefois, elle était un lieu d'étude incontournable pour les chercheurs qui en dépendaient pour avoir accès aux documents patrimoniaux, mais aussi aux fonds d'études qu'elle conserve et met à disposition du public⁸³. Aujourd'hui, une grande partie de la documentation et des documents se trouve en ligne et accessible depuis chez soi. Le recours à la bibliothèque et à ses ressources se fait bien plus ponctuel : chercheurs ou étudiants se rendent en bibliothèque pour vérifier un élément qui n'est pas visible en ligne ou pour consulter et photographier un document non numérisé⁸⁴. La bibliothèque est donc moins devenue un lieu de

⁸⁰ La très grande majorité des entretiens menés, et quelle que soit la taille de la bibliothèque, évoque la numérisation des documents comme principale raison de la désaffection des salles de consultation patrimoniales.

⁸¹ Entretien avec Claire Haquet, alors directrice adjointe du réseau des bibliothèques de Nancy, responsable de la bibliothèque Stanislas, le 28 août 2025. Il y a environ 5000 consultations patrimoniales par an à la bibliothèque Stanislas.

⁸² Entretien avec Mathilde Siméant, responsable des fonds anciens à la bibliothèque municipale de Dijon, le 28 août 2025.

⁸³ HAQUET, Claire, 2019. « Gérer et valoriser des collections patrimoniales », in : ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE, HENARD, Charlotte (dir.), *Le métier de bibliothécaire*, Paris : Éditions du Cercle de la librairie, p. 432-435. L'article établit néanmoins une typologie des publics des bibliothèques patrimoniales qui vont du chercheur, érudit local, membre de société savante, généalogiste amateur, universitaire, au grand public, plus ou moins captif, les scolaires, les détenus, les personnes attirées par le patrimoine, en passant par les chercheurs occasionnels.

⁸⁴ Entretien avec Jérôme Sirdey, responsable du département des collections anciennes et spécialisées à la Bibliothèque municipale de Lyon, le 1^{er} octobre 2025. Cet usage s'observe

travail et de réflexion qu'un lieu qui permet de trouver ou confirmer une information. Ils sont plusieurs à constater que le renouvellement de leur public, notamment le public de chercheurs ne s'est pas fait. Le public qui venait travailler en bibliothèque patrimoniale il y a vingt ans ne s'y rend plus⁸⁵.

En parallèle, les bibliothèques patrimoniales servent de plus en plus aux étudiants à la recherche de places de travail⁸⁶. Les bibliothèques universitaires sont bien souvent saturées, les étudiants se tournent alors vers les bibliothèques territoriales qui proposent des places de travail le samedi, voire le dimanche, ainsi qu'en période de vacances scolaires. Elles sont donc de plus en plus utilisées par les étudiants et les lycéens comme lieu de révision, et non pour les collections qu'elles conservent. Cette situation impose aux professionnels de repenser les espaces pour répondre à ces nouveaux besoins : la bibliothèque de Lyon va entreprendre des travaux qui conduiront peut-être à une diminution des places de lecture en salle patrimoniale⁸⁷, tandis que la médiathèque François Mitterrand de Poitiers entame des discussions pour ouvrir la salle de consultation patrimoniale aux étudiants en sciences humaines, même s'ils ne consultent pas de documents⁸⁸.

Finalement, cette évolution des usages illustre la familiarité moindre que les usagers semblent entretenir avec la bibliothèque patrimoniale et ses espaces. À part une place assise et du wifi, les étudiants ont rarement l'usage des autres services offerts par la bibliothèque⁸⁹. De même, elles sont plusieurs à remarquer une consultation bien moins importante des fonds de presse qu'elles conservent⁹⁰.

1.1.3. Toucher un public non-fréquentant

Néanmoins, cette baisse globale des chiffres de fréquentation ne doit pas être perçue comme un échec et une désaffection des bibliothèques patrimoniales. D'une

particulièrement à la bibliothèque municipale de Lyon dont les fonds numérisés sont particulièrement importants.

⁸⁵ Ce sont des termes qui ressortent aussi bien de l'entretien avec Anne Martin, responsable du patrimoine à la bibliothèque municipale de Compiègne que Mathilde Siméant, responsable des fonds anciens à la bibliothèque municipale de Dijon.

⁸⁶ CAILLIET, Mathilde, 2013. *Les logiques d'usages en bibliothèque publique : Étude d'une pratique culturelle*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64679-logiques-d-usage-en-bibliotheque-publique-etude-d-une-pratique-culturelle.pdf> [consulté le 28/01/2026]. Il est intéressant de noter que ce mémoire d'étude ne fait aucune mention de pratiques de révision d'étudiants en bibliothèque de lecture publique. Cela ne veut pas dire que la pratique n'existait pas il y a 13 ans, mais peut laisser penser qu'elle s'est fortement démocratisée depuis.

⁸⁷ Entretien avec Jérôme Sirdey, responsable du département des collections anciennes et spécialisées à la Bibliothèque municipale de Lyon, le 1^{er} octobre 2025.

⁸⁸ Entretien avec Florent Palluault, responsable du pôle Collections de conservation, chef de projet « Politique numérique », à la médiathèque François Mitterrand de Poitiers, le 29 août 2025.

⁸⁹ La salle patrimoniale de la bibliothèque de Dole accueille une grande quantité de lycéens, surtout quand le reste de la bibliothèque est complet ou fermé, car ceux-ci n'ont pas de CDI pour travailler à proximité.

⁹⁰ Ce point est ressorti dans plusieurs entretiens, notamment ceux avec Claire Haquet et Floriane Wanecq qui observait pourtant une hausse de la fréquentation de sa bibliothèque.

part, nombre de professionnels soulignent la qualité de l'accueil qu'ils peuvent offrir aux lecteurs intéressés par les fonds patrimoniaux. Ils insistent également sur le fait que ne s'intéresser aux fonds patrimoniaux que par le biais de chiffres de consultation fausse la vision que l'on peut avoir du travail en bibliothèque. Vu la difficulté d'accès que peut constituer le patrimoine auprès d'un public qui ne le connaît pas, il serait absurde de mettre ces chiffres en regard de ceux de bibliothèques de lecture publique. En bibliothèque patrimoniale, le rapport à l'usager demande de prendre le temps pour l'accompagner dans des recherches documentaires qui peuvent être complexes, ce qui implique de s'intéresser davantage à la qualité de l'accueil, plutôt qu'à la quantité de personnes accueillies.

Par ailleurs, les documents ne sont pas ignorés du public, puisqu'ils sont consultés par des moyens différents grâce au développement de la numérisation. Il n'est cependant pas possible d'établir une correspondance, afin de comprendre dans quelles proportions la diminution de la consultation dans les espaces physiques correspond à une augmentation de la fréquentation en ligne. De plus, tout dépend de la communication qui est faite autour de la bibliothèque numérique, de son ergonomie et de sa cohérence par rapport aux attentes des usagers⁹¹. Ainsi, la refonte de sa bibliothèque numérique a permis à la bibliothèque de Chambéry de doubler sa fréquentation qui compte désormais 2600 visites par mois⁹².

De plus, la question de la place du patrimoine se pose à l'ère de la démocratisation culturelle. Ce sont grâce aux leviers formés par la valorisation, la médiation et la communication que les bibliothèques peuvent espérer se faire connaître et toucher ces publics autres qui ne viennent pas. Cependant, le public qui se rend aux actions culturelles ne revient que rarement consulter les fonds patrimoniaux. Ce n'est pas l'objectif que se donne la programmation culturelle. Il s'agit de mettre à disposition du plus grand nombre ce patrimoine, de le lui donner à voir et de faire de la médiation pour que par la suite, il puisse en faire l'usage qu'il souhaite⁹³. C'est en cela que le terme de démocratisation culturelle prend son sens. Cette situation s'observe ainsi dans la variété de dispositifs qui sont mis en place pour valoriser le patrimoine auprès des publics scolaires⁹⁴.

⁹¹ HENRYOT, Fabienne 2024. Du nom des bibliothèques numériques patrimoniales : enjeux et pratiques. Questions de communication, 2024/2 n°46, p. 269. Disponible sur : <https://shs.cairn.info/revue-questions-de-communication-2024-2-page-249?lang=fr> [consulté le 10/02/2026]. Le nom d'une bibliothèque numérique est sa marque, mais pour être connue et identifiée, elle doit faire l'objet d'une importante communication.

⁹² Entretien avec Émilie Dreyfus, responsable du service Conservation et Patrimoine à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau de Chambéry, le 27 novembre 2025.

⁹³ POULAIN, Caroline (dir.), 2024. *Renouveler les médiations du patrimoine en bibliothèque*, p. 11. C'est avec ce constat que s'ouvre l'ouvrage qui éclaire la manière dont le patrimoine est aujourd'hui médiatisé et valorisé.

⁹⁴ BARTOLI, Pierre-Marie, 2022. *La mise en valeur et la médiation des fonds patrimoniaux auprès du jeune public*, p. 15-16. Cette question de l'accueil des scolaires, notamment grâce aux accueils de classe et aux parcours EAC ayant été développée dans un mémoire récent de DCB nous ne nous attarderons pas dessus.

Alors que les chiffres globaux de fréquentation des salles patrimoniales sont en baisse et que les documents sont de moins en moins demandés à la consultation, la programmation culturelle rencontre généralement un fort succès⁹⁵. Les propositions originales qui sont faites dans ce domaine en matière de médiation permettent aux bibliothèques de toucher aussi bien un public de chercheurs qui fréquente la salle de lecture par ailleurs, qu'un public nouveau qui ne vient que ponctuellement⁹⁶.

Connaître précisément ce public qui découvre la bibliothèque par le biais d'actions culturelles est délicat. Les bibliothèques ne comptent pas forcément le nombre de participants aux actions de médiation, ni n'organisent d'enquêtes sociologiques, il est donc compliqué de connaître leur profil précis. La connaissance que les professionnels des bibliothèques ont de leurs usagers est relativement empirique et repose sur les relations interpersonnelles qu'elles peuvent développer avec eux.

1.2. Le public des actions culturelles

1.2.1 Un profil unique ?

Même au sein du public qui se rend traditionnellement aux actions culturelles proposées par la bibliothèque, il n'existe pas un profil unique. On trouve tout d'abord un public qui fréquente la bibliothèque patrimoniale pour ses recherches. Il connaît les lieux, les codes qui y sont associés, les fonds. C'est le profil de l'érudit ou de l'universitaire qui est présent à la bibliothèque et peut non seulement assister à certaines actions qui y sont proposées, mais aussi participer à son organisation. La médiathèque de Poitiers entretient des liens très forts avec l'Université, et notamment avec la bibliothèque universitaire, ainsi que le Centre d'études médiévales⁹⁷. Tous les ans, un cycle de quatre à cinq conférences sur le Moyen Âge sont organisées à la bibliothèque avec les chercheurs de ce centre d'études⁹⁸. Les liens avec ce public d'enseignants-chercheurs sont particulièrement étroits. Dans les villes universitaires, il est courant que la bibliothèque entretienne un partenariat avec les professeurs d'université qui amènent un nouveau public, leurs étudiants, notamment dans le domaine des sciences humaines et sociales. La bibliothèque

⁹⁵ POULAIN, Caroline (dir.), 2024. *Renouveler les médiations du patrimoine en bibliothèque*, p. 12. Le contexte peu favorable dans lequel s'inscrivent les services patrimoniaux oblige à varier les activités de la bibliothèque et à développer les actions de médiation. Cependant, dès que cette offre est proposée au grand public, celui-ci se montre intéressé et participe volontiers aux actions organisées par la bibliothèque.

⁹⁶ POULAIN, Caroline, 2023. Faire vivre les bibliothèques patrimoniales, une question d'équilibre entre la pression du passé et les enjeux d'aujourd'hui. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, p. 5. L'autrice souligne que les usagers « naturels » des bibliothèques patrimoniales se font de plus en plus rares. Dès lors, il est vital pour les bibliothèques patrimoniales de toucher un public plus large et plus diversifié.

⁹⁷ La BMC de Poitiers était pôle associé de la BnF sur le Moyen Âge jusqu'au début des années 2010.

⁹⁸ Entretien avec Florent Palluault, responsable du pôle Collections de conservation, chef de projet « Politique numérique », à la médiathèque François Mitterrand de Poitiers, le 29 août 2025.

municipale de Lyon a ainsi mis en place des présentations thématiques autour du livre imprimé ancien pour faire découvrir la bibliographie matérielle et autour des sources musicales anciennes, spécificité des collections lyonnaises⁹⁹. D'autres, comme à Poitiers, constatent que les étudiants sont parfois encouragés par leur professeur à venir assister à une conférence. Cette participation s'inscrit toujours dans le cadre d'un cours ou d'un examen et n'a rien de spontanée¹⁰⁰. Le public formé par les chercheurs est généralement actif, très en lien avec les professionnels des bibliothèques¹⁰¹. Cependant, les liens sont particulièrement forts avec un nombre réduit d'universitaires qui ne se renouvellent que peu d'une année sur l'autre¹⁰².

Un autre public que les professionnels ont l'habitude de voir participer aux médiations culturelles de la bibliothèque sont les personnes retraitées, souvent très impliquées dans la vie locale¹⁰³. Il peut se rencontrer dans tous types d'action culturelle, alors que les universitaires sont davantage intéressés par les conférences. Ce public « d'accros du patrimoine »¹⁰⁴ est lui aussi bien connu des bibliothécaires avec lequel ils ont l'occasion d'échanger régulièrement. C'est un public qui se retrouve quelle que soit la taille de la bibliothèque et le contexte territorial. La bibliothèque municipale de Dole qui s'inscrit dans un territoire particulier pour une BMC, puisqu'il s'agit d'une sous-préfecture de 24 000 habitants¹⁰⁵, dispose de ce « public acquis » qui vient toujours aux conférences proposées par la bibliothèque¹⁰⁶. Ce public se réunit également au sein de l'Association des Amis de la médiathèque et du Centre d'entraide généalogique de Franche-Comté, installé dans le même bâtiment que la bibliothèque patrimoniale. Ce n'est pas forcément un

⁹⁹ Entretien avec Jérôme Sirdey, responsable du département des collections anciennes et spécialisées à la Bibliothèque municipale de Lyon, le 1^{er} octobre 2025.

¹⁰⁰ Entretien avec Florent Palluault, responsable du pôle Collections de conservation, chef de projet « Politique numérique », à la médiathèque François Mitterrand de Poitiers, le 29 août 2025.

¹⁰¹ MOUREN, Raphaële, 2007. *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, p. 266-267. La typologie de lecteurs inclut également des professionnels non-universitaires qui ont besoin des collections patrimoniales pour leur travail. Cette typologie de publics n'est jamais ressortie lors des entretiens et ne paraît plus à l'heure actuelle entrer dans une catégorie à part de publics des bibliothèques patrimoniale, sûrement du fait du développement de la numérisation.

¹⁰² Entretien avec Florent Palluault, responsable du pôle Collections de conservation, chef de projet « Politique numérique », à la médiathèque François Mitterrand de Poitiers, le 29 août 2025. La bibliothèque accueille majoritairement des enseignants-chercheurs qui travaillent sur l'histoire locale ou les fonds de la bibliothèque. Il est extrêmement rare qu'ils reçoivent des enseignants dont les sujets de recherche sont éloignés des fonds de la bibliothèque.

¹⁰³ POISSENOT, Claude, 2011. Publics des animations et images des bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2011, n° 5, p. 89. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-05-0087-002> [consulté le 10/02/2026]. Le public de plus de 50 ans était déjà surreprésenté lors des actions culturelles des bibliothèques, il y a 15 ans, puisqu'il constituait les deux-tiers du public. Il s'avère plus âgé que le public moyen de la bibliothèque.

¹⁰⁴ Terme employé par Jérôme Sirdey, responsable du département des collections anciennes et spécialisées à la Bibliothèque municipale de Lyon, le 1^{er} octobre 2025.

¹⁰⁵ Dole n'est pas la plus petite ville à avoir une BMC. Cependant, ces dernières se trouvent dans des villes qui ont une population municipale d'environ 146 000 habitants (pour une médiane de 112 000 habitants), soit une population bien supérieure à celle de Dole.

¹⁰⁶ Entretien avec Émeline Pipelier, directrice adjointe, responsable des collections patrimoniales et des archives municipales de Dole, le 27 août 2025. La bibliothèque de Dole concentre principalement son action culturelle autour d'expositions et de conférences.

public qui vient ensuite consulter les fonds patrimoniaux, à l'exception des généalogistes, mais qui profite du temps dont il bénéficie pour multiplier les sorties culturelles dont font partie les sorties en bibliothèque patrimoniale. En effet, le fait que depuis des années un public de retraités se rende en bibliothèque pour suivre la programmation culturelle qu'elle propose montre qu'il y a un intérêt pour ces questions. C'est donc davantage le manque de temps que le manque d'intérêt qui empêche les actifs d'y prendre part. Ce phénomène a notamment été observé par Jérôme Sirdey au sein de la bibliothèque municipale de Lyon¹⁰⁷. La taille de la ville et sa population font que celle-ci dispose d'un fort vivier d'usagers potentiels, ce qui explique aussi ce renouvellement permanent des publics. Le contexte local joue un rôle de premier plan pour expliquer la connaissance que les professionnels ont ou non de leurs publics¹⁰⁸. Travailler dans une grande ville permet généralement de toucher un public plus large et diversifié, mais qui est souvent moins connu et échange moins avec les bibliothécaires.

Si ce public, dont la présence est récurrente, permet aux bibliothécaires d'avoir des échanges réguliers avec des usagers, il ne doit pas éclipser les autres publics potentiels que la bibliothèque a aussi pour mission de toucher. Il faut trouver un équilibre entre les actions développées à destination de ce public acquis et ceux qui ne fréquentent pas la bibliothèque patrimoniale. Cela demande de porter une attention constante aux publics qui suivent la programmation culturelle et de voir s'ils correspondent à ce qu'attend la bibliothèque. La bibliothèque municipale de Nancy organisait « l'heure de la découverte » et « l'heure du patrimoine », des séances de présentation des collections et des nouvelles acquisitions patrimoniales, afin de le rendre accessible à un public qui ne vient pas consulter les fonds de la bibliothèque. La proposition rencontrait peu de succès et attirait toujours les mêmes usagers. Désormais, cette présentation n'est plus un rendez-vous régulier, mais a lieu une fois par an, aux Journées européennes du patrimoine, qui attirent à la bibliothèque un public très varié dont une partie ne la fréquente pas habituellement. Ces présentations se font donc devant un plus grand nombre de personnes, venues d'horizons différents¹⁰⁹.

1.2.2. *Les publics « non-naturels » des bibliothèques patrimoniales*

Parler de public « non-naturel » des bibliothèques n'est pas un jugement de valeur ou une manière de légitimer la présence d'un type de public aux médiations culturelles par rapport à d'autres. Il s'agit de désigner un public qui ne se rend pas de lui-même en bibliothèque patrimoniale, parce qu'il n'a pas de raisons particulières de s'y rendre, ne s'intéresse pas, voire ne connaît pas l'établissement

¹⁰⁷ Entretien avec Jérôme Sirdey, responsable du département des collections anciennes et spécialisées à la Bibliothèque municipale de Lyon, le 1^{er} octobre 2025.

¹⁰⁸ C'est ce que reconnaît Floriane Wanecq, responsable de la bibliothèque d'étude et du patrimoine de Grenoble, le 27 novembre 2025.

¹⁰⁹ Entretien avec Claire Haquet, alors directrice adjointe du réseau des bibliothèques de Nancy, responsable de la bibliothèque Stanislas, le 28 août 2025. Les JEP attirent en moyenne 700 personnes à la bibliothèque Stanislas chaque année.

et ses collections. C'est également un public « non-naturel », en ce qu'il ne possède pas les codes du lieu et ne sait pas manipuler les documents¹¹⁰. C'est pourquoi les cibler par le biais de la programmation culturelle est primordial. C'est la manière la plus efficace de l'amener à côtoyer la bibliothèque et lui expliquer son fonctionnement. Il est de ce fait tout aussi important de connaître le profil des usagers réguliers qu'occasionnels, voire des non-usagers de la bibliothèque.

Ainsi, le public le plus souvent cité par les professionnels comme étant le plus difficile à capter est le public actif qui n'a pas de raison de venir à la bibliothèque et dispose d'un temps limité pour ses loisirs. Il ne se tourne donc pas vers la bibliothèque patrimoniale en priorité. Atteindre ces personnes se fait généralement par le biais de leurs enfants qui se rendent plus facilement à la bibliothèque grâce aux sorties scolaires, organisées avec les écoles. Par ailleurs, organiser des actions de médiation en direction des enfants permet également de faire venir les parents et de leur faire découvrir la bibliothèque patrimoniale par ce biais-là¹¹¹. Cependant, de telles activités font généralement venir un public qui manifeste déjà un intérêt pour ces questions et possède les codes du lieu. Claire Haquet reconnaît que les actions de médiations à destination des enfants font davantage venir des familles de cadres et professions intellectuelles habitant le centre-ville¹¹². Ce public est surreprésenté par rapport à des populations issues de quartiers plus périphériques et d'autres milieux sociaux.

Néanmoins, il serait réducteur de considérer que le public des actions de valorisation patrimoniale n'est qu'un public issu des catégories socio-professionnelles supérieures. Bien qu'aucune étude de publics ne soient faites, Mathilde Siméant estime qu'à Dijon, les propositions d'actions culturelles attirent un public diversifié, notamment parce que certains habitués de la bibliothèque ont pris l'habitude de fréquenter l'ensemble du réseau. Elle reconnaît cependant que le public qui n'a pas les codes du lieu ne revient que difficilement, même quand des médiations ont été déployées spécifiquement pour lui¹¹³.

Enfin, une part non négligeable de la population ne se rend tout simplement pas en bibliothèque patrimoniale¹¹⁴. Les raisons de cette absence sont multiples. Les

¹¹⁰ MOUREN, Raphaële, 2007. *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, p. 269. Les lectures non-naturels sont présentés comme le grand public qui arrive par hasard en bibliothèque patrimoniale et a besoin d'un accompagnement plus suivi. Il est important que les bibliothécaires soient convaincus de leur légitimité à être présent à la bibliothèque.

¹¹¹ Une telle stratégie a été adoptée à Grenoble, tandis que la bibliothèque de Dole souhaiterait développer son offre à destination des familles.

¹¹² Entretien avec Claire Haquet, alors directrice adjointe du réseau des bibliothèques de Nancy, responsable de la bibliothèque Stanislas, le 28 août 2025.

¹¹³ Entretien avec Mathilde Siméant, responsable des fonds anciens à la bibliothèque municipale de Dijon, le 28 août 2025.

¹¹⁴ MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Les bibliothèques des collectivités territoriales : adresses et données d'activité*, 2023. Les chiffres donnés par cette enquête sur la population touchée par les actions culturelles ne sont pas à prendre dans l'absolu. D'une part, parce qu'ils concernent bien souvent à la fois l'ensemble de la programmation culturelle de la bibliothèque, soit à la fois la lecture publique et le patrimoine. D'autre part, parce qu'il est impossible d'estimer précisément le nombre de personnes touchées. Néanmoins, ces chiffres font état de quelques milliers à quelques

BMC se situent bien souvent en centre-ville dans des bâtiments impressionnants qu'ils soient anciens ou non. Les personnes vivant en périphérie, voire en milieux ruraux, les personnes âgées ou en situation de handicap, celles qui ne sont pas à l'aise dans les lieux patrimoniaux en sont donc exclues. C'est là-encore le rôle des bibliothèques d'aller vers ces publics éloignés ou empêchés. Il peut paraître compliqué de faire sortir le patrimoine de sa bibliothèque, pourtant il est possible de conclure des partenariats avec un Ephaad, un hôpital ou une prison dans le cadre d'une bibliothèque hors les murs (BHLM). C'est ce que propose depuis 2013, la bibliothèque de Chambéry qui a mis en place le « Patrimoine voyageur »¹¹⁵. Il s'agit d'apporter les expositions de la bibliothèque aux publics qui ne peuvent pas s'y rendre. Actuellement, chaque exposition est faite en double pour pouvoir être présentée en maison d'arrêt, en Ephaad et en centre de réinsertion. Il s'agit de traiter ce public comme n'importe quel public, sans *a priori* ; le contenu scientifique ne change pas. Ainsi, une exposition sur la correspondance, difficilement accessible car textuelle a très bien fonctionné en maison d'arrêt, les détenus s'en sont inspirés pour écrire à leur famille, mais a moins intéressé les résidents de l'Ephaad¹¹⁶. Faire sortir le patrimoine de la bibliothèque permet d'aller à la rencontre de nouveaux publics sans préjugé, aide à animer et à donner du sens au patrimoine, tout en contribuant à le désacraliser, puisque ces rencontres permettent à ces publics de le découvrir et de le toucher.

1.2.3. Vers quels publics privilégier son action ?

Face à cette multitude de publics potentiels auxquels les bibliothécaires s'adressent différemment et doivent proposer des médiations adaptées en conséquence, les bibliothèques doivent faire des choix et privilégier leurs actions à destination de publics précis¹¹⁷. Cela s'avère souvent un équilibre difficile à trouver. De nouvelles propositions en matière de médiation, afin de diversifier le public, ne doivent pas faire penser aux usagers déjà présents qu'ils ne sont plus légitimes à venir à la bibliothèque. Or, se développer en direction de nouveaux publics demande du temps et des moyens humains, alors que ceux-ci sont limités. Bien souvent, élargir son offre revient à renoncer à une partie de l'offre précédente et donc prendre le risque de ne pas attirer de nouveau public, tout en perdant celui qui est déjà acquis ; cela peut s'avérer un pari risqué.

dizaines de milliers de personnes touchées chaque année par l'ensemble de la programmation culturelle des réseaux de bibliothèques. Le public touché par les actions de valorisation patrimoniale n'en représente qu'une partie, il est donc assez peu nombreux.

¹¹⁵ La présentation du dispositif le « Patrimoine voyageur » de la bibliothèque municipale de Chambéry est disponible sur : https://www.lebouquetdesbibliotheques.fr/Accueil_Patrimoine/patrimoineVoyageur [consulté le 29/01/2026].

¹¹⁶ Entretien avec Émilie Dreyfus, responsable du service Conservation et Patrimoine à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau de Chambéry, le 27 novembre 2025.

¹¹⁷ Émilie Dreyfus insiste sur le fait qu'à la bibliothèque de Chambéry, l'essentiel pour les bibliothécaires, c'est que chacun sorte de la médiation avec les mêmes informations.

Cependant, le rôle d'accueil universel des bibliothèques les pousse à orienter leur action en priorité vers les publics les plus précaires, les plus éloignés de la bibliothèque¹¹⁸. La diversification des publics s'inscrit également dans les enjeux sociétaux actuels et la volonté politique des tutelles dont dépendent les bibliothèques¹¹⁹. La petite enfance est souvent considérée comme un public cible prioritaire¹²⁰. Comme le souligne Floriane Wanecq, « être en contact avec le patrimoine est important pour les enfants autant que pour les adultes »¹²¹. L'accessibilité est l'autre grand enjeu rencontré par les bibliothèques patrimoniales. En effet, les fonds patrimoniaux sont difficilement accessibles et demandent des médiations spécifiques pour s'adapter à ce public¹²².

Ainsi, avoir conscience que des publics très différents peuvent être amenés à s'intéresser à la programmation culturelle des BMC ne signifie pas qu'il faille opposer ces différents publics. Ils ont différents usages de la bibliothèque, mais un usage ne correspond pas de manière exclusive à un usager, de même qu'une catégorie d'utilisateurs n'a pas nécessairement le même usage de la bibliothèque¹²³. Or, opposer de manière systématique usager « fréquentant » et « non-fréquentant » n'est pas toujours pertinent. La bibliothèque municipale de Rouen s'est même attelée à « décroiser les connaissances » pour faire se rencontrer les « amateurs », moins experts et les « connaisseurs », « lecteurs érudits ». Ces derniers ont accompagné la bibliothèque dans la construction d'une médiation autour d'un journal de civil à l'arrière pendant la Première Guerre mondiale. Ce projet a permis de multiplier les collaborations que ce soit avec le public connaisseur comme des professeurs d'université et du secondaire, ainsi que des historiens locaux qui ont pu initier des lycéens à la transcription, aux humanités numériques et à la recherche historique¹²⁴.

¹¹⁸ Ce point a notamment été soulevé par Floriane Wanecq, mais c'est une considération partagée par nombre des personnes interrogées.

¹¹⁹ DRUART, Marion, 2023. Dialoguer avec les élus : un art délicat, mais indispensable, in : HEURTEMATTE, Véronique, ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHÈQUES, 2023, *Bibliothèques, objets politiques*, Villeurbanne : Bulletin des bibliothèques de France, p. 50. Les bibliothèques doivent construire leurs projets autour des priorités du mandat et d'objectifs stratégiques.

¹²⁰ SIDRE, Colin (dir.), 2018. *Faire vivre l'action culturelle et artistique en bibliothèque : Du tout-petit au jeune adulte*, p. 11. La politique en matière d'EAC impulsée au niveau du ministère de la Culture est affirmée comme une priorité nationale. Elle vise entre autres à faire découvrir au jeune public les institutions culturelles et développer son rapport au savoir.

¹²¹ Entretien avec Floriane Wanecq, responsable de la bibliothèque d'étude et du patrimoine de Grenoble, le 27 novembre 2025.

¹²² [Loi n° 2021-1717](#) du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, dite Loi Robert, article 1-1. La loi lie l'importance pour les bibliothèques d'accueillir tous types de publics en adaptant les médiations en conséquence pour créer des conditions d'accueil les plus favorables possible.

¹²³ DINH DUVAUCHELLE, Alizé, 2022. *Co-habiter les bibliothèques : que nous apprennent les pratiques et les représentations des usager-es ?*, Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, p. 51. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70661-co-habiter-les-bibliothèques-que-nous-apprennent-les-pratiques-et-les-representations-des-usageres.pdf> [consulté le 08/01/2026].

¹²⁴ HUBBARD, Catherine, 2024. Collaborer pour échanger des expertises. La mise en valeur du journal de guerre de Jean Gaument de la BM de Rouen, in POULAIN, Caroline (dir.), *Renouveler les médiations du patrimoine en bibliothèque*, p. 30-37.

C'est un projet qui a demandé un travail sur le temps long, puisqu'il a duré quatre ans, ainsi qu'un fort investissement de la part de l'équipe de la bibliothèque et de ses partenaires. Il s'agissait cependant d'un temps nécessaire pour permettre à ces deux publics non seulement de se rencontrer, mais aussi d'interagir. L'ensemble d'une programmation culturelle ne doit pas chercher cette interaction, même s'il est intéressant de la développer occasionnellement.

1.3. Un imaginaire de la bibliothèque patrimoniale ?

1.3.1 *Faire rêver le public*

La multiplicité des publics qui se rendent d'une manière ou d'une autre en bibliothèque patrimoniale montre que faire vivre les fonds patrimoniaux fait toujours sens à l'heure actuelle. Pour le public, notamment celui qui n'est pas chercheur, se rendre en bibliothèque patrimoniale n'est pas une action anodine. La bibliothèque patrimoniale accessible au grand public convoque souvent un imaginaire particulier dont ne sont pas autant porteuses les autres institutions patrimoniales, que ce soient les musées ou les centres d'archives. Lorsqu'une bibliothèque patrimoniale se situe dans un bâtiment différent de celui de la bibliothèque de lecture publique, elle se trouve souvent dans des bâtiments anciens, porteurs d'histoire, aux décors imposants¹²⁵. Pénétrer dans ces lieux signifie déjà s'imprégner d'un imaginaire, d'une vision des bibliothèques, qui peuvent être impressionnantes, voire rebutantes pour certains. Cette représentation qu'une partie du public a des bibliothèques patrimoniales se confirme lorsque lui sont présentées les collections anciennes et précieuses qui viennent flatter l'idée, quelque peu sacralisée, qu'il peut avoir d'une bibliothèque. Ainsi, bâtiment et collections forment un ensemble indissociable dans l'esprit du public¹²⁶. Le bâtiment devenant le décor d'une « expérience immersive »¹²⁷.

La bibliothèque patrimoniale, lorsqu'elle se situe dans un bâtiment ancien devient alors un lieu touristique en lui-même pour des personnes qui ne s'intéressent pas aux collections. C'est un des usages de la bibliothèque, favorisé par les expositions qui y sont présentées et qui peut même prendre le pas sur les usages plus traditionnels qui se trouvent en bibliothèque patrimoniale. La moitié des personnes qui rentrent dans la bibliothèque municipale de Dole chaque jour y vient pour faire du tourisme, la bibliothèque s'insère dans le parcours touristique de la ville¹²⁸. Ces

¹²⁵ On peut en trouver de nombreux exemples que ce soit à Nancy, Rouen, Dijon, Carpentras, ou Reims.

¹²⁶ Au contraire, les collections patrimoniales de la BMC de Caen sont conservées au sein de la bibliothèque Alexis de Tocqueville, plus importante bibliothèque du réseau caennais. Le bâtiment moderne, il a été construit en 2016, ne correspond pas à l'image que le public a d'une bibliothèque patrimoniale. Ce dernier n'identifie que rarement les fonds patrimoniaux et se montre toujours surpris lorsqu'il apprend leur existence.

¹²⁷ CASIN, Rémy, 2024. La bibliothèque des Dominicains de Colmar. Collections anciennes, vocation(s) nouvelle(s), in : POULAIN, Caroline (dir.), *Renouveler les médiations du patrimoine en bibliothèque*, p. 70.

¹²⁸ Entretien avec Émeline Pipelier, directrice adjointe, responsable des collections patrimoniales et des archives municipales de Dole, le 27 août 2025. Elle ne tient pas de compte

personnes sont représentatives de la population touristique de Dole. Cela permet à la bibliothèque d'offrir une importante visibilité aux expositions qu'elle organise. De la même manière, alors qu'elle ne dispose pas de salle d'exposition spécifique, la bibliothèque Stanislas accueille environ 7000 touristes chaque année, de toutes nationalités¹²⁹.

Cet usage touristique de la bibliothèque s'explique à la fois par l'aspect ancien et monumental des lieux, mais aussi par le contexte local dans lequel s'inscrit la bibliothèque¹³⁰. Ainsi, à Lyon, si les expositions accueillent un grand nombre de visiteurs, il s'agit quasiment exclusivement d'un public lyonnais, il est rare que des touristes extérieurs à la ville s'y rendent. L'importance et la diversité de l'offre touristique lyonnaise expliquent que les touristes se rendent en priorité dans les musées et les monuments historiques de la ville. En outre, les collections patrimoniales sont conservées à la bibliothèque de la Part-Dieu, dans un bâtiment moderne qui encourage moins un usage touristique.

Le public non-chercheur est attiré par cet imaginaire, que ce soit dès l'entrée dans le bâtiment ou seulement au moment où lui sont présentées les collections. Dans les galeries auxquelles il ne peut pas accéder ou dans les réserves qu'il peut exceptionnellement visiter, les ouvrages qui lui sont présentés correspondent à la manière dont il peut se représenter une bibliothèque patrimoniale¹³¹. Même dans les espaces numériques de la bibliothèque, cet imaginaire est présent. Toutes les BMC dotées d'une bibliothèque numérique patrimoniale propose une exposition virtuelle sur ses trésors, ses manuscrits enluminés, le bestiaire fantastique qu'on peut y trouver¹³². C'est qu'il s'agit là de thématiques qui plaisent et attirent le public. Ainsi, David-Jonathan Benrubi justifie la participation d'usagers non-chercheurs à la vie

précis de la fréquentation quotidienne de la bibliothèque. Elle estime recevoir une vingtaine de personnes par jour : cinq viennent consulter les fonds, cinq étudient et dix visitent les lieux. La bibliothèque est située dans l'Hôtel-Dieu de Dole, monument historique dont la construction a débuté au XVII^e siècle.

¹²⁹ Entretien avec Claire Haquet, alors directrice adjointe du réseau des bibliothèques de Nancy, responsable de la bibliothèque Stanislas, le 28 août 2025.

¹³⁰ CARLIER, Gaétan, 2023. *Les décors de boiseries dans les bibliothèques municipales françaises*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, p. 60. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/71177-les-decors-de-boiseries-dans-les-bibliotheques-municipales-francaises.pdf> [consulté le 10/02/2026]. Ce mémoire montre que le cadre et le décor des bibliothèques patrimoniales sont aussi un atout touristique et peuvent être visités en eux-mêmes.

¹³¹ HENRYOT, Fabienne, 2024. Les enjeux sociétaux du patrimoine écrit, in : POULAIN, Caroline (dir.), *Renouveler les médiations du patrimoine en bibliothèque*, p. 149. Le patrimoine écrit fait rêver en convoquant à la fois un imaginaire et de la nostalgie, liée à des expériences personnelles.

¹³² Même sur des bibliothèques numériques récentes comme *Laborar*, la bibliothèque numérique de la BMC de Cambrai, cet imaginaire est toujours convoqué. Alors qu'elle a ouvert en 2024, un des premiers focus qu'elle a proposé concerne la manière de représenter le ciel autrefois. Disponible sur : <https://laborar.lclabocambrai.fr/laborar/fr/content/de-la-carte-du-ciel-au-planetarium> [consulté le 08/01/2026].

des bibliothèques patrimoniales en présentant les bibliothèques comme « un service public des imaginaires, des compétences et des intelligences »¹³³.

1.3.2. Ne pas s'enfermer dans une vision unilatérale de la bibliothèque patrimoniale

Dès lors, on peut se demander quel imaginaire les BMC déploient auprès de leur public. Jérôme Sirdey explique qu'à ses yeux la réussite d'une action culturelle dépend en partie de la présence « d'une part d'émerveillement qui vient réveiller un imaginaire »¹³⁴ auprès du public présent. Pouvoir présenter au public ces collections souvent uniques et exceptionnelles est précieux, même si tous les professionnels s'accordent à dire que ce n'est pas suffisant et qu'un service patrimonial doit donner à voir la part la plus importante possible de ses collections¹³⁵. Si les documents les plus prestigieux, les trésors, permettent d'atteindre le public, le rôle des bibliothécaires est ensuite de lui faire découvrir la richesse du reste de la collection dont il ne soupçonne pas toujours l'existence. La bibliothèque de Grenoble est surtout connue des Grenoblois pour son importante collection de manuscrits. Elle aimerait faire découvrir son fonds général d'imprimés, notamment des XV^e-XVI^e siècles. C'est pourquoi, elle organise une importante exposition de sa collection d'incunables, afin de faire connaître le fonds et éventuellement d'encourager de futures recherches dessus¹³⁶.

Sortir de cette vision implique aussi de montrer au public des fonds qu'il ne s'attend pas à trouver en bibliothèque patrimoniale, avant de lui présenter les fonds les plus anciens et précieux. Ainsi, la bibliothèque municipale de Caen travaille à l'ouverture prochaine de sa bibliothèque numérique patrimoniale. Cette dernière a été pensée autour de l'histoire de l'édition à Caen, un des principaux centres d'impression dans la France d'Ancien Régime. Elle présentera donc tous les livres imprimés à Caen depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à 1900 conservés à la bibliothèque. Les manuscrits les plus précieux ne seront numérisés que dans un second temps. Cela permet une approche différente de l'objet patrimonial, mais aussi une valorisation nouvelle de l'histoire de la ville et des collections de la bibliothèque.

Par ailleurs, faire venir un public différent, plus jeune, plus éloigné des questions patrimoniales passe également par une approche plus diverse des collections, en ne

¹³³ BENRUBI, David-Jonathan, 2024. Patrimoine. Associer les innocents ? Doctrine d'action et dispositif des témoins, in : POULAIN, Caroline (dir.), *Renouveler les médiations du patrimoine en bibliothèque*, p. 117.

¹³⁴ Entretien avec Jérôme Sirdey, responsable du département des collections anciennes et spécialisées à la Bibliothèque municipale de Lyon, le 1^{er} octobre 2025.

¹³⁵ HENRYOT, Fabienne (dir.), 2019. *La fabrique du patrimoine écrit : objets, acteurs, usages sociaux*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, p. 30. Il ne faut pas oublier que la définition des fonds patrimoniaux va au-delà de la définition des documents « anciens, rares et précieux ».

¹³⁶ La présentation de l'exposition *Premiers livres imprimés, une révolution au 15^e siècle* du 20 septembre 2025 au 21 mars 2026 à la bibliothèque d'étude et du patrimoine de Grenoble est disponible sur : <https://patrimoine.bm-grenoble.fr/expositions.aspx> [consulté le 08/01/2026].

se concentrant pas uniquement sur les trésors de la bibliothèque. Ainsi, le public qui se rend aux conférences organisées en bibliothèque varie beaucoup selon les thématiques de celles-ci. La bibliothèque de Dole essaie de trouver un équilibre entre le public qu'elle a l'habitude de recevoir, intéressé par des sujets traditionnels et locaux et un nouveau public plus étudiant, touché par des sujets plus transversaux. Une série d'événements et de rencontres autour de la figure de la sorcière a fait venir un nouveau public qui a découvert la bibliothèque à cette occasion¹³⁷. Diversifier son approche et proposer une nouvelle définition de la valorisation patrimoniale est essentiel si les BMC veulent parvenir à un renouveler leur public.

2. FAIRE DÉCOUVRIR LE PATRIMOINE

2.1. Une programmation pensée autour de diverses exigences

2.1.1. Construire une programmation culturelle cohérente

Atteindre, satisfaire, répondre aux attentes ou susciter l'intérêt de ces différents publics demande de prendre le temps d'organiser la programmation culturelle en conséquence. Il apparaît rapidement que, quel que soit la bibliothèque, cette programmation se construit autour d'éléments structurants. De la majorité des entretiens, il ressort que le premier de ces éléments est constitué par les temps réguliers qui ponctuent l'année et permettent d'organiser le travail. Il s'agit là des grands événements nationaux comme les JEP, les Nuits de la lecture ou les Nocturnes de l'Histoire. Toutes les bibliothèques profitent des JEP pour faire découvrir leur patrimoine au grand public, tout en proposant quand cela est possible des ateliers plus ludiques en lien avec les collections¹³⁸. Ces événements peuvent aussi être locaux grâce aux festivals littéraires notamment et permettent aux bibliothèques de disposer d'une plus grande visibilité auprès de publics qui ne se rendent généralement pas à la bibliothèque autrement. Elles ne sont pas noyées malgré la masse de propositions des JEP et semblent même perdre de leur sacralité le temps de l'événement, notamment lors des JEP, puisqu'un public nouveau ose franchir leurs portes. Tous les ans, des Nancéiens découvrent la bibliothèque Stanislas à cette occasion¹³⁹.

¹³⁷ Le programme consacré à la figure de la sorcière à la bibliothèque municipale de Dole en novembre 2024 est disponible sur : <https://www.diversions-magazine.com/dole-evenements-autour-des-sorcières-a-la-médiathèque-de-lhotel-dieu-en-novembre/> [consulté le 08/01/2026].

¹³⁸ Entretien avec Jérôme Sirdey, responsable du département des collections anciennes et spécialisées à la Bibliothèque municipale de Lyon, le 1^{er} octobre 2025. En 2025, la bibliothèque municipale de Lyon a présenté des traités d'escrime qu'elle conserve et a conclu un partenariat avec une association qui a fait une démonstration des gestes d'escrime ancienne à la bibliothèque.

¹³⁹ Entretien avec Claire Haquet, alors directrice adjointe du réseau des bibliothèques de Nancy, responsable de la bibliothèque Stanislas, le 28 août 2025.

Les rendez-vous récurrents instaurent un rythme régulier et structurant pour le travail. Selon les établissements, il peut s'agir d'une exposition¹⁴⁰, d'un cycle de conférences¹⁴¹, de visites guidées du bâtiment ou des magasins¹⁴². Cette rythmicité permet de créer une habitude pour les usagers, un moment de rencontre facile à identifier qui l'amène à développer une familiarité plus grande avec la bibliothèque. Floriane Wanecq a remarqué qu'une partie du public, plutôt des femmes à la retraite, s'était fidélisée en venant aux visites de trente minutes des magasins. Elles reviennent ensuite avec des amis ou de la famille et participe à d'autres actions qui n'ont pas la même régularité¹⁴³.

Selon leurs moyens, les pratiques et l'histoire de l'établissement, les priorités établies, les propositions de médiation patrimoniale varient d'une bibliothèque à l'autre. Ainsi, les médiations autour d'une exposition peuvent aussi bien être des visites guidées, avec un public-cible ou non, que des ateliers en lien avec celle-ci. La bibliothèque municipale de Dijon pense son programme annuel à partir d'une exposition et des actions de valorisation qui l'accompagnent. Une exposition à partir d'un fonds asiatique légué par un collectionneur a par exemple donné lieu à une visite guidée, médiation traditionnelle, mais aussi une kermesse, des ateliers de monotype sur plaques de gélatine, un blind-test et un coloriage collaboratif¹⁴⁴. Structurer ses propositions de médiation permet de diversifier au maximum les publics, en essayant de trouver une manière de l'intéresser. Les ateliers, les articles visant un public plus scientifique¹⁴⁵, les actions de valorisation numérique sont autant de moyens de faire connaître le patrimoine de sa bibliothèque¹⁴⁶. De manière plus ponctuelle, elle peut proposer des projets d'une plus grande ampleur, qui

¹⁴⁰ À Dole, l'exposition est renouvelée tous les trois mois, à partir des fonds de la bibliothèque ou des archives. La galerie extérieure accueille également une exposition coursive sur panneaux renouvelée elle aussi tous les trois mois.

¹⁴¹ La bibliothèque François Mitterrand de Poitiers a structuré une grande partie de sa programmation autour des différents cycles de conférences qu'elle accueille. Tous les ans, a lieu un cycle de quatre ou cinq conférences sur le Moyen Âge, une autre sur Michel Foucault, une ou deux conférences organisées par la Société des antiquaires de l'ouest. Ce riche programme structure le calendrier d'action culturelle et crée des rendez-vous récurrents pour le public.

¹⁴² La bibliothèque de Grenoble propose des visites de ses magasins en trente minutes. Ces visites ne sont pas thématiques, mais ont pour but d'offrir un « temps fort régulier qui doit être dynamique » pour être repéré par les habitants.

¹⁴³ Entretien avec Floriane Wanecq, responsable de la bibliothèque d'étude et du patrimoine de Grenoble, le 27 novembre 2025.

¹⁴⁴ Entretien avec Mathilde Siméant, responsable des fonds anciens à la bibliothèque municipale de Dijon, le 28 août 2025.

¹⁴⁵ La bibliothèque municipale de Nancy, principalement la bibliothèque Stanislas, propose de valoriser l'histoire de ses collections à travers un carnet Hypothèses, *Épitomé*. Disponible sur : <https://epitome.hypotheses.org/> [consulté le 08/01/2026].

¹⁴⁶ La bibliothèque municipale de Toulouse a largement investi le champ de la valorisation numérique. Sur sa bibliothèque numérique patrimoniale, *Rosalis*, elle propose toutes sortes de médiation : expositions virtuelles, une présentation des collections, un blog. Disponible sur : <https://rosalis.bibliotheque.toulouse.fr/rosalis/fr/content/accueil-fr?mode=desktop> [consulté le 08/01/2026].

s'installent sur plusieurs années et demandent un fort investissement humain et financier, parfois soutenus grâce à des subventions¹⁴⁷.

Cette programmation vise à la fois à répondre à des objectifs en matière d'accueil et de diversification des publics, ainsi que de valorisation des collections, mais dépend aussi de nombreuses contraintes dont il faut tenir compte. Les particularités bâtimentaires de chaque établissement influencent grandement la manière dont ces actions de valorisation sont pensées. Une bibliothèque patrimoniale n'ayant pas de salle d'exposition spécifique, comme à Nancy et Dijon, développera davantage des actions de médiation autres, sous forme d'ateliers par exemple. Au contraire, bénéficier d'un espace d'exposition signifie avoir la possibilité d'en faire et donc avoir moins de temps pour proposer des ateliers¹⁴⁸. Ces espaces limités peuvent aussi restreindre les bibliothécaires dans leurs actions. L'espace d'exposition de la bibliothèque de Compiègne se trouve dans le cloître, en extérieur, ce qui interdit la moindre exposition patrimoniale¹⁴⁹. De la même manière, le manque de moyens humains est une autre limite certaine rencontrée par les professionnels. C'est le cas à la bibliothèque de Grenoble qui propose une exposition par an car elle n'a pas les moyens d'en organiser davantage¹⁵⁰. Ces différentes contraintes exigent une adaptation permanente et sont aussi structurantes de la manière de penser une programmation culturelle.

Les spécificités locales ne doivent pas seulement être vues comme un frein, elles offrent également une foule de possibilités dont il revient aux bibliothèques de s'emparer. Ainsi la solution trouvée à Compiègne pour pallier l'absence de lieu couvert pour exposer ses collections devrait lui permettre en 2027 de proposer une exposition dans un espace fermé, appartenant à la ville. Cela permettra d'avoir un agent de surveillance en permanence qui pourra compter les visiteurs et permettra de mieux connaître le public des expositions¹⁵¹.

2.1.2. *Qui permet au public de s'approprier le patrimoine*

La structuration de cette programmation culturelle vise donc à permettre une diversification du public. Faire venir le public en BMC n'est cependant pas seulement un but en soi. Lui faire connaître et lui expliquer le patrimoine doit l'aider

¹⁴⁷ Voir Troisième partie, 2.1.2.

¹⁴⁸ DELMAS, Jean-François, 2011. « Le projet scientifique et culturel de l'Inguimbertaine : un exemple d'approche muséale au service des bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* p. 26-27. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-04-0026-005> [consulté le 02/02/2026]. Le projet scientifique et culturel a fait qu'il était plus cohérent de fondre les projets de bibliothèque et de musée. En effet, les collections de la bibliothèque rassemblent aussi bien des fonds patrimoniaux, que des archives anciennes et des collections muséographiques en beaux-arts, arts décoratifs, archéologie, ainsi qu'arts et traditions populaires.

¹⁴⁹ Entretien avec Anne Martin, responsable du patrimoine à la bibliothèque municipale de Compiègne, le 25 novembre 2025.

¹⁵⁰ Entretien avec Floriane Wanecq, responsable de la bibliothèque d'étude et du patrimoine de Grenoble, le 27 novembre 2025.

¹⁵¹ Entretien avec Anne Martin, responsable du patrimoine à la bibliothèque municipale de Compiègne, le 25 novembre 2025.

à se l'approprier, s'il le souhaite, et lui donner le sentiment de légitimité nécessaire pour qu'il revienne, si l'objet patrimonial suscite son intérêt.

Ainsi, la programmation en elle-même n'est pas suffisante pour créer les conditions de la rencontre entre le public et le patrimoine. La façon dont les différentes actions qui la constituent sont pensées et s'agencent les unes avec les autres sont aussi importantes. Les stratégies observent dans ce domaine sont particulièrement variables, voire s'opposent d'une bibliothèque à l'autre. Ainsi, alors que la bibliothèque de Nancy « segmente les propositions d'actions culturelles »¹⁵² et indique toujours un public cible précis pour chacune des actions qu'elle organise, la bibliothèque de Grenoble, bien qu'ayant une offre riche et diversifiée pour satisfaire le plus d'usagers différents, essaient de thématiser le moins possible, que ce soient les visites qui doivent favoriser la rencontre avec le patrimoine que les ateliers qui sont généralement intergénérationnels¹⁵³. De la même manière, certaines bibliothèques proposent des rendez-vous réguliers avec une rythmicité que le public peut identifier¹⁵⁴, tandis que d'autres préfèrent proposer ces rencontres de manière irrégulière pour être sûres de tenir un propos toujours pertinent. De plus, il s'agit de ne pas mettre la pression sur les équipes pour adopter un rythme trop soutenu¹⁵⁵. Ces diverses stratégies ne sont pas à construire en opposition les unes par rapport aux autres et il ne s'agit pas ici d'en désigner certaines qui seraient plus pertinentes que d'autres. Cette diversité montre au contraire que les bibliothèques doivent s'adapter à un contexte local ; ce n'est que de cette manière que leurs stratégies peuvent fonctionner. La différence de taille entre la bibliothèque de Grenoble qui est une des BMC les plus importantes de France et celle de Dole où l'équipe se compose de cinq personnes qui gèrent à la fois la bibliothèque patrimoniale et les archives municipales ne permettent pas d'adopter des méthodes similaires, ce qui explique la manière différente dont s'envisage la rythmicité des actions culturelles.

Cette programmation ouvre donc la voie à une appropriation du patrimoine par une partie du public, phénomène accentué par l'ancrage territorial dans lequel celui-ci prend place. Le projet EpOcc, porté par l'Agence unique, Occitanie culture, anciennement Occitanie Livre et Lecture, s'inscrit entièrement dans cette démarche¹⁵⁶. Lorsqu'elle présente le projet Mélanie Marchand, chargée de mission

¹⁵² Entretien avec Claire Haquet, alors directrice adjointe du réseau des bibliothèques de Nancy, responsable de la bibliothèque Stanislas, le 28 août 2025.

¹⁵³ Entretien avec Floriane Wanecq, responsable de la bibliothèque d'étude et du patrimoine de Grenoble, le 27 novembre 2025.

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ Entretien avec Émeline Pipelier, directrice adjointe, responsable des collections patrimoniales et des archives municipales de Dole, le 27 août 2025.

¹⁵⁶ Le projet EpOcc réunit à sa création sept établissements patrimoniaux : les quatre BMC d'Occitanie, Toulouse, Montpellier, Albi et Nîmes, la bibliothèque de Narbonne et les archives départementales de l'Aude et de l'Ariège. Il s'agit de faire découvrir le patrimoine autrement au public, en lui racontant des histoires. Chaque établissement qui le souhaite propose de valoriser un pan de ses collections en imaginant une médiation numérique originale : webtoon, websérie, jeu vidéo, podcast. Ces projets qui demandent des compétences techniques particulières se font en partenariat avec des auteurs et illustrateurs locaux, des écoles. Même si ce projet est porté par une

à l'Agence unique, Occitanie culture, explique qu'un des objectifs de celui-ci était « d'aborder les collections au prisme du présent pour changer le regard sur le patrimoine ». Elle ajoute qu'il « est important de retenir que le but du projet était de sortir de la vision d'un patrimoine élitiste et que les gens ne se disent pas, le patrimoine, ce n'est pas pour moi »¹⁵⁷. Penser la valorisation du patrimoine autrement permet de l'envisager de manière ludique, afin de faire découvrir le patrimoine à un nouveau public. Le projet n'a pas vocation à fidéliser un public : chaque projet est suivi d'une rencontre dans l'établissement qui l'a porté. Or, les institutions culturelles participant au projet se trouvent dans l'ensemble de la région, le public n'est pas amené à revenir. EpOcc est davantage l'occasion de désacraliser le patrimoine, de toucher les habitants d'un territoire, le projet n'a pas de public cible, pour lui faire découvrir autrement l'histoire du territoire dans lequel il vit.

Il s'agit là d'un premier pas vers l'appropriation du patrimoine locale, pensé par les professionnels au service du public. Lorsque le processus de réappropriation aboutit, il permet au public de faire usage du patrimoine, sans que la médiation de professionnels des bibliothèques soit encore au premier plan de cette rencontre. Les collections de la bibliothèque municipale de Dijon reflètent une partie l'histoire locale, centrée sur la gastronomie avec la constitution du fonds gourmand. Celui-ci est un axe de valorisation prioritaire pour la bibliothèque qui lui permet de toucher d'autres publics, en organisant des conférences suivies d'une dégustation préparée par les élèves du lycée hôtelier local¹⁵⁸. La gastronomie désacralise le lieu et facilite son accès pour le public, à tel point qu'un vigneron local a même utilisé les fonds iconographiques pour illustrer les étiquettes de ses bouteilles de vin¹⁵⁹. L'exemple est exceptionnel, mais illustre la manière dont évoluent les usages et la relation que le public peut entretenir avec le patrimoine. Même si ces formes de réappropriation demeurent rares, elles montrent combien les nouvelles médiations qui sont faites du patrimoine imprègnent un imaginaire plus large qui vient modifier la définition même de la bibliothèque patrimoniale.

agence régionale du livre, il implique quatre BMC, c'est pourquoi nous l'évoquons dans ce travail. La présentation du projet EpOcc est disponible sur <https://epocc.fr/> [consulté le 09/01/2026].

¹⁵⁷ Entretien avec Mélanie Marchand, chargée de mission Bibliothèques et Patrimoine à l'Agence unique, Occitanie Culture, le 3 novembre 2025.

¹⁵⁸ POULAIN, Caroline, 2024. Essai de stratégie pour « penser usagers ». L'exemple de la programmation patrimoniale de la bibliothèque municipale de Dijon, in POULAIN, Caroline, *Renouveler les médiations du patrimoine en bibliothèque*, p. 120.

¹⁵⁹ Entretien avec Mathilde Siméant, responsable des fonds anciens à la bibliothèque municipale de Dijon, le 28 août 2025.

2.2. Développer des partenariats : toucher de nouveaux publics et renforcer les liens

2.2.1. Le milieu scolaire et universitaire, un partenaire traditionnel

Les milieux universitaire et scolaires sont des partenaires traditionnels, voire naturels des BMC. Ces partenariats permettent de faire connaître le patrimoine à un public captif¹⁶⁰ et de mettre en œuvre des parcours d'EAC et d'EMI¹⁶¹. Il est également l'occasion pour un professeur d'université d'enrichir un cours et de lui apporter un aspect concret et pratique. Des visites sont régulièrement organisées pour les étudiants en sciences humaines et sociales, particulièrement dans les filières qui concernent l'histoire du livre, afin de leur faire découvrir la bibliographie matérielle. Ces temps de rencontre permettent aussi de faire découvrir aux étudiants des pans de collection qui n'ont pas encore été étudiés, afin de leur présenter de potentiels sujets de recherche. Une partie de la programmation culturelle peut donc être pensée en prévision de ses futurs partenariats. Cette stratégie partenariale s'insère de manière plus globale dans la stratégie de valorisation culturelle. C'est le cas à la bibliothèque municipale de Lyon qui cherche à valoriser son fonds de sources musicales anciennes. Une liste du fonds a été envoyée à un professeur du conservatoire pour qu'il incite les élèves à le consulter. Cela s'inscrit dans une programmation plus vaste : la bibliothèque a accueilli un groupe de recherche sur l'Académie du concert en France et développé des liens avec le département de musicologie de l'université Lyon II¹⁶². La multiplication de partenariats et d'approches autour d'un même thème augmente d'autant la visibilité qui est donnée à celui-ci. C'est cependant un travail conséquent qui doit s'inscrire dans le temps long pour continuer à le faire vivre.

Il serait réducteur de considérer que le travail partenarial entre BMC et universités n'a qu'une ambition scientifique. Les étudiants sont un public potentiel des BMC qui vient souvent y travailler, mais qui participe peu aux actions de médiation¹⁶³. L'Université Grenoble-Alpes a développé un service, « L'ouvre-boîte », qui vise à élaborer une politique culturelle, artistique et scientifique à destination de ses étudiants. Elle a établi des partenariats avec des acteurs culturels locaux dont les bibliothèques municipales de Grenoble pour organiser des visites guidées des expositions¹⁶⁴. C'est le seul moyen dont dispose la bibliothèque à l'heure actuelle pour amener un nombre important d'étudiants à

¹⁶⁰ HAQUET, Claire, 2019. Gérer et valoriser des collections patrimoniales, in : ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE, HENARD, Charlotte (dir.), *Le métier de bibliothécaire*, p. 434.

¹⁶¹ BARTOLI, Pierre-Marie, 2023. *La mise en valeur et la médiation des fonds patrimoniaux auprès du jeune public*, p. 37.

¹⁶² Entretien avec Jérôme Sirdey, le 1^{er} octobre 2025, responsable du département des collections anciennes et spécialisées à la Bibliothèque municipale de Lyon.

¹⁶³ Voir Deuxième partie, 1.1.2.

¹⁶⁴ La présentation de « L'ouvre-boîte » est disponible sur : <https://culture.univ-grenoble-alpes.fr/fr/> [consulté le 09/01/2025].

profiter de son offre culturelle¹⁶⁵. Le public étudiant peut donc aussi bien être captif, dans le cadre d'un cours organisé à la bibliothèque que participer aux médiations culturelles, même s'il ne vient que difficilement de lui-même.

Ces partenariats sont essentiels pour les BMC si elles souhaitent conserver leur statut de lieux d'étude avec une vocation scientifique et de recherche. Lier des partenariats en ce sens, c'est non seulement accueillir les lecteurs de demain, mais aussi former les chercheurs de demain.

2.2.2. Collaborer avec ses collègues : les autres institutions culturelles du territoire

S'il est un partenariat qui semble naturel pour les BMC, c'est celui qu'elle peut entretenir avec les autres institutions culturelles d'un territoire : musées, services d'archives, conservatoire. Puisqu'elles dépendent souvent d'une même tutelle, la municipalité, leur collaboration est facilitée¹⁶⁶. En réalité, la mise en place de ces partenariats dépend principalement d'habitudes de travail sur le territoire et de la volonté que chacun souhaite y consacrer. Ces partenariats sont le reflet de la manière dont est pensée la programmation d'action culturelle. La bibliothèque de Grenoble pense sa programmation autour de deux axes principaux : les livres avec l'accueil d'auteurs et les musées, grâce aux expositions. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que d'importants partenariats soient noués avec les différents musées de Grenoble, ainsi que les musées départementaux. La situation grenobloise est particulière, puisque la bibliothèque a de nombreux dépôts dans ces musées. Par ailleurs, le musée Stendhal a même été créé à partir de la collection conservée à la bibliothèque. Ainsi, même si la bibliothèque a un droit de regard sur ce qui est fait au musée, il s'agit d'un service différent, qu'elle ne gère pas¹⁶⁷. Lorsqu'ils existent, les partenariats avec les institutions culturelles sont particulièrement solides et s'ancrent dans des pratiques de travail.

Ils peuvent également être plus circonstanciels et survenir dans le cadre d'un projet particulier. La bibliothèque municipale d'Albi conserve une partition inédite de Charles-Henri de Blainville autour de laquelle elle a établi une programmation de valorisation. Pour les JEP de 2023, elle a proposé un concert de la mise en musique de la partition, interprétée par les élèves du Conservatoire de musique et de danse du Tarn¹⁶⁸. Ce partenariat a permis de donner vie et de faire entendre un document de la bibliothèque, ainsi que de développer tout un parcours pour le

¹⁶⁵ Entretien avec Floriane Wanecq, responsable de la bibliothèque d'étude et du patrimoine de Grenoble, le 27 novembre 2025.

¹⁶⁶ Tous les musées et services d'archives ne sont pas municipaux. Cependant, les villes dans lesquelles se trouvent les BMC sont suffisamment importantes pour que s'y trouvent de telles institutions municipales, en plus d'autres qui peuvent dépendre du département ou de la région.

¹⁶⁷ Entretien avec Floriane Wanecq, responsable de la bibliothèque d'étude et du patrimoine de Grenoble, le 27 novembre 2025.

¹⁶⁸ DESCHAUX, Jocelyne, 2024. Intégrer le service patrimonial dans son contexte et son territoire. L'exemple des actions de la médiathèque Pierre-Almaric d'Albi, in : POULAIN, Caroline. *Renouveler les médiations du patrimoine en bibliothèque*, p. 63.

remettre dans son contexte aussi bien auprès de publics scolaires, que du grand public.

Développer de tels partenariats peut dépasser le seul cadre municipal et donner une ambition plus large à la programmation culturelle de la bibliothèque. En 2024, la bibliothèque municipale de Poitiers a organisé une exposition d'ampleur autour de la reine mérovingienne Radegonde¹⁶⁹. Pour mettre en place cette exposition exceptionnelle, la bibliothèque a multiplié les partenariats avec nombre d'institutions dans et hors Poitiers. En effet, le musée de Poitiers et la DRAC Nouvelle-Aquitaine ont prêté des documents à la bibliothèque. Cette dernière a également pu présenter des documents venus de Tours, Limoges, Bourges, Rouen et Niort¹⁷⁰. De tels projets demeurent exceptionnels et ne peuvent être financés que par le biais de subventions, notamment grâce à l'AAP « Patrimoine écrit des bibliothèques », la DGD et le fonds ARPIN comme cela a été le cas à Poitiers. Ils montrent toutefois que les bibliothèques peuvent se positionner comme un acteur de premier plan du point de vue de l'exposition et de la valorisation de son patrimoine.

Au contraire, certaines bibliothèques peuvent déplorer des perspectives concurrentielles entre les différentes institutions municipales qui cherchent avant tout à développer leurs services et leurs publics. Il est particulièrement difficile d'établir des partenariats au sein d'une municipalité qui ne souhaite pas les développer.

2.2.3. *Le monde associatif*

Par ailleurs, le milieu associatif est un autre partenaire essentiel des bibliothèques. Il lui permet d'atteindre un public que les BMC seules n'ont pas les moyens de toucher, les plus précaires, du « champ social », éloignés de la bibliothèque, voire empêchés qui ne se rendraient pas dans cette dernière sans la médiation d'une association.

Ce sont des partenariats longs à mener qui prennent du temps à se mettre en place. C'est pourquoi, c'est un champ que les bibliothécaires interrogés déplorent de ne pas pouvoir davantage explorer. Ce sont des projets qui se construisent pendant plusieurs mois et sont pensés comme un parcours avec le réseau de bibliothèques. Davantage portés par la bibliothèque municipale de quartier, ces projets s'achèvent souvent par une séance à la bibliothèque patrimoniale pour faire découvrir le lieu et les collections. Un temps de rencontre préalable organisé avec l'association s'avère essentiel pour convaincre ce public de venir à la bibliothèque¹⁷¹. La bibliothèque de

¹⁶⁹ La présentation de l'exposition « Radegonde, 1500 ans de présence à Poitiers » par le Centre d'Études supérieures de civilisation médiévale de l'Université de Poitiers est disponible sur : <https://cescm.hypotheses.org/23385> [consulté le 12/01/2026].

¹⁷⁰ Entretien avec Florent Palluault, responsable du pôle Collections de conservation, chef de projet « Politique numérique », à la médiathèque François Mitterrand de Poitiers, le 29 août 2025.

¹⁷¹ Dans ce domaine, les bibliothèques de Dijon et de Nancy relatent une expérience similaire.

Nancy affrète même un bus pour organiser ce déplacement¹⁷². La bibliothèque patrimoniale, se situe la plupart du temps en centre-ville, espace géographique dans lequel de nombreuses personnes vivant dans ces quartiers ne se sentent pas légitimes de se rendre. Organiser une médiation à destination de ces publics doit s'envisager différemment, se construire sur le temps long, avec des partenaires qui ont déjà créé un lien avec ces usagers potentiels et prévoir les conditions matérielles pour pouvoir les accueillir.

S'il s'agit d'un public plus difficile à capter, il n'en est pas moins légitime à fréquenter la bibliothèque et à découvrir ces collections. C'est un public qui revient peu, même lorsque d'autres médiations culturelles sont organisées. Cependant, établir ce contact et créer ce lien, permet tout de même à certains de découvrir le lieu et de susciter leur intérêt. Cela a été le cas à la bibliothèque Stanislas qui a accueilli une association et un groupe de personnes allophones qui se retrouvaient habituellement dans la bibliothèque de lecture publique pour des ateliers de conversation. Cela a été l'occasion de leur présenter les collections, une partie du groupe est revenue fréquenter la bibliothèque spontanément¹⁷³.

Il serait par ailleurs réducteur de présenter le milieu associatif par le seul angle du champ social. Établir un partenariat avec tout type d'association permet de toucher un public non-fréquentant pour lui faire découvrir les lieux. On voit se développer la pratique de proposer des activités insolites par rapport au lieu dans lequel celles-ci se déroulent. À Dijon, le 1204 – Centre d'interprétation de l'histoire urbaine et du patrimoine cherche à faire découvrir le patrimoine autrement¹⁷⁴. Pour faire découvrir le bâtiment de la bibliothèque, il a proposé une séance de yoga dans la grande salle de lecture¹⁷⁵. Ce type de propositions se situe en marge de la programmation culturelle d'une bibliothèque et n'est pas organisé par les professionnels. Elle vise moins à faire connaître les collections et la programmation d'une BMC que le cadre dans lequel celle-ci est installée. Ces événements sont marginaux, mais ont l'intérêt de faire venir un public qui n'est pas celui de la bibliothèque, mais celui de l'association. Il découvre le lieu, ce qui lui offre la possibilité de s'y rendre, sans que les bibliothécaires puissent réellement savoir s'ils reviennent. Cela leur donne une visibilité auprès d'un public qu'elle ne touche pas par ailleurs. De tels exemples, bien que se situant à la marge de l'activité des bibliothèques, illustrent les évolutions d'usages qui s'observent en bibliothèque patrimoniale, ainsi que l'apparition d'une nouvelle typologie de publics.

¹⁷² Entretien avec Claire Haquet, alors directrice adjointe du réseau des bibliothèques de Nancy, responsable de la bibliothèque Stanislas, le 28 août 2025.

¹⁷³ *Ibid.*

¹⁷⁴ La présentation du 1204 - Centre d'interprétation de l'histoire urbaine et du patrimoine est disponible sur : <https://patrimoine.dijon.fr/> [consulté le 12/01/2026].

¹⁷⁵ Entretien avec Mathilde Siméant, responsable des fonds anciens à la bibliothèque municipale de Dijon, le 28 août 2025.

3. LA RENCONTRE ENTRE PUBLICS ET COLLECTIONS

3.1. Réussir sa médiation. Que signifie la rencontre entre public et collections ?

L'étude de la programmation culturelle des BMC, de leurs publics, des objectifs qu'elles se donnent vis-à-vis de ces derniers amène à se demander ce que signifie la réussite d'une action de médiation culturelle pour les professionnels des bibliothèques. Les objectifs sont nombreux et ambitieux : à quelles conditions les professionnels s'estiment-ils satisfaits ?

Il n'est pas surprenant que cette réussite ne soit jamais envisagée à l'aune de critères quantitatifs par les professionnels. Si chacun considère qu'une action de médiation est réussie selon des critères qui lui sont propres, de nombreux points communs apparaissent dans le discours des professionnels. Ainsi, beaucoup considèrent une action comme réussie si elle suscite un intérêt du public et permet d'échanger avec ce dernier, de nouer des liens avec lui et si les collègues qui l'organisent se sentent satisfaits, utiles et passent un bon moment.

Émeline Pipelier estime que : « c'est une action où il y a un échange avec le public. Même s'il n'y a que trois personnes, s'il y a un échange, c'est réussi »¹⁷⁶. Elle évoque ainsi une conférence sur des souvenirs de tournage à Dole qui a éveillé des souvenirs chez le public, la conférence s'est transformée en entretien entre l'intervenant et le public. Jérôme Sirdey parle quant à lui d'un « contact qui se noue »¹⁷⁷, tandis que Mathilde Siméant insiste sur le fait que « le public arrive à créer un lien avec l'intervenant »¹⁷⁸.

Pouvoir tester de nouveaux formats, le fait de voir revenir le public à la suite d'une médiation, mais aussi accueillir un public qui ne se rend pas habituellement à la bibliothèque pour participer aux actions culturelles sont d'autres éléments importants pour les professionnels. Florent Palluault cite dans les actions réussies, un atelier *Wikisource*, auquel n'avait participé qu'une seule personne. En effet, cet atelier avait été l'occasion d'expérimenter un nouveau format qui avait fait venir ses collègues de la lecture publique qui ont découvert ce que pouvait proposer le service patrimoine et les compétences qui se trouvaient au sein de son équipe¹⁷⁹.

Finalement, des critères plus objectivables sont également évoqués par Claire Haquet qui rappelle que : « c'est aussi un rapport temps investi par rapport aux résultats équilibré. Ça compte dans le sentiment de réussite de voir que les résultats

¹⁷⁶ Entretien avec Émeline Pipelier, directrice adjointe, responsable des collections patrimoniales et des archives municipales de Dole, le 27 août 2025.

¹⁷⁷ Entretien avec Jérôme Sirdey, responsable du département des collections anciennes et spécialisées à la Bibliothèque municipale de Lyon, le 1^{er} octobre 2025.

¹⁷⁸ Entretien avec Mathilde Siméant, responsable des fonds anciens à la bibliothèque municipale de Dijon, le 28 août 2025.

¹⁷⁹ Entretien avec Florent Palluault, responsable du pôle Collections de conservation, chef de projet « Politique numérique », à la médiathèque François Mitterrand de Poitiers, le 29 août 2025.

sont à la hauteur des efforts »¹⁸⁰. Elle ajoute qu'avec son équipe, ils sont « rôdés » et sont capables pour des actions régulières comme les JEP de prévoir le temps de préparation, le nombre d'agents impliqués et la quantité de personnes qui va venir.

Si l'on compare ces réponses avec les critères d'évaluation proposés par Pierre-Yves Cachard et Carole Letrouit, il apparaît que ce qui importe avant tout aux professionnels, ce sont la pertinence, l'efficacité et l'efficience d'une action¹⁸¹. La médiation culturelle répond à la fois à des besoins et des objectifs et doit être rationalisée. Elle ne se limite cependant pas à ces critères, qui, s'ils sont davantage qualitatifs que quantitatifs, n'en demeurent pas moins objectivables. Elle repose également sur des critères plus subjectifs qui relèvent aussi bien du ressenti des professionnels que du public. Cela montre que ce qui importe avant tout dans la médiation culturelle, c'est le dialogue qui s'installe et donc non seulement la rencontre entre le public et les collections, mais surtout la rencontre entre le public, les professionnels des bibliothèques et les spécialistes du patrimoine.

3.2. Le patrimoine, une rencontre au-delà des collections

La mission des BMC en termes de valorisation culturelle va plus loin qu'une simple rencontre entre publics et collections : la programmation culturelle n'a pas seulement pour but d'augmenter la fréquentation de la bibliothèque. Toute action culturelle n'a pas vocation à faire revenir le public en salle de consultation, elle peut simplement permettre de faire découvrir un lieu, de faire venir un autre type de public qui ne serait autrement pas rendu à la bibliothèque, de permettre une rencontre entre générations. Puisque les BMC n'ont plus seulement pour but de recevoir des chercheurs qui viennent consulter et travailler sur leurs fonds, le rapport que les actions de médiations entretiennent avec les collections a évolué. Le document n'est plus toujours le centre de la programmation culturelle.

Ce rapport nouveau est illustré par le projet EpOcc et les objectifs qui étaient les siens dès sa création¹⁸². Il s'agissait « d'aborder les collections au prisme du présent et de changer le regard sur le patrimoine élitiste et poussiéreux pour faire du patrimoine un objet de désir »¹⁸³. Il ne s'agit pas de renier le rapport à la recherche qu'entretient la bibliothèque patrimoniale, mais de montrer au public non-chercheur que le patrimoine peut le toucher aussi. Le patrimoine n'est plus uniquement abordé par l'angle intellectuel, mais revêt aussi un caractère émotionnel et affectif pour une partie de son public potentiel. Le patrimoine devient un objet qui raconte des

¹⁸⁰ Entretien avec Claire Haquet, alors directrice adjointe du réseau des bibliothèques de Nancy, responsable de la bibliothèque Stanislas, le 28 août 2025.

¹⁸¹ CACHARD, Pierre-Yves et LETROUIT, Carole, 2024. La difficile évaluation de l'action culturelle : quelle « mesurabilité », quelle méthode, quels outils ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, p. 59. Voir aussi, Première partie, 1.2. pour la définition de ces termes.

¹⁸² Voir, Deuxième partie, 2.1.2 pour la présentation du projet EpOcc.

¹⁸³ Entretien avec Mélanie Marchand, chargée de mission Bibliothèques et Patrimoine à l'Agence unique, Occitanie Culture, le 3 novembre 2025.

histoires. C'est également dans ce sens que doit être comprise la rencontre avec le public.

Pour atteindre de nouvelles personnes, il faut parfois se détacher de la collection. C'est ce que propose depuis trois ans la bibliothèque de Nancy avec son concept « La Folle soirée de Stan » qui vise à proposer un événement décalé par rapport à la bibliothèque, durant lequel la collection n'est pas évoquée. Le thème n'a aucun rapport avec les livres ou le patrimoine. La bibliothèque a proposé une soirée revue des années 1930 avec des danseuses, un bal de la Libération ou encore une fête foraine comme en 1925 avec magicien, contorsionnistes et jeux. Elle accueille 150 personnes toutes déguisées. Comme le souligne Claire Haquet : « L'objectif n'est pas de gagner de la fréquentation mais de la notoriété, que de nouvelles personnes voient les lieux et puissent en parler autour d'elles »¹⁸⁴. Il ne s'agit pas de faire revenir ce public à la bibliothèque, mais de lui faire découvrir un lieu constitutif du territoire sur lequel il vit. C'est également une manière de redonner vie à la bibliothèque patrimoniale et de la sortir des clichés dans lesquels elle se trouve parfois enfermée. C'est un projet qui demande du dialogue auprès des professionnels, usagers ou élus qui pourraient être surpris, voire ne pas accepter ce changement de paradigme et cet effacement de la collection¹⁸⁵. Il ne faut pas oublier qu'un tel événement vise à faire venir un nouveau public, mais s'inscrit dans une programmation culturelle suffisamment riche et diversifiée pour proposer des médiations qui s'adressent à un public plus traditionnel et qui recherche toujours ce rapport à la collection.

3.3. Le patrimoine concerne-t-il la lecture publique ?

Si le rapport à la collection a évolué, c'est aussi que le rapport entre les services patrimoniaux et de lecture publique ont changé ces dernières années avec l'émergence d'une volonté de décloisonner ces différents services¹⁸⁶. Les bibliothèques patrimoniales se détachent de l'image qu'elles pouvaient avoir, la programmation culturelle cherche davantage à réunir ces deux aspects. Cela peut avoir lieu dans le cadre d'une exposition transversale, organisée par les différents services de la bibliothèque comme l'a proposé la bibliothèque Alexis de Tocqueville qui a, pour la première fois, présenté des documents patrimoniaux au sein d'une

¹⁸⁴ Entretien avec Claire Haquet, alors directrice adjointe du réseau des bibliothèques de Nancy, responsable de la bibliothèque Stanislas, le 28 août 2025.

¹⁸⁵ CALENGE, Bertrand, 2015. *Les bibliothèques et la médiation des connaissances*, p. 45. La conception du rôle de la médiation a largement évolué ces dix dernières années. Ce changement de paradigme s'observe dans la littérature scientifique. L'auteur note que « l'unique objet de la bibliothèque est de s'intéresser à l'accroissement des connaissances partagées de l'ensemble d'une population ». La médiation n'est plus à l'heure actuelle uniquement centrée autour du savoir et de l'apprentissage et n'est plus considérée seulement comme actrice de l'éducation des usagers.

¹⁸⁶ CALENGE, Bertrand, 2015. *Les bibliothèques et la médiation des connaissances*, p. 49. L'auteur soulignait déjà en 2015 l'importance de développer le travail en transversalité en adoptant une méthodologie de gestion de projet, tout en insistant sur que cette pratique ne devait pas mettre en péril le fonctionnement de la bibliothèque.

exposition de lecture publique, « Caen, aqua tu penses ? »¹⁸⁷. Ce type d'exposition s'organise assez simplement lorsque la bibliothèque patrimoniale se trouve dans le même bâtiment qu'une bibliothèque de lecture publique.

Travailler avec les services de lecture publique permet de partager des compétences et d'aborder le patrimoine d'une façon nouvelle. Ces échanges permettent également de capter un public plus large : celui qui se rend dans les espaces de lecture publique, mais ne fréquente pas la bibliothèque patrimoniale. Cette volonté de travail en transversalité s'observe particulièrement à la bibliothèque de Chambéry où à un décloisonnement des espaces répond une politique d'action culturelle dans laquelle les services de lecture publique s'approprient le patrimoine. Ainsi, la bibliothèque numérique, Camberi@ est devenue un outil du réseau des bibliothèques, et plus seulement du service patrimoine¹⁸⁸. Les médiateurs numériques proposent désormais des actions de médiation qui utilisent cette bibliothèque numérique, sans l'intervention du service patrimoine. De la même manière, lorsqu'une exposition est organisée par le service patrimoine, le discours de médiation est construit avec la lecture publique selon les expertises de chacun. La volonté de la bibliothèque est que « le patrimoine fédère au-delà de son service de rattachement »¹⁸⁹.

Cette transversalité s'inscrit dans une temporalité longue. Avant même de penser au public, cela demande à des services aux pratiques de travail très différentes de découvrir les compétences les uns des autres et de comprendre les missions de chacun, ce qui est loin d'être une évidence. Il faut des temps d'échange, de formation, avant de pouvoir initier des projets communs. Le réseau des médiathèques du Grand Dole est un petit réseau de huit médiathèques et bibliothèques pour une trentaine d'agents. L'ensemble des agents se connaît bien et peut travailler ensemble, notamment parce que l'équipe de la bibliothèque patrimoniale organise des visites du magasin et notamment de la salle du Trésor pour expliquer ses missions spécifiques¹⁹⁰. Ce travail en transversalité est souvent possible grâce aux individus, que ce soient des volontés de travailler ensemble au sein d'un même réseau ou grâce à un agent de l'équipe patrimoine dont l'expérience facilite ces échanges. C'est le cas à Grenoble où la chargée d'action culturelle n'était pas une experte du patrimoine en arrivant sur son poste, mais maîtrise le montage

¹⁸⁷ La présentation de l'exposition « Caen, aqua tu penses à la bibliothèque Alexis de Tocqueville de Caen est disponible sur : <https://bibliotheques.caenlamer.fr/Default/doc/AGENDA/8253/caen-aqua-tu-penses> [consulté le 12/01/2026].

¹⁸⁸ La bibliothèque numérique Camberi@ est consultable sur : <https://bibliotheque-numerique.chambery.fr/> [consulté le 13/01/2026].

¹⁸⁹ Entretien avec Émilie Dreyfus, responsable du service Conservation et Patrimoine à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau de Chambéry, le 27 novembre 2025.

¹⁹⁰ Entretien avec Émeline Pipelier, directrice adjointe, responsable des collections patrimoniales et des archives municipales de Dole, le 27 août 2025.

de projet¹⁹¹. De telles compétences permettent de favoriser les échanges avec d'autres services et la mise en commun d'autres projets.

Les BMC sont en effet porteuses de cette contradiction qui peine à s'effacer : elles conservent des fonds patrimoniaux dont le traitement diffère grandement de celui des bibliothèques de lecture publique, mais elles appartiennent au même réseau que ces dernières. Néanmoins, c'est par le biais de la valorisation culturelle que la frontière entre ces deux aspects des bibliothèques territoriales peut le plus s'effacer. Même si les objets valorisés ne sont pas les mêmes, elles ont des pratiques et des propositions communes. Les différents services peuvent même être réunis le temps d'une programmation précise. Si la transversalité est possible grâce à la médiation, il semble que son champ demeure limité à cette question des actions culturelles. Le traitement de collections patrimoniales, de l'acquisition à la conservation, en passant par le signalement diffère trop de celui des collections courantes achetées par les bibliothèques de lecture publique.

Cette étude sur les publics qui participent aux actions de valorisation patrimoniales montre non seulement leur diversité, mais aussi les nouveaux défis que rencontre la médiation patrimoniale. Continuer à donner du sens à ses fonds patrimoniaux implique de les faire venir et donc de mobiliser sans cesse des nouveaux publics. Ces derniers ne deviendront pas nécessairement des usagers fréquentants, mais le rôle d'une bibliothèque territoriale est aussi de permettre au plus grand nombre d'avoir connaissance de son patrimoine local. Cette nécessité implique des évolutions dans la manière de penser la programmation culturelle. Celle-ci, mise en œuvre depuis plusieurs années, doit trouver un équilibre entre l'imaginaire que chacun a d'une bibliothèque patrimoniale qui peut être aussi bien attirant qu'impressionnant et les attentes d'un public déjà acquis qui ne doivent pas être oubliées. Le travail est de plus en plus divers et demande aux professionnels de s'adapter en permanence à ces nouvelles pratiques et ces nouvelles manières de travailler.

Cette rencontre entre publics et patrimoine s'inscrit dans un contexte plus vaste que le seul cadre de la bibliothèque, contexte qui montre une évolution sensible ces dernières années et qui vient modifier l'appréhension que les bibliothèques peuvent avoir de leur programmation culturelle.

¹⁹¹ Entretien avec Floriane Wanecq, responsable de la bibliothèque d'étude et du patrimoine de Grenoble, le 27 novembre 2025.

S'APPUYER SUR LE CONTEXTE POLITIQUE POUR DÉVELOPPER L'ACTION CULTURELLE

Bien que disposant d'une grande liberté dans leur programmation culturelle et dans les actions de médiation qu'elles proposent, les bibliothèques dépendent d'une municipalité et doivent répondre par leurs actions à un programme politique. Par ailleurs, les possibilités en matière de valorisation patrimoniale se multiplient grâce aux différentes subventions qui permettent de proposer des actions plus ambitieuses. Ces dernières sont révélatrices d'une nouvelle manière de travailler qui demandent une adaptation constante des professionnels.

1. RÉPONDRE PAR LA MÉDIATION AUX AMBITIONS POLITIQUES

1.1. Travailler avec une municipalité

1.1.1. *Le patrimoine, un sujet qui intéresse encore ?*

Une BMC s'intègre dans les différents services d'une municipalité, ou d'une intercommunalité, et met donc en œuvre une partie du programme politique de cette dernière¹⁹². Elle dépend de cette tutelle à laquelle elle doit rendre des comptes et qui décide du financement qui lui est accordé¹⁹³. Or, patrimoine et lecture publique sont souvent assez schématiquement opposés¹⁹⁴. Le rôle que peut jouer celui-ci, et notamment son rôle social n'est pas toujours perçu ou compris par une municipalité dont il est loin d'être le principal sujet de préoccupation¹⁹⁵. Le traitement des questions patrimoniales peut aller du désintérêt à une diminution du budget alloué, si d'autres axes de la politique culturelle semblent prioritaires. C'est pourquoi, être identifié par sa tutelle et lui rendre compte des actions menées est primordial. Les bibliothèques patrimoniales éprouvent parfois des difficultés à sortir d'une image un peu poussiéreuse et élitiste auprès de certains élus qui peuvent ne pas comprendre l'intérêt de certains projets, jugés trop éloignés du grand public.

Or, il n'est pas toujours possible de prévoir quel type de public s'intéressera à la programmation culturelle. En 2022, l'exposition « Hiéroglyphes, la méthode Champollion » organisée par la bibliothèque de Grenoble qui avait un propos assez

¹⁹² Voir Première partie, 2.1.

¹⁹³ LAHARY, Dominique, 2023. Politiques publiques et responsabilités des bibliothécaires, in : HEURTEMATTE, Véronique, ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHÈQUES, 2023, *Bibliothèques, objets politiques*, p. 28.

¹⁹⁴ Les enjeux rencontrés par l'un et l'autre, les pratiques de travail, l'appréhension des publics, ainsi que les exigences de conservation propres au patrimoine font que ces deux aspects sont souvent mis en opposition.

¹⁹⁵ POULAIN, Caroline, 2024. *Renouveler les médiations du patrimoine en bibliothèque*, p. 12.

pointu, a attiré un public qui ne vient jamais à la bibliothèque¹⁹⁶. L'exposition évoquait le monde méditerranéen, ce qui a attiré une population immigrée que la bibliothèque capte habituellement difficilement. Les bibliothécaires n'avaient pas perçu cet aspect du sujet en créant l'exposition, mais ont pu faire découvrir la programmation de la bibliothèque à de nouvelles personnes¹⁹⁷. Si la municipalité de Grenoble n'avait pas manifesté de réticences à la tenue de l'exposition, cet exemple montre qu'un sujet qui paraît élitiste, peut attirer un public plus large que son public naturel. Il ne faut donc pas préjuger qu'un sujet patrimonial et scientifique n'attirera qu'un public connaisseur.

De plus, loin d'établir un constat alarmiste, il ressort que les municipalités valorisent et apprécient globalement le travail des services patrimoniaux dont elles perçoivent l'intérêt et l'utilité¹⁹⁸. Valoriser le patrimoine local est un enjeu que tient à développer la plupart des municipalités, quelle que soit sa couleur politique. De manière générale, les bibliothèques sont souvent l'établissement culturel le plus fréquenté de la ville, ce qui est apprécié des élus. Elles revêtent une importance symbolique : en 2020, après son élection, la bibliothèque a été le premier établissement culturel visité par Grégory Doucet, nouveau maire de Lyon. Ce dernier s'est autant intéressé à la partie lecture publique qu'à la partie patrimoniale de la bibliothèque¹⁹⁹. Le patrimoine permet en outre de mettre en valeur le côté prestigieux de la bibliothèque. Les nouvelles acquisitions qu'elle fait permettent de valoriser le territoire et peuvent aussi être montrées par les élus. Cela a été le cas à Nancy, lorsque la bibliothèque a acquis la maquette du premier album de l'autrice jeunesse Frédérique Bertrand en 2024²⁰⁰. En effet, les collections d'un établissement ne valorisent pas seulement ce dernier, mais l'ensemble du territoire dans lequel il s'inscrit.

Les bibliothèques sont donc des établissements publics reconnus et appréciés des municipalités qui ont l'habitude de travailler avec elles. Par ailleurs, le patrimoine y occupe une place particulière, il apporte un certain prestige, tout en valorisant le territoire et son histoire, ce qui permet des relations globalement fluides entre les bibliothèques patrimoniales et leur tutelle qui s'incarnent généralement dans l'adjoint à la culture.

¹⁹⁶ La présentation de l'exposition « Hiéroglyphes, la méthode Champollion », qui s'est tenue à la bibliothèque municipale de Grenoble du 10 mai au 20 août 2022 est disponible sur : <https://www.lectura.plus/6106-exposition-hieroglyphes-la-methode-champollion.html> [consulté le 04/02/2026].

¹⁹⁷ Entretien avec Floriane Wanecq, responsable de la bibliothèque d'étude et du patrimoine de Grenoble, le 27 novembre 2025.

¹⁹⁸ DRUART, Marion, 2023. Dialoguer avec les élus : un art délicat, mais indispensable, in : HEURTEMATTE, Véronique, ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHÈQUES, 2023, *Bibliothèques, objets politiques*, p. 49-50. Ce constat est à rebours de ce que souligne la littérature qui met en garde contre un risque d'effacement et d'oubli de la bibliothèque.

¹⁹⁹ Entretien avec Jérôme Sirdey, responsable du département des collections anciennes et spécialisées à la Bibliothèque municipale de Lyon, le 1^{er} octobre 2025.

²⁰⁰ Entretien avec Claire Haquet, alors directrice adjointe du réseau des bibliothèques de Nancy, responsable de la bibliothèque Stanislas, le 28 août 2025.

1.1.2. Le rôle de l'adjoint à la culture

L'adjoint à la culture est donc le principal interlocuteur des bibliothèques pour discuter de la politique en matière patrimoniale que ces dernières souhaitent mettre en place. S'il peut les accompagner pour différents projets, il ne fait pas d'ingérence dans la programmation de la bibliothèque. Comme le souligne Claire Haquet : « l'adjoint à la Culture de la Ville de Nancy est très à l'écoute des propositions des acteurs institutionnels, labellisés et associatifs pour construire sa politique culturelle »²⁰¹. Il ressort que la relation qui s'établit avec l'adjoint à la culture est une relation de confiance. La municipalité, par le biais de ce dernier, ne cherche pas à interférer dans la programmation des bibliothèques. Par ailleurs, les bibliothèques s'insèrent dans un écosystème culturel ; d'autres établissements avec des projets de plus grande ampleur peuvent davantage occuper l'adjoint à la culture, comme c'est actuellement le cas à Poitiers où le palais des ducs d'Aquitaine connaît un important chantier pour être transformé en lieu culturel, ce qui mobilise la direction des affaires culturelles²⁰². Il est compréhensible que les bibliothèques disposent dans ces conditions d'une grande autonomie pour leur programmation culturelle.

L'adjoint apporte avant tout aux bibliothèques un espace de visibilité qui valorise leur programmation culturelle. Ainsi, le journal ou le magazine de la ville, ainsi que ses réseaux sociaux relaient les actions proposées à la bibliothèque. À Dijon, le magazine métropolitain a consacré un dossier à la bibliothèque patrimoniale²⁰³. À Caen, le cabinet du président de l'intercommunalité valide régulièrement des articles mettant en avant l'activité de la bibliothèque, entre autres les collections patrimoniales²⁰⁴.

Les regroupements de villes en intercommunalités complexifient davantage ces relations. En effet, lors de la création d'une intercommunalité, un certain nombre de compétences municipales lui sont transférées. Les communautés urbaines, qui comptent plus de 250 000 habitants ont obligatoirement la compétence culture, alors que les communautés de communes de moins de 250 000 habitants ne sont pas obligées de transférer cette compétence²⁰⁵. Cette organisation peut créer des situations hybrides, parfois complexes à gérer. La bibliothèque François Mitterrand est un établissement géré par le Grand Poitiers qui n'a pas la compétence culture. De plus, la maire de Poitiers n'est pas présidente de l'intercommunalité, comme cela était le cas lors du mandat précédent. Il n'y a donc pas de projet culturel au niveau

²⁰¹ *Ibid.*

²⁰² Entretien avec Florent Palluault, responsable du pôle Collections de conservation, chef de projet « Politique numérique », à la médiathèque François Mitterrand de Poitiers, le 29 août 2025.

²⁰³ Entretien avec Mathilde Siméant, responsable des fonds anciens à la bibliothèque municipale de Dijon, le 28 août 2025.

²⁰⁴ BATS, Raphaëlle, 2012. Travailler avec le service communication de la tutelle : actions, discours et pratiques en commun, in : VIDAL, Jean-Marc (dir.), *Faire connaître et valoriser sa bibliothèque : communiquer avec les publics*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, p. 144. Travailler avec le service communication de sa tutelle est essentiel, puisque ce dernier s'assure que la stratégie de la bibliothèque correspond bien à la stratégie de la tutelle.

²⁰⁵ DESRICHARD, Yves (dir.), 2014, *Administration et bibliothèques*, p. 51-52.

de l'intercommunalité et la bibliothèque ne dépend pas de la municipalité, elle n'a donc pas à mettre en œuvre la politique en matière de culture de cette dernière.

1.1.3. Le soutien de la tutelle

Ainsi, la tutelle apporte avant tout un soutien aux bibliothèques. Ce dernier prend trois formes différentes. Le premier vient d'être évoqué, il s'agit de la confiance qu'elle lui accorde, en lui laissant une importante liberté sur l'organisation de sa programmation culturelle. Le second soutien qu'une bibliothèque peut recevoir est financier. Les professionnels interrogés soulignent qu'ils ne subissent pas de baisse de leur budget, ce qui est aussi une manière pour une tutelle d'afficher son soutien à la politique menée par un établissement culturel. Un maintien stable des budgets peut même s'accompagner d'une aide pour trouver des subventions, comme c'est le cas à Dole. L'élus à la culture s'intéresse particulièrement au patrimoine et connaît le sujet. Il propose des idées d'actions à mener à la bibliothèque et l'aide à trouver des subventions pour les mettre en œuvre²⁰⁶.

Par ailleurs, le soutien apporté par des élus est également symbolique, tout projet a davantage de poids, lorsqu'il est porté par la tutelle²⁰⁷. Leur rôle de représentation fait que leur présence à la bibliothèque permet d'exprimer leur approbation et leur soutien aux actions qu'elles mènent. À Dijon, la tutelle souhaite que le fonds gourmand soit un des axes forts de la programmation culturelle de la bibliothèque. L'adjointe à la culture et la conseillère municipale chargée de la lecture publique sont particulièrement présentes aux actions qui valorisent ce dernier et reconnaissent le travail effectué par l'équipe à ce sujet²⁰⁸. Ainsi, le soutien apporté par la tutelle est particulièrement important, puisqu'il met en avant les propositions faites par la bibliothèque pour valoriser son patrimoine, mais aussi parce qu'il permet de manifester aux équipes une reconnaissance pour le travail qu'elles effectuent.

1.2. Quelles ambitions pour les bibliothèques patrimoniales ?

1.2.1. Mettre en œuvre une ambition politique

Malgré la liberté dont elles disposent, les BMC, en tant qu'établissements culturels rattachés à une municipalité ou une intercommunalité, doivent retranscrire dans leur programmation les ambitions politiques de leur tutelle de rattachement²⁰⁹.

²⁰⁶ Entretien avec Émeline Pipelier, directrice adjointe, responsable des collections patrimoniales et des archives municipales de Dole, le 27 août 2025.

²⁰⁷ CALENGE, Bertrand, 2015. *Les bibliothèques et la médiation des connaissances*, p. 48.

²⁰⁸ Entretien avec Mathilde Siméant, responsable des fonds anciens à la bibliothèque municipale de Dijon, le 28 août 2025.

²⁰⁹ DIALLO, Malik, 2023. Les bibliothèques sont-elles des objets politiques ?, in : HEURTEMATTE, Véronique, ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES RABILLARD Manon | DCB 34 | Mémoire d'étude | mars 2026

Il existe à ce sujet divers niveaux d'investissement selon l'intérêt porté par la tutelle aux questions patrimoniales. Ces questions peuvent prendre une dimension véritablement politique si telle est l'ambition de la tutelle. À Grenoble, les principes de l'action culturelle sont précisés dans une note. Si celle-ci est un document de travail, elle s'inscrit dans un cadre plus politique : elle suit les principes du PCSES de la bibliothèque. Ce dernier trouve lui aussi place dans un cadre plus global, puisqu'il s'agit d'un des objectifs du Plan lecture 2018-2025 de la ville qui vise à améliorer le réseau des bibliothèques de Grenoble²¹⁰. Il cherche à renforcer l'accueil, et bien que proposant des objectifs centrés autour de la lecture publique, il insiste sur la création de la bibliothèque numérique patrimoniale, *PaGella*²¹¹. Le patrimoine et sa valorisation ne sont donc pas décorrés du reste des préoccupations et enjeux en matière de lecture publique et bibliothèque. Pour fonctionner, ces diverses questions doivent former un ensemble cohérent qui répond au projet politique²¹².

Ainsi, même si la bibliothèque est un établissement culturel de proximité, elle n'en demeure pas moins le reflet des ambitions politiques d'une municipalité. Quelques mois avant les élections municipales de 2026, le maire sortant de Lyon, Grégory Doucet, annonce une transformation de la bibliothèque de la Part-Dieu, « lieu de culture, de citoyenneté et de débat »²¹³. Cet exemple extrême ne reflète pas le quotidien des ambitions politiques portées par les BMC. Il montre cependant qu'elles jouent un rôle central dans la définition d'une politique culturelle. En effet, bien que les tutelles laissent aux bibliothèques une très grande liberté sur la manière de concevoir leur programmation culturelle, elles donnent davantage d'orientations lorsqu'il s'agit de définir des publics cibles pour cette programmation culturelle. La bibliothèque de Chambéry a pu mettre en place le projet du « patrimoine voyageur »²¹⁴ en partie parce que la municipalité a vu « le côté social du projet avec un regard bienveillant »²¹⁵.

BIBLIOTHÈQUES, 2023, *Bibliothèques, objets politiques*, p. 26-27. Les bibliothèques sont des objets politiques et doivent être un choix politique des citoyens.

²¹⁰ La présentation du plan lecture 2018-2025 de Grenoble est disponible sur : <https://www.grenoble.fr/866-lecture-publique.htm> [consulté le 14/01/2026].

²¹¹ La bibliothèque numérique *PaGella* est disponible sur : <https://pagella.bm-grenoble.fr/pagella/fr/content/accueil-fr> [consulté le 14/01/2026].

²¹² COSTES, Mylène, 2017. La valorisation du patrimoine ancien sur les sites de bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* p. 92. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-12-0090-002> [consulté le 13/02/2026]. Les bibliothèques numériques ont été conçues à l'origine pour mettre en ligne des contenus et les conserver, davantage que pour les valoriser. La manière dont certaines BMC utilisent désormais leur bibliothèque numérique comme outil de médiation à part entière reflète une évolution de cette conception. Certains projets de bibliothèque numérique comme *Limédia* pour le Sillon Lorrain ont été pensés autour de la médiation plus que de la conservation.

²¹³ Le projet de rénovation de la bibliothèque de la Part-Dieu à Lyon est présenté sur : <https://actualite.com/article/128530/bibliotheque/lyon-le-maire-veut-transformer-la-part-dieu-en-bibliotheque-la-plus-creative-d-europe> [consulté le 14/01/2026].

²¹⁴ Voir Deuxième partie, 1.2.2.

²¹⁵ Entretien avec Émilie Dreyfus, responsable du service Conservation et Patrimoine à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau de Chambéry, le 27 novembre 2025.

Floriane Wanecq précise ainsi que si la bibliothèque est libre de la programmation, elle a des directives précises sur les publics cibles qu'elle doit accueillir²¹⁶. La ville de Grenoble développe une politique en direction de la petite enfance. C'est pourquoi, pour l'exposition sur les incunables à la bibliothèque, elle a fait une demande de subvention dans le cadre de l'AAP « Patrimoine écrit des bibliothèques » qui lui a permis d'acheter des vitrines à hauteur d'enfants, afin que le discours de l'exposition puisse également s'adresser à ces derniers. L'exposition propose également diverses médiations dont des visites guidées à destination des 3-6 ans et des 7-12 ans²¹⁷.

De la même manière, les publics en situation de handicap sont souvent désignés comme un public prioritaire par les municipalités. Le portage politique est ici d'autant plus fort que la loi Robert reconnaît que les bibliothèques accueillent tout le monde, et notamment les personnes en situation de handicap²¹⁸. L'accessibilité du patrimoine et des bibliothèques patrimoniales est devenue un véritable enjeu qui se retranscrit dans une volonté de mettre aux normes les bâtiments pour permettre à ces publics d'y venir et de consulter les collections comme à Lyon. Par ailleurs, est encouragé le développement de médiation accessibles comme des visites guidées d'exposition en langue des signes française (LSF). Cette volonté de développer l'accessibilité se retrouve dans de nombreuses communes, ce qui pousse les bibliothèques à proposer des projets plus ambitieux pour répondre à cette demande. La bibliothèque de Chambéry essaie de rendre toutes les actions qu'elle propose accessibles. Comme le souligne Émilie Dreyfus : « notre but est de rendre l'inaccessibilité accessible »²¹⁹. Le programme BNR a permis à la bibliothèque de financer une nouvelle version de leur bibliothèque numérique Camberi@ en proposant des parcours accessibles en direction des personnes malvoyantes et malentendantes. Ces parcours ont été rendus possibles grâce à leurs partenariats avec des associations. Des donneurs de voix de l'Association Valentin Haüy ont lu les parcours rédigés par les bibliothécaires. Les bibliothèques municipales de Chambéry disposent par ailleurs d'un service, Médiavue et Handicap²²⁰, qui permet d'accueillir et de répondre aux besoins des publics en situation de handicap, ce qui leur a permis de réaliser un parcours en LSF sur

²¹⁶ Entretien avec Floriane Wanecq, responsable de la bibliothèque d'étude et du patrimoine de Grenoble, le 27 novembre 2025.

²¹⁷ La présentation de l'exposition « Premiers livres imprimés, une révolution au 15^e siècle » de la bibliothèque d'étude et du patrimoine de Grenoble est disponible sur : <https://bm-grenoble.fr/exposition-premiers-livres-imprimes-une-revolution-au-15e-siecle.aspx?lg=fr-FR> [consulté le 14/01/2026].

²¹⁸ Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, dite loi Robert, article 1-2.

²¹⁹ Entretien avec Émilie Dreyfus, responsable du service Conservation et Patrimoine à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau de Chambéry, le 27 novembre 2025.

²²⁰ La présentation du service Médiavue et Handicap des bibliothèques de Grenoble est disponible sur : <https://www.lebouquetdesbibliotheques.fr/chambery/mediavueHandicap> [consulté le 14/01/2026].

Camberi@²²¹. La présence d'un tel service est révélatrice de l'importance de la question des handicaps portés par la ville.

La question du développement des bibliothèques vers des publics spécifiques est un sujet prioritaire, au-delà du niveau local. Le CNL propose une subvention pour développer des actions en direction des publics spécifiques en bibliothèque²²². Les bibliothèques de Nancy proposent tous les ans un festival, Passerelles, avec une thématique centrée autour d'un handicap. En 2024, pour la thématique portant sur la santé mentale, la bibliothèque a créé des jeux adaptés. En 2025, le festival a porté sur les handicaps visuels, la bibliothèque a créé des objets à toucher. Par ailleurs, comme à Chambéry, c'est sa bibliothèque numérique que la bibliothèque souhaite rendre plus accessible, en proposant de l'audiodescription pour présenter certains documents patrimoniaux numérisés. La bibliothèque ne peut pas porter ces projets seule. Elle va recevoir une subvention du CNL et va répondre à l'AAP « Patrimoine écrit des bibliothèques » en 2026²²³. Les bibliothèques patrimoniales ont elles aussi un rôle à jouer en matière d'inclusivité, mission portée par la plupart des acteurs politiques, au niveau local comme national, ce qui explique que ce sujet revienne souvent dans les objectifs des BMC²²⁴.

1.2.2. La commande politique

La grande liberté laissée aux bibliothèques en matière de valorisation patrimoniale n'empêche pas celles-ci de parfois devoir répondre à des demandes plus précises de la municipalité. Il n'existe pas de règle à ce sujet, les demandes de la tutelle dépendent autant de son intérêt pour les questions patrimoniales que de la relation qu'elle entretient avec la bibliothèque. Ainsi, l'adjoint à la culture de la municipalité de Dole, lui-même professeur d'histoire, s'intéresse beaucoup aux questions patrimoniales. Il peut suggérer des thématiques d'exposition et accompagner l'équipe de la bibliothèque pour les mettre en place²²⁵. Il est cependant exceptionnel que la municipalité soit aussi présente. Les demandes se font généralement plus ponctuelles et visent à souligner une commémoration²²⁶. La

²²¹ Les parcours accessibles de Camberi@ sont disponibles sur : <https://bibliotheque-numerique.chambery.fr/Parcours-accessibles> [consulté le 14/01/2026].

²²² La présentation du dispositif Aides au développement de la lecture auprès des publics spécifiques porté par le CNL est disponible sur : <https://centrenationaldulivre.fr/aides> [consulté le 14/01/2026].

²²³ Entretien avec Claire Haquet, alors directrice adjointe du réseau des bibliothèques de Nancy, responsable de la bibliothèque Stanislas, le 28 août 2025.

²²⁴ DIALLO, Malik, 2023. Les bibliothèques sont-elles des objets politiques ?, in : HEURTEMATTE, Véronique, ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHÈQUES, 2023, *Bibliothèques, objets politiques*, p. 26. Les bibliothèques ont un rôle à jouer dans la vie politique, afin de montrer leur utilité sociale et politique.

²²⁵ Entretien avec Émeline Pipelier, directrice adjointe, responsable des collections patrimoniales et des archives municipales de Dole, le 27 août 2025.

²²⁶ C'est principalement dans ce cadre qu'intervient l'adjoint à la culture à Lyon.

bibliothèque reste un service au sein d'une municipalité dont le patrimoine valorise l'histoire locale.

Il ne s'agit pas ici de confondre ingérence dans la gestion quotidienne de la politique de valorisation culturelle et commande politique. C'est de manière positive que les professionnels perçoivent ces demandes émanant de la tutelle²²⁷. Pour Claire Haquet, recevoir une commande du cabinet du maire signifie que la bibliothèque « est identifiée comme lieu de rayonnement » et qu'elle est reconnue pour la qualité du travail fourni par sa tutelle²²⁸. En effet, cette incursion dans la programmation souligne l'intérêt porté par la tutelle aux questions patrimoniales et la vitalité des services patrimoniaux dans l'écosystème municipal.

1.2.3. *Un dialogue entre élus et agents*

Par ailleurs, les relations entre bibliothèques et tutelle ne se résument pas à une simple autonomie, occasionnellement émaillée de commande politique. Elle repose aussi sur un dialogue entre élus et agents, afin d'essayer de trouver la programmation et le discours les plus adaptés possible²²⁹. Là encore, il s'agit de phénomènes épisodiques qui, s'ils ne sont pas représentatifs du travail quotidien entre service patrimonial et tutelle, sont révélateurs de la manière dont ils peuvent travailler ensemble. Les compétences des bibliothécaires en matière d'histoire locale permettent ainsi aux bibliothèques de jouer un rôle plus politique. En 2023, la bibliothèque Stanislas a alerté la municipalité sur le fait que le centenaire de la mort de Maurice Barrès arrivait. Le sujet est hautement sensible à Nancy d'où il était originaire. Ne pas en parler risquait d'une part de créer des remous avec l'extrême-droite et de la voir s'emparer du sujet. Une solution de compromis a été trouvée avec la municipalité. La bibliothèque a organisé une conférence intitulée « Que reste-il de Maurice Barrès ? » donnée par un universitaire et a constitué un dossier pédagogique à destination des enseignants²³⁰. Il s'agissait d'un projet sensible qui visait à éviter d'exposer la mairie, tout en gardant un discours le plus neutre et scientifique possible. La mairie a manifesté son soutien à la bibliothèque, puisqu'un conseiller municipal est venu assister à la conférence, bien que celle-ci n'ait pas donné lieu à une importante publicité de la part de la bibliothèque.

²²⁷ DRUART, Marion, 2023. Dialoguer avec les élus : un art délicat, mais indispensable, in : HEURTEMATTE, Véronique, ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHÈQUES, 2023, *Bibliothèques, objets politiques*, p. 49. L'autrice souligne que recevoir une commande politique peut être difficile car perturbant le fonctionnement habituel de la bibliothèque. Cependant, tous les professionnels interrogés percevaient la commande politique comme positive.

²²⁸ Entretien avec Claire Haquet, alors directrice adjointe du réseau des bibliothèques de Nancy, responsable de la bibliothèque Stanislas, le 28 août 2025.

²²⁹ DRUART, Marion, 2023. Dialoguer avec les élus : un art délicat, mais indispensable, in : HEURTEMATTE, Véronique, ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHÈQUES, 2023, *Bibliothèques, objets politiques*, p. 50. Ce dialogue régulier est nécessaire pour que la bibliothèque soit bien identifiée et ses missions connues des élus, si elle veut être prise en compte par ces derniers.

²³⁰ Entretien avec Claire Haquet, alors directrice adjointe du réseau des bibliothèques de Nancy, responsable de la bibliothèque Stanislas, le 28 août 2025.

L'autonomie conférée aux BMC en termes de programmation comme le dialogue établi pour traiter de questions sensibles politiquement montrent que les bibliothèques n'ont pas qu'un rôle de mise en œuvre d'une politique culturelle. Elles sont aussi actrices et peuvent être reconnues pour leur expertise sur le territoire. Même si ces actions sont exceptionnelles et se tiennent dans des circonstances particulières, il n'en demeure pas moins que les services patrimoniaux peuvent être connus et reconnus par la municipalité et jouer un rôle de conseil auprès des élus sur les questions qui relèvent de leur domaine de compétence.

1.3. La présence de l'État

1.3.1. *Au niveau régional, le conseiller livre et lecture et les structures régionales pour le livre (SRL)*

Bien que cette étude prenne place dans le cadre de bibliothèques territoriales, l'État n'en est pas absent. L'accompagnement qu'il propose aux bibliothèques s'incarne de trois manières : le conseiller livre et lecture, placé au niveau du service déconcentré qu'est la DRAC, les SRL et le SLL, au niveau central. Le conseiller livre et lecture propose des conseils, ainsi qu'un accompagnement aux bibliothèques. Cependant, la valorisation patrimoniale relève davantage d'une organisation interne et repose souvent sur les compétences propres des membres de l'équipe. Les missions d'accompagnement du conseiller livre et lecture se situent davantage au niveau du traitement documentaire, pour tout ce qui concerne l'acquisition, le signalement, la conservation et la numérisation de documents. En effet, les conseillers livre et lecture accompagnent les bibliothèques pour leurs demandes de subventions, notamment dans le cadre de la DGD qui ne concernent qu'exceptionnellement les questions de valorisation patrimoniale. En effet, en termes de valorisation, elle ne finance que des projets de valorisation numérique²³¹. C'est également au niveau de la DRAC qu'est géré le dispositif Arpin pour aider les bibliothèques à acquérir des documents patrimoniaux. Enfin, il propose une assistance sur les questions de conservation. Par ailleurs, la taille importante des BMC, les budgets dont elles bénéficient et le fait que la totalité de l'équipe soit professionnelle²³² a pour conséquence des besoins moindres en accompagnement du conseiller livre et lecture²³³.

En matière de valorisation patrimoniale, le rôle du conseiller livre et lecture est également résiduel, parce que la majorité des actions proposées par les bibliothèques ne sont pas d'une importance suffisante en termes d'organisation et

²³¹ Voir Première partie, 2.2.

²³² MINISTÈRE DE LA CULTURE, 2023. *Les bibliothèques des collectivités territoriales : adresses et données d'activité*. D'après les données récoltées par le ministère, les BMC n'ont pas recours aux bénévoles pour venir compléter leurs effectifs, comme c'est souvent le cas des bibliothèques territoriales de municipalités de plus petite taille.

²³³ C'est ce que souligne notamment Jérôme Sirdey, qui travaille à Lyon, la plus grande BMC de France.

de budget pour nécessiter un accompagnement du conseiller livre et lecture. Par ailleurs, lorsqu'un projet nécessite un financement supplémentaire par rapport aux budgets courants, il s'agit de subventions qui ne sont pas gérées par ce dernier. Sur les questions de valorisation, la présence du conseiller livre et lecture permet davantage de s'informer mutuellement et de créer du lien. Ainsi, la conseillère livre et lecture de la DRAC Nouvelle-Aquitaine tient au courant les différentes bibliothèques du territoire, lorsqu'une proposition originale est faite ; elle peut également faciliter le contact avec des auteurs ou des intervenants²³⁴. Le conseiller livre et lecture joue davantage un rôle d'animation de réseau et d'information des différents acteurs culturels du territoire des opportunités qui leur sont offertes.

La DRAC peut également suivre et soutenir des projets d'ampleur. Depuis 2021, la bibliothèque municipale de Compiègne travaille ainsi à l'élaboration d'un jeu patrimonial qui permettra de faire découvrir l'histoire de la ville. Le projet demande du temps et de l'argent, il est subventionné dans le cadre de l'AAP « Patrimoine écrit des bibliothèques ». Ce n'est donc pas le rôle de la DRAC de suivre particulièrement ce projet, cependant la conseillère livre et lecture demande à la responsable du projet des points d'étape écrits, car il y a une attente autour de la sortie du jeu qui est un projet très conséquent²³⁵. La valorisation et la médiation patrimoniales peuvent prendre des formes très variées qui demandent des compétences particulières, comme lors de la création d'un jeu. Ces nouvelles compétences sont davantage du ressort de prestataires ou d'institutions plus éloignées du milieu des bibliothèques. Le suivi de la DRAC d'un projet mené par les BMC peut simplement consister à la participation aux inaugurations d'actions originales de la bibliothèque. Que cette présence soit officielle ou informelle manifeste un soutien aux activités de la bibliothèque²³⁶.

Les SRL constituent le second acteur régional qui peut accompagner les bibliothèques territoriales dans des projets d'ampleur. Elles aussi proposent généralement un accompagnement pour la numérisation et le signalement. Contrairement aux DRAC, elles ne proposent pas de subventions particulières pour aider des projets en bibliothèque. Cependant, elles peuvent elles-mêmes répondre à des AAP pour obtenir des subventions, afin de porter des projets au niveau régional. Cela s'est produit pour le projet EpOcc porté par l'Agence unique, Occitanie lecture. C'est cette dernière qui a répondu à l'AAP « Patrimoine écrit du ministère » et qui finance les différents projets portés par les établissements culturels d'Occitanie qui souhaitent y participer. Ceux-ci n'ont ensuite pas besoin de financer ces projets pour les mettre en œuvre. Cette organisation permet en outre aux établissements qui le

²³⁴ Entretien avec Florent Palluault, responsable du pôle Collections de conservation, chef de projet « Politique numérique », à la médiathèque François Mitterrand de Poitiers, le 29 août 2025.

²³⁵ Entretien avec Anne Martin, responsable du patrimoine à la bibliothèque municipale de Compiègne, le 25 novembre 2025.

²³⁶ C'est le cas de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté dont le conseiller livre et lecture assiste aux actions culturelles proposées par la BMC de Dijon.

souhaitent de proposer un projet dans le cadre d'EpOcc et de faire financer ce dernier, même s'il ne fait pas partie du groupe de préfiguration de départ²³⁷.

Ainsi, ces dernières années, les SRL diversifient leurs propositions d'accompagnement pour les institutions culturelles. Une volonté de fédérer et d'animer un réseau autour des questions de valorisation patrimoniale émerge. Il s'agit de faire des propositions plus originales dans la forme que prennent les médiations et plus ambitieuses, en permettant un dialogue inter-institutions et la rencontre de divers établissements conservant du patrimoine que ce soit les BMC, des bibliothèques municipales ou des services d'archives. Il y a une prise de conscience autour des enjeux qui concernent la valorisation patrimoniale et l'évolution de ces pratiques.

1.3.2. *Au niveau central, le SLL*

Par ailleurs, rendre le patrimoine accessible au plus grand nombre est une des missions du ministère de la Culture, et ce depuis sa création²³⁸. La question patrimoniale est donc portée aussi bien au niveau local que central²³⁹. Pour les bibliothèques, cette mission s'incarne dans le Service du livre et de la lecture (SLL), au bureau du patrimoine au sein de la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC). Ce dernier a notamment pour mission de « veiller à la conservation, à l'enrichissement et à la valorisation du patrimoine » des bibliothèques²⁴⁰.

C'est dans ce cadre que prennent place les divers dispositifs de soutien à la valorisation du patrimoine écrit qui permettent aux bibliothèques de s'inscrire dans une programmation nationale dont le plus important est l'AAP « Patrimoine écrit des bibliothèques ». Comme au niveau local, le soutien du SLL s'est développé ces dernières années en direction de la valorisation patrimoniale, ce qui n'était pas le cas auparavant. Les AAP portés par le ministère servaient principalement à financer des projets d'acquisition, conservation, signalement et numérisation.

²³⁷ Entretien avec Mélanie Marchand, chargée de mission Bibliothèques et Patrimoine à l'Agence unique, Occitanie Culture, le 3 novembre 2025.

²³⁸ *Décret n°59-889 du 24 juillet 1959 portant organisation du ministère chargé des affaires culturelles*, article premier. Journal officiel n°0171, du 26 juillet 1959. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT0000002995> [consulté le 14/01/2026]. « Le ministère chargé des affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord, de la France, au plus grand nombre possible de Français ; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel ».

²³⁹ MOULINIER, Pierre, 2016. *Les politiques publiques de la culture en France*. 7e édition mise à jour. Paris : PUF, p. 14.

²⁴⁰ La présentation des missions du SLL est disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/nous-connaître/organisation-du-ministère/la-direction-générale-des-médias-et-des-industries-culturelles/service-du-livre-et-de-la-lecture> [consulté le 15/01/2026].

2. DES MOYENS ET DES HOMMES : ÉLARGIR LE CHAMP DE LA MÉDIATION

2.1. Subventions et valorisation patrimoniale

2.1.1. La place de la subvention

La subvention et le recours aux AAP prennent une place nouvelle en matière de valorisation patrimoniale. Les subventions servant à financer des projets d'action culturelle sont bien moins nombreuses que celles finançant des projets concernant le reste des actions de la chaîne documentaire²⁴¹. Néanmoins, dans ce contexte, les nouvelles formes et enjeux pris par la médiation patrimoniale encouragent le développement de projets plus vastes financés en partie grâce à des subventions²⁴². Elles permettent de développer des projets plus ambitieux, qui font intervenir un nombre d'acteurs plus importants ou qui permettent d'expérimenter des formes de médiation nouvelles²⁴³.

Le recours à de telles subventions pour des projets de valorisation n'est cependant pas encore devenu une norme dans le monde des bibliothèques, contrairement à celles pour le signalement et la numérisation notamment. Ainsi, si l'on prend l'exemple de l'AAP « Patrimoine écrit des bibliothèques » pour les dix dernières années, sur les 169 projets ayant touché une subvention entre 2015 et 2025, quarante-neuf²⁴⁴ concernaient au moins partiellement un projet de valorisation patrimoniale²⁴⁵, soit 28,9% des projets financés dans le cadre de cet AAP, ce qui est loin d'être anecdotique. Cependant, la proportion de projets de valorisation n'est pas constante d'une année sur l'autre, pas plus qu'elle n'augmente au fil des années. Ainsi, en 2015, neuf projets parmi les onze financés concernaient en partie de la valorisation patrimoniale, alors que seulement trois projets étaient dans ce cas sur les douze de 2024. Dès lors, pourquoi parler d'un recours plus important aux AAP

²⁴¹ Voir Première partie, 2.2.

²⁴² CALENGE, Bertrand, 2015. *Les bibliothèques et la médiation des connaissances*, p. 54. Les objectifs que se donne la valorisation patrimoniale ont évolué, ce qui explique ce besoin de financer des projets plus ambitieux en termes de médiation. En 2015, l'auteur souligne que le fond d'une action médiation est plus important que la forme. Aujourd'hui, les professionnels, s'ils ne négligent pas le fond, s'interrogent davantage sur la forme et sur la manière de faire découvrir leur collection, transmettre leurs connaissances de manière originale.

²⁴³ QUINCY, Laureen, 2013. *La valorisation des fonds patrimoniaux dans les bibliothèques municipales*. Mémoire de master. Villeurbanne : Enssib, p. 26-27. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64695-la-valorisation-des-fonds-patrimoniaux-dans-les-bibliotheques-municipales.pdf> [consulté le 13/02/2026]. Le mémoire évoque la nécessité de s'intégrer dans un cadre local, comme national pour faire de la médiation, mais ne mentionne pas de dispositifs de financements spécifiques, montrant que ceux-ci étaient largement moins répandus en 2013.

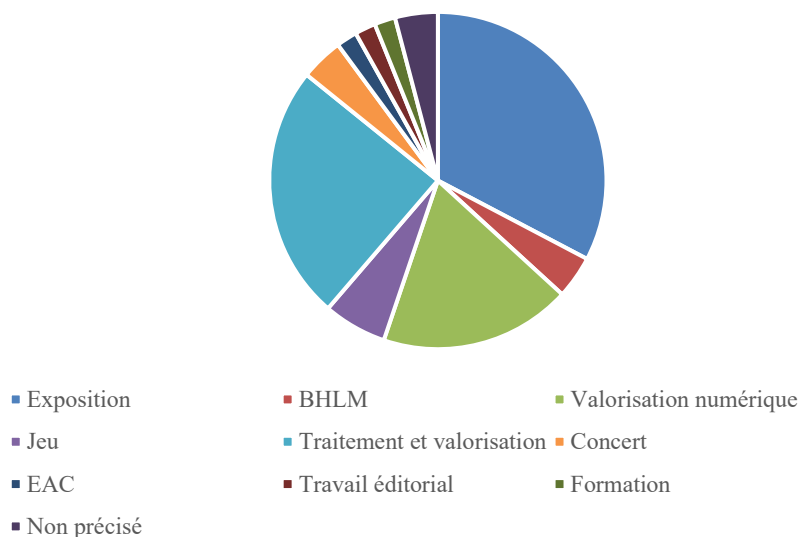
²⁴⁴ Voir Annexe 2 pour la liste des projets de valorisation patrimoniale financés par l'AAP « Patrimoine écrit des bibliothèques ».

²⁴⁵ Ainsi, en 2021, le musée Calbet de Grisolles a pu financer un projet intitulé « Signalement, traitement et valorisation du fonds Théodore ».

pour financer des projets de valorisation patrimoniale, alors que les chiffres absolus semblent indiquer le contraire ?

En réalité, les projets financés il y a dix ans englobaient souvent le traitement documentaire dans son ensemble ; il s'agissait souvent de projets de signalement et de valorisation ou de projet de valorisation numérique. Ces dernières années au contraire, les projets de valorisation financés concernent uniquement la valorisation et sont clairement distincts des projets de signalement. Par ailleurs, il y a dix ans, les projets de valorisation ayant obtenu une subvention, lorsque leur nature était spécifiée, concernaient dans une grande majorité des cas des financements d'exposition²⁴⁶. Si de tels financements existent toujours aujourd'hui, la bibliothèque municipale de Nîmes a pu proposer le catalogue de l'exposition « André Chamson »²⁴⁷, ce n'est plus le seul type de projet financé pour faire de la valorisation. Ces AAP permettent donc aux bibliothèques de penser leur programmation culturelle autrement.

Figure 1. Répartition par typologie des actions financées par l'AAP "Patrimoine écrit des bibliothèques" entre 2015 et 2025.



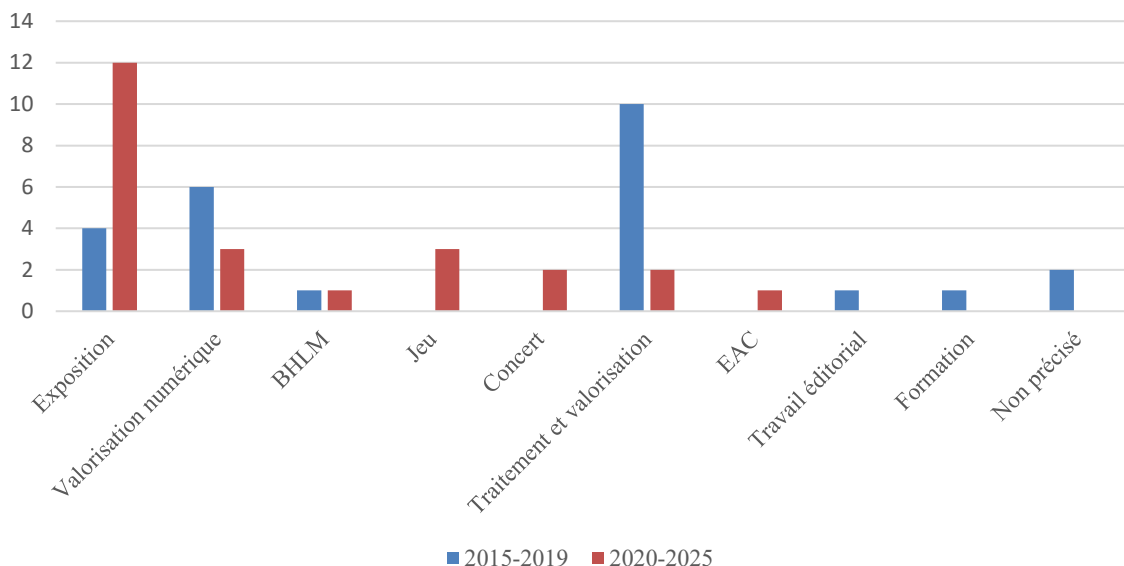
Comme le montre le graphique ci-dessous, un tiers des projets financés par l'AAP « Patrimoine écrit des bibliothèques » concerne des expositions. L'ensemble traitement et valorisation désigne les projets qui prévoient de s'occuper du traitement d'un fonds, c'est-à-dire son signalement, sa conservation et sa

²⁴⁶ En 2017, l'AAP a financé par exemple le dossier-catalogue numérique de l'exposition « Quand la peinture était dans les livres à Toulouse à la Renaissance (1450-1550) de la bibliothèque municipale de Toulouse.

²⁴⁷ La présentation de l'exposition « André Chamson » à la bibliothèque du Carré d'Art de Nîmes est disponible sur : <https://andrechamson.fr/itineraire-dun-enfant-du-siecle/> [consulté le 15/01/2026].

valorisation, sans plus de précision sur la forme que prendra cette dernière. Ces projets trouvent tous place entre 2015 et 2019 et ne s'observent quasiment plus depuis.

Figure 2. Répartition par typologie des actions financées par l'AAP "Patrimoine écrit des bibliothèques" pour les périodes 2015-2019 et 2020-2025.



Séparer la période entre 2015-2019 et 2020-2025 montre à quel point les projets de valorisation ont évolué durant cette décennie. Des formes de médiation plus interactives, comme le jeu, l'EAC ou plus originales, comme les concerts à partir de partitions conservées dans les collections de la bibliothèque, émergent au détriment de médiation classiques, comme le travail éditorial ou la formation²⁴⁸. Cette évolution de la typologie des projets financés par cet AAP est révélatrice d'une ambition nouvelle qui élargit le périmètre des missions des bibliothèques patrimoniales. Elles sont des lieux d'innovation et d'expérimentation, qui peut désormais atteindre un public plus diversifié grâce au soutien qu'elles sollicitent et reçoivent pour des projets d'ampleur. Ceux-ci permettent au patrimoine de conserver une certaine vitalité²⁴⁹. Néanmoins, ces démarches exceptionnelles ne peuvent pas être portées dans tous les établissements. Certains répondent à l'AAP et obtiennent régulièrement des subventions, alors que d'autres n'y ont jamais recours. Ainsi, la

²⁴⁸ CHAUMIER, Serge et MAIRESSE, François, 2023. *La médiation culturelle*. 3e édition. Malakoff : Armand Colin, p. 129-130. Les auteurs définissent trois types de médiation. Dans le premier, le médiateur transmet de manière magistrale un savoir au public. Il peut transmettre ce savoir, en développant des « animations » dans lesquelles le public participe. Enfin, une troisième forme s'éloigne de la transmission pour permettre au public de se les approprier. Le phénomène rendu visible par l'AAP « Patrimoine écrit des bibliothèques » s'observe ici en germe.

²⁴⁹ POULAIN, Caroline (dir.), 2024. *Renouveler les médiations du patrimoine en bibliothèque*, p. 11. Ces chiffres mettent en exergue ce qu'observe l'autrice dans l'introduction de cet ouvrage : les bibliothèques patrimoniales doivent s'ouvrir à de nouveaux publics, ce qui explique les nouvelles formes prises par la médiation ces dernières années.

bibliothèque municipale de Chambéry y a eu recours deux fois, en 2015 et en 2021²⁵⁰. La médiathèque Pierre Amalric d'Albi l'a quant à elle remporté à cinq reprises²⁵¹.

2.1.2. Des projets ambitieux

Répondre à des appels à projets donne une envergure nouvelle aux actions de valorisation patrimoniale mises en œuvre à la bibliothèque, ils permettent à ces dernières de se positionner comme un acteur légitime et à part entière de l'environnement culturel²⁵². Cela s'observe dans la plus grande place qui est donnée aux projets d'exposition qui assoient l'expertise scientifique des bibliothèques. En effet, jusqu'alors les bibliothèques n'étaient pas suffisamment perçues comme des lieux de diffusion de savoirs scientifiques, au même titre que les universités, ou artistiques comme les musées. Obtenir des financements pour des projets de plus grande ampleur leur permet d'occuper cette place en proposant des expositions plus conséquentes qui présentent des œuvres prêtées par d'autres institutions culturelles.

C'est ce qui est observé à la bibliothèque municipale de Poitiers, lors de la création de l'exposition « Radegonde, 1500 ans de présence à Poitiers »²⁵³. Avec un budget de 80 000€, dont 29 000 financés par des subventions diverses, l'exposition dépassait le cadre habituel d'une exposition en bibliothèque pour « amener [l']établissement au niveau supérieur »²⁵⁴. Trois subventions ont permis de réaliser les ambitions de l'exposition : le fonds ARPIN, la DGD et l'AAP « Patrimoine écrit des bibliothèques ». Il s'agissait tout d'abord de donner au projet les conditions matérielles de son existence. La bibliothèque François Mitterrand dispose d'un espace d'exposition, mais celui-ci n'était pas équipé pour accueillir une exposition de cette ampleur. Grâce à la DGD, elle a pu acheter des vitrines sécurisées, ainsi que des caméras de surveillance et proposer un plan de sauvegarde des biens culturels

²⁵⁰ En 2015, l'AAP a permis de financer le traitement et la valorisation du fonds de cartes anciennes du monde de la bibliothèque de Chambéry, tandis qu'en 2021, il l'a aidée à valoriser le fonds de littérature populaire conservé à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau à travers une exposition « POP' ! Un siècle de littératures et cultures populaires (1830-1930) ».

²⁵¹ En 2015 et 2016, la médiathèque Pierre-Almaric d'Albi souhaitait mener des actions de valorisation de la *Mappa mundi*. En 2018, il s'agissait d'une exposition sur les lettres et les lettrines. En 2022, elle a donné lieu à un concert d'une partition inédite de Charles-Henri de Blainville et en 2025, elle voulait proposer une exposition autour des 10 ans de classement Unesco de la *Mappa mundi*.

²⁵² DESCHAUX, Jocelyne, 2024. Intégrer le service patrimonial dans son contexte et son territoire. L'exemple des actions de la médiathèque Pierre-Almaric d'Albi, in : POULAIN, Caroline. *Renouveler les médiations du patrimoine en bibliothèque*, p. 64-65. Dans ce chapitre d'ouvrage, l'autrice présente toute la politique de valorisation qui a été menée autour de la *Mappa mundi*, conservée à Albi. Ce projet ambitieux s'est décliné en cinq objectifs autour du patrimoine écrit, des publics, de l'action culturelle, des partenariats et des enjeux professionnels de coopération régionale. Chaque grand objectif se décline en différents axes, reflet de l'ambition et l'ampleur du projet.

²⁵³ La présentation de l'exposition « Radegonde, 1500 ans de présence à Poitiers » par le Centre d'Études supérieures de civilisation médiévale de l'Université de Poitiers est disponible sur : <https://cescm.hypotheses.org/23385> [consulté le 12/01/2026].

²⁵⁴ Entretien avec Florent Palluault, responsable du pôle Collections de conservation, chef de projet « Politique numérique », à la médiathèque François Mitterrand de Poitiers, le 29 août 2025.

(PSBC) approuvé par les pompiers. Le fonds Arpin a financé la restauration du manuscrit *La Vie de Radegonde* de Venance Fortunat. Créer ces conditions matérielles favorables a permis à la bibliothèque de solliciter des prêts d'autres institutions et permettre une exposition d'ampleur que la bibliothèque seule n'aurait pas pu mettre en place. Par ailleurs, une telle exposition visait également à créer des médiations et événements en lien plus originaux et conséquents. Lors de l'inauguration de l'exposition, des textes rédigés autour de Radegonde et de la notion d'effacement lors d'un atelier d'écriture ont été lus par des étudiants du Conservatoire. La bibliothèque a proposé un concert gratuit d'une pièce musicale d'influence médiévale composée à partir des textes et enluminures du manuscrit et d'un antiphonaire, conservés à la bibliothèque, par Manolo Gonzales, spécialiste de musique ancienne. Ce projet a été financé par l'AAP « Patrimoine écrit des bibliothèques ». Ce concert venait compléter les visites guidées, les parcours urbains ainsi que le cycle de conférences organisé sur Radegonde pour proposer un projet plus original et qui sortait l'exposition du patrimoine écrit.

Un tel projet a été suivi par le public, entre 4000 et 5000 personnes se sont rendues à l'exposition, 250 au concert, 540 pour l'ensemble des conférences. Une partie du public se rendait pour la première fois à la bibliothèque. Une exposition de cette ampleur demande du temps et des moyens. Les bibliothèques ne sont pas des musées et ne peuvent pas organiser de telles expositions tous les ans. Néanmoins, même si le recours à des subventions est ponctuel, le bénéfice retiré s'inscrit dans la durée. Le matériel acheté pourra servir de nouveau dans le futur, des liens ont été créés avec des institutions partenaires, l'équipe a gagné en compétence. Cette exposition a contribué à diversifier le public de la bibliothèque. Proposer un programme de médiations autour de l'exposition avec des formes aussi diversifiées permet en outre de toucher des publics plus différents entre ceux intéressés par l'aspect universitaire et historique, ceux qui veulent découvrir l'histoire de la sainte, les amateurs de musique ancienne ; le public potentiel est bien plus large que pour une exposition plus classique.

Répondre à des AAP dans le cadre d'une exposition permet donc d'avoir une approche différente du public et d'essayer de toucher plus largement. C'est également un autre moyen de permettre la rencontre entre publics et collections. La bibliothèque municipale de Chambéry a proposé en 2021 une exposition, « POP ! Un siècle de littératures et cultures populaires (1830-1930) » qui s'est inscrite dans un contexte plus important que le seul cadre d'une exposition. La bibliothèque conserve un important fonds de littérature populaire. En 2021, elle a reçu une donation d'un fonds important qui complétait celui qu'elle possédait déjà avec des éditions originales et en feuillets. Pour recevoir ce don, elle s'est engagée à organiser une exposition sur la littérature populaire qui a eu lieu entre septembre 2021 et janvier 2022²⁵⁵. Une subvention obtenue dans le cadre de l'AAP

²⁵⁵ A présentation de l'exposition « Pop ! », à la bibliothèque municipale de Chambéry est disponible sur : <https://www.chambery.fr/actualite/786/9-ouverture-de-l-exposition-pop-a-la-mediatheque.htm> [consulté le 16/01/2026].

« Patrimoine écrit des bibliothèques » a permis de financer le catalogue, ainsi que la conception graphique et scénographique de l'exposition, afin de proposer une exposition à la hauteur de ses ambitions. L'exposition devait s'adresser à tous les publics, particulièrement le public enfant et adolescent. La bibliothèque a ensuite travaillé avec la bibliothèque départementale de Savoie pour la convertir en exposition itinérante. Cette dernière a développé des écrans tactiles pour accompagner l'exposition qui a circulé pendant cinq ans sur tout le territoire de la Savoie et de la Haute-Savoie²⁵⁶. Cette exposition se voulait ambitieuse du fait de l'importance des publics qu'elle souhaitait toucher. Les financements perçus ont davantage servi pour faire circuler celle-ci et pour penser à des supports de médiation qui permettraient de la déplacer pour la montrer au plus grand nombre.

2.1.3. *Tester de nouvelles formes de médiation*

Avoir recours à des subventions pour faire de la valorisation permet également d'expérimenter des nouvelles formes de médiation, afin de réfléchir à la manière d'aborder les collections patrimoniales, ainsi qu'à la relation que celles-ci entretiennent avec leurs publics. C'est ce que propose la bibliothèque municipale de Compiègne qui en mai 2026 fera paraître un jeu sur lequel elle travaille depuis 2020, *La confrérie du temps*. Il s'agit d'un jeu de plateau conçu par un prestataire qui se compose de quatre scénarios indépendants retraçant l'histoire de Compiègne²⁵⁷. C'est un projet particulièrement ambitieux, puisqu'une partie complète durant environ dix heures. Affectée par une forte baisse de sa fréquentation, la bibliothèque cherche à faire connaître ses collections d'une nouvelle manière, encore peu commune en bibliothèque. Ce jeu s'inscrit dans le contexte compiégnois, puisque la ville compte plusieurs associations de jeux de société, trois magasins, une ludothèque et un festival « Arc-en-jeux »²⁵⁸. Par ailleurs, Compiègne est une ville étudiante²⁵⁹. Faire découvrir les collections par le biais du jeu fait donc sens, il y a un important public potentiel²⁶⁰.

C'est un projet inédit en bibliothèque qui n'est possible que grâce à des financements supplémentaires par rapport au budget de la bibliothèque. Ainsi, à deux reprises, en 2020 et en 2023, la bibliothèque a bénéficié du soutien du SLL

²⁵⁶ Entretien avec Émilie Dreyfus, responsable du service Conservation et Patrimoine à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau de Chambéry, le 27 novembre 2025.

²⁵⁷ ROUET, Dominique, 2016. La valorisation des fonds locaux, in : HAQUET, Claire et HUCHET, Bernard, *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Villeurbanne : Presses de l'Enssib, p. 131. Les bibliothèques conservant un fonds local, notamment patrimonial ont tout intérêt à le valoriser : il peut permettre le rayonnement du territoire, aussi bien du point de vue culturel que touristique. La démarche de la bibliothèque de Compiègne s'inscrit et prolonge cette conception.

²⁵⁸ La bibliothèque Sainte-Corneille de Compiègne a accueilli l'édition 2025 du festival Arc-en-Jeux.

²⁵⁹ Entretien avec Anne Martin, responsable du patrimoine à la bibliothèque municipale de Compiègne, le 25 novembre 2025.

²⁶⁰ La dernière grande enquête de l'Insee de 2022 qui brosse le portrait social des Français montre que 50% de la population française a une pratique du jeu de société.

grâce à l'AAP « Patrimoine écrit des bibliothèques ». Ce dernier a financé à 80% les deux phases du projet, les 20% restants ayant été pris en charge par la municipalité de Compiègne²⁶¹. Ainsi, l'AAP a permis de financer la première phase du projet à hauteur d'environ 5 000€ et la seconde pour 30 000€ sur les 52 000€ qu'elle a coûtés. Ce jeu sera également l'occasion pour la bibliothèque d'inaugurer une autre pratique, la commercialisation : 1000 exemplaires vont être produits et seront vendus à 30€ l'unité. La bibliothèque reste un service public et n'a pas de vocation commerciale, ni à engranger des profits, mais elle a tout de même besoin d'amortir une partie des frais engagés.

Il s'agit d'une forme de médiation particulièrement originale. Elle répond à une nouvelle pratique de loisirs des Français qui s'est fortement développée depuis la crise du Covid, tout en valorisant les collections de la bibliothèque, puisque les graphismes reproduisent les fonds numérisés. Il vise à atteindre de nouveaux publics, puisqu'il s'agit d'un jeu conseillé à partir de 12 ans, qui s'adresse aux familles comme à des groupes d'amis. La sortie prochaine du jeu permet de mettre en avant la bibliothèque que ce soit auprès des élus qui découvrent d'autres missions d'une bibliothèque patrimoniale et de la DRAC. Actuellement, la bibliothèque propose une exposition sur les coulisses de la création du jeu. Cet important projet va également guider la programmation culturelle de la bibliothèque pour l'année 2026. À présent que la création du jeu touche à sa fin, la bibliothèque réfléchit aux médiations qu'elle va pouvoir organiser autour de celui-ci, notamment au moment des JEP. Avec un projet comme la création d'un jeu, c'est le rapport à la bibliothèque et au patrimoine qui évolue. Ici, les collections, bien que plus lointaines, restent présentes et deviennent le support d'une activité ludique²⁶². C'est également une nouvelle manière de penser la diffusion des collections. Même si ce n'est pas le but premier du jeu, les images numérisées des fonds conservés à la bibliothèque vont être amenées à circuler et être vues par des publics qui ne fréquentent jamais la bibliothèque.

2.1.4. Répondre à un besoin politique ou s'éloigner du cadre ?

Répondre à des AAP, demander des subventions permet donc d'atteindre un nouveau public, de créer de nouveaux usages autour du patrimoine, d'engendrer un dynamisme nouveau autour des collections. Cela donne de la visibilité à la bibliothèque, mais demeure exceptionnel dans la vie de cette dernière. Dès lors, on peut se demander si les subventions en matière patrimoniale permettent aux bibliothèques de répondre aux exigences politiques ou de s'éloigner du cadre dans lequel elles ont l'habitude de travailler.

²⁶¹ Les subventions financent toujours entre 50 et 80% d'un projet.

²⁶² CALENGE, Bertrand, 2015. *Les bibliothèques et la médiation des connaissances*, p. 45. Cet exemple est une nouvelle illustration de l'évolution de la conception de la valorisation patrimoniale ces dernières années. Cette dernière n'a plus uniquement vocation à transmettre des connaissances et mettre en avant un discours scientifique autour des collections.

Certaines bibliothèques prennent aujourd'hui une dimension muséale, voire adoptent le statut de bibliothèque-musée comme celle des Dominicains à Colmar²⁶³ ou l'Inguimbertaine à Carpentras²⁶⁴. Les projets finançant des expositions se multiplient. Les bibliothèques ont une ambition nouvelle et une volonté de donner à voir la richesse de leurs collections, ce qui les aide à sortir de la vision de lieu d'étude sanctuarisé dont elles n'arrivent pas à toujours à se détacher. Elles deviennent un objet autre, polymorphe, qui revêt de nouveaux usages. C'est une évolution semblable à celle qui s'observe en bibliothèque de lecture publique où l'émergence de la notion de tiers-lieu a modifié en profondeur depuis plusieurs décennies, l'image et les usages qui pouvaient être ceux de ces établissements. Un développement similaire, quoique moins important, s'opère dans les services patrimoniaux : aussi originales soient-elles, les propositions n'excluent quasiment jamais les collections. Il est manifeste que ces propositions font sortir les bibliothèques du cadre qui leur était originellement assigné, puisqu'elles se rapprochent d'usages de musée, comme à Poitiers, Chambéry ou Grenoble, de conservatoire, lorsque les bibliothèques d'Albi ou de Poitiers donnent des concerts, de tiers-lieux quand elles proposent, comme à Compiègne, des jeux. Il ressort donc une évolution des usages qui sont faits d'une bibliothèque patrimoniale et de la manière dont le public l'aborde²⁶⁵.

Cependant, ces pratiques nouvelles ne sont pas antithétiques avec les missions qui leur sont attribuées au niveau politique ; elles en sont au contraire le moyen, la condition même pour atteindre un public plus large que celui qu'elles accueillent traditionnellement et pour ancrer leur patrimoine dans un territoire culturel local. Ainsi, en 2021, la bibliothèque Stanislas a fait le choix de s'ouvrir à un public nouveau : les enfants de moins de trois ans. Répondre à l'AAP « Patrimoine écrit des bibliothèques » lui permet de proposer un projet qui s'adresse aux tout-petits. Avec une photographe locale, la bibliothèque crée un imagier qui met en regard des photographies prises par cette dernière avec des images numérisées des fonds iconographiques de la bibliothèque²⁶⁶. La subvention du SLL permet de rémunérer l'artiste et de créer l'album. L'année suivante, le financement d'un dispositif Premières pages a financé la production d'exemplaires qui ont ensuite été distribués

²⁶³ CASIN, Rémy, 2024. La bibliothèque des Dominicains de Colmar. Collections anciennes, vocation(s) nouvelle(s), in : POULAIN, Caroline (dir.), *Renouveler les médiations du patrimoine en bibliothèque*, p. 68-71.

²⁶⁴ DELMAS, Jean-François, 2011. Le projet scientifique et culturel de l'Inguimbertaine : un exemple d'approche muséale au service des bibliothèques [en ligne]. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*. L'Inguimbertaine a ouvert ses portes en 2024 et propose depuis un parcours d'exposition permanente, ainsi qu'une salle d'exposition temporaire.

²⁶⁵ POULAIN, Caroline, 2023. Faire vivre les bibliothèques patrimoniales, une question d'équilibre entre la pression du passé et les enjeux d'aujourd'hui. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, p. 5.

²⁶⁶ La présentation de l'imagier est disponible sur : <https://epitome.hypotheses.org/7855> [consulté le 16/01/2026].

dans toutes les crèches de Nancy et des environs, ce qui a permis de toucher entre 30 et 40 structures de la petite enfance²⁶⁷.

Aller vers un tel public de manière aussi large n'est pas possible sans le recours à des financements extérieurs. Cela permet de sortir le patrimoine de son cadre pour le faire connaître du plus grand nombre possible. Il ne s'agit pas de fidéliser un public et de faire venir davantage de personnes à la bibliothèque, mais de trouver des moyens qui lui conviennent et l'intéressent pour qu'il découvre ce patrimoine local. Il ne s'agit pas toujours de développer l'usage qui est fait de la bibliothèque patrimoniale, mais de penser aux usages qui pourraient plaire et attirer les habitants du territoire en matière de patrimoine, ce qui implique un renversement de paradigme et transforme l'approche qu'ont les professionnels de leurs collections comme de leurs publics.

2.2. La place des professionnels

2.2.1. Des moyens limités

La programmation culturelle d'un établissement est avant tout portée par des professionnels, en nombre limité qui exercent d'autres missions que celles de valorisation. La mise en place de projets aussi importants exige de renoncer à d'autres ou de les arrêter momentanément. C'est pourquoi, la bibliothèque de Chambéry ne propose d'exposition patrimoniale qu'une fois tous les deux ou trois ans ; elle n'a pas les moyens humains d'en proposer davantage et préfère accorder la priorité à d'autres actions²⁶⁸. La bibliothèque de Dijon a défini ses priorités en 2015 comme étant le signalement et la numérisation. Ainsi, elle prévoit une programmation d'action culturelle moindre durant l'année 2026 pour organiser un événement plus important à l'occasion des Nocturnes de l'Histoire²⁶⁹.

Au service patrimoine de la bibliothèque de Compiègne, Anne Martin est actuellement seule à la suite de plusieurs départs au sein de l'équipe. Elle espère un recrutement en 2026, mais dans ces conditions à part le projet de jeu patrimonial, elle ne peut plus proposer d'autres actions de valorisation culturelle²⁷⁰. Même au sein de bibliothèques plus grandes, l'équipe patrimoine compte souvent moins d'une dizaine de personnes, ce qui complique la mise en place de projets d'ampleur.

²⁶⁷ Entretien avec Claire Haquet, alors directrice adjointe du réseau des bibliothèques de Nancy, responsable de la bibliothèque Stanislas, le 28 août 2025.

²⁶⁸ Entretien avec Émilie Dreyfus, responsable du service Conservation et Patrimoine à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau de Chambéry, le 27 novembre 2025.

²⁶⁹ Entretien avec Mathilde Siméant, responsable des fonds anciens à la bibliothèque municipale de Dijon, le 28 août 2025.

²⁷⁰ Entretien avec Anne Martin, responsable du patrimoine à la bibliothèque municipale de Compiègne, le 25 novembre 2025.

2.2.2. *Se former*

Par ailleurs, la composition de ces équipes s'avère hétéroclite. Les formations initiales en matière patrimoniale en bibliothèque étant relativement rares, beaucoup de professionnels s'appuient sur leur expérience et les échanges avec leurs collègues pour aborder la question patrimoniale, et notamment sa valorisation. En effet, l'émergence de nouveaux besoins, de nouvelles missions, ainsi que l'apparition de services plus diversifiés en bibliothèque ont obligé les formations de bibliothécaires à réduire, voire supprimer les cours portant sur le patrimoine, l'histoire du livre, de l'édition des bibliothèques et la connaissance matérielle du livre²⁷¹.

Ainsi, les niveaux de formation en matière patrimoniale sont très disparates selon les équipes et les individus. Si tous les professionnels arrivent à trouver des solutions pour pallier ce manque, plusieurs facteurs compliquent l'accès à la connaissance et la maîtrise des fonds patrimoniaux. Il s'agit tout d'abord du manque de formation initiale qui oblige les agents à se former par eux-mêmes en arrivant en poste. Même si certaines formations, notamment pour les conservateurs, offrent des cours qui permettent d'aborder la question patrimoniale, ces derniers ne sont pas toujours suffisants une fois arrivé en poste²⁷². Pour les postes de catégorie A, B et C, les agents ont rarement reçu une formation spécifique sur le patrimoine, à l'exception de ceux chargés des réparations matérielles et de la reliure.

Les agents chargés de collections patrimoniales peuvent donc devenir experts de pans de collections très précis, alors qu'au sein de l'équipe d'autres professionnels découvrent le patrimoine et ses enjeux. Les formations de nouveaux agents sont donc le plus souvent assurées en interne, par une partie de l'équipe plus expérimentée. Cependant, lorsqu'un agent est recruté sans formation ou expérience sur le patrimoine, il n'est pas étonnant que ce ne soient pas les questions de valorisation patrimoniale qui soient prioritaires. Ainsi, à Poitiers, les formations organisées à l'extérieur de la bibliothèque concernent les typologies de documents patrimoniaux et les petites réparations²⁷³, tandis qu'à Dole, les seules formations obligatoires concernent le plan d'urgence et le cadre légal du patrimoine. Par ailleurs, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) offre principalement des formations centrées sur la lecture publique. Émeline Pipelier propose des formations individuelles selon les besoins de ses agents pendant une

²⁷¹ RICHARD, Hélène, 2013. *La formation aux questions patrimoniales dans les bibliothèques : Quels nouveaux besoins ?*, p. 39.

²⁷² INSPECTION GÉNÉRALE DES BIBLIOTHÈQUES, *La formation aux questions patrimoniales dans les bibliothèques : Rapport à monsieur le ministre de la Culture et de la Communication*, septembre 2010 (Rapporte n°2010-016), p. 21 et 23. Disponible à l'adresse : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/52/1/Formation_aux_questions_patrim_def_166521.pdf [consulté le 19/01/2026]. Seule l'École nationale des chartes propose un cycle de formation complet sur le patrimoine, tandis que l'Enssib offre une formation partielle sur ces questions.

²⁷³ Entretien avec Florent Palluault, responsable du pôle Collections de conservation, chef de projet « Politique numérique », à la médiathèque François Mitterrand de Poitiers, le 29 août 2025.

semi-journée²⁷⁴. Cela est possible, puisqu'elle encadre une petite équipe de quatre agents. Il s'agit d'une activité chronophage que ne peut pas porter seul le responsable d'une bibliothèque ou d'un service patrimonial dans un établissement d'une taille plus importante. Par ailleurs, il est courant qu'au sein des équipes un ou deux agents soient arrivés par le biais d'un reclassement et découvrent les questions patrimoniales, mais aussi le milieu des bibliothèques, voire de la culture. Ces agents demandent nécessairement un accompagnement plus important de la part de leurs encadrants. Leur présence peut aussi permettre d'apporter des compétences nouvelles et différentes au sein de l'équipe. Si pour l'instant, leur accueil est possible, certains professionnels font part de leur inquiétude quant à la possibilité que se multiplient les arrivées d'agents issus de reclassements qu'ils n'auraient pas les moyens de former correctement. En plus de la frustration professionnelle et du mal-être au travail que cette situation pourrait engendrer, elle risque d'entraîner une baisse de la qualité du service offert par la bibliothèque et donc d'affecter la relation que le public entretient avec la bibliothèque et ses collections.

À cette situation, s'ajoute le fait que même pour les professionnels formés, il est compliqué de suivre des formations sur la gestion des collections patrimoniales, mais aussi sur leur valorisation, dont les pratiques ont évolué ces dernières années. Sur cette question particulière, les formations se font rares. Le CNFPT Grand-Est proposait une formation intitulée « La valorisation de l'établissement et des collections des établissements patrimoniaux »²⁷⁵. De plus, les formations externes ont un coût, qu'elles soient payantes ou qu'elles impliquent des frais de déplacement. Les bibliothèques ont des budgets limités pour les formations externes, celles sur la valorisation patrimoniale ne sont pas prioritaires.

De ce fait, les formations en interne occupent une place importante et permettent de répondre aux besoins de l'équipe. Elles peuvent avoir lieu ponctuellement pour former un agent sur un sujet précis ou être organisées à plus grande échelle en interne, afin de permettre à toute l'équipe d'être formée. En 2026, une journée de formation à la bibliothèque de Caen portera sur la gestion de projet pour les agents de la lecture publique comme du patrimoine. Celle-ci devrait notamment permettre aux équipes de mettre en place des projets de valorisation patrimoniale plus importants. Ce type de formation reflète la manière dont s'envisage la programmation culturelle à l'heure actuelle, à travers des projets plus ambitieux, demandant plus de moyens et une organisation plus importante.

Le peu de formations externes organisées est compensé par les journées d'étude qui permettent des temps d'échanges entre professionnels. Ces journées permettent de connaître l'actualité des autres bibliothèques, de s'en inspirer. À Nancy, lorsqu'un agent de l'équipe participe à une de ces journées, il transmet

²⁷⁴ Entretien avec Émeline Pipelier, directrice adjointe, responsable des collections patrimoniales et des archives municipales de Dole, le 27 août 2025.

²⁷⁵ Cette formation proposée en 2024 n'apparaît plus dans le catalogue de 2026 qui est disponible sur : <https://www.cnfpt.fr/catalogue/catalogues/region82/#page/940-941> [consulté le 19/01/2026].

ensuite ces notes au reste de l'équipe, afin qu'en bénéficient le plus d'agents possible²⁷⁶. Ainsi, les journées du patrimoine écrit qui ont eu lieu en 2024 à Colmar portaient sur le thème « Mettre en scène le patrimoine écrit de la vitrine à l'écran »²⁷⁷, ce qui montre que la valorisation du patrimoine est toujours un sujet de premier plan pour les bibliothèques patrimoniales. De plus, en avril 2025, la BnF a organisé une journée professionnelle sur la thématique : « Médiations du patrimoine en bibliothèque : enjeux et perspectives »²⁷⁸. Ces interrogations traversent la profession d'un bout à l'autre du continent. Loin de concerner les seules BMC françaises, les interventions se situaient dans un cadre international en s'interrogeant sur la manière dont les bibliothèques, à l'ère du numérique et alors qu'elles subissent une diminution de leur fréquentation, peuvent renouveler leurs méthodes de médiations pour mobiliser de nouveaux publics.

Par ailleurs, la formation des agents est avant tout possible grâce à la collaboration avec des collègues que ce soit au sein de l'établissement dans lequel ils travaillent ou sur un territoire donné. La bibliothèque de Nancy développe le travail en transversalité avec l'équipe de la lecture publique. Certains agents de la bibliothèque patrimoniale ont pu assister à des accueils de classe organisés par la bibliothèque de lecture publique. La personne chargée de l'action culturelle à la bibliothèque Stanislas essaie d'organiser des séances d'observation dans les musées scientifiques de Nancy qui ont l'habitude de proposer des séances de médiation culturelle²⁷⁹. De telles séances peuvent être difficiles à organiser mais sont particulièrement enrichissantes pour les agents qui y prennent part, puisqu'elles leur permettent de découvrir d'autres pratiques professionnelles et de sortir du cadre de la médiation patrimoniale.

Finalement, la variété de compétences au sein d'une équipe est également un atout précieux pour permettre le développement de compétences des agents. Au sein d'une équipe, tous les agents ne sont pas familiers avec les questions patrimoniales. Il est important que chacun connaisse suffisamment le sujet pour mener à bien ses missions. Avoir des compétences autres peut permettre d'aider à penser la valorisation patrimoniale différemment et d'intéresser des publics nouveaux, en sortant du cadre habituel. Floriane Wanecq précise :

Il n'est pas nécessaire que la personne chargée d'action culturelle ait une expertise préalable approfondie sur les œuvres de la collection qu'elle valorise. Elle maîtrise pleinement le montage de projets de médiation et elle sait

²⁷⁶ Entretien avec Claire Haquet, alors directrice adjointe du réseau des bibliothèques de Nancy, responsable de la bibliothèque Stanislas, le 28 août 2025.

²⁷⁷ Le programme de cette journée d'études comprenait notamment quelques présentations d'exemples emblématiques. Il est disponible sur : <https://www.interbibly.fr/page/contenu/patrimoine-ecrit/JPE2024Colmar> [consulté le 19/01/2026].

²⁷⁸ Le programme de cette journée professionnelle est disponible sur : <https://www.bnf.fr/fr/agenda/mediations-du-patrimoine-en-bibliotheque-enjeux-et-perspectives> [consulté le 19/01/2026].

²⁷⁹ Entretien avec Claire Haquet, alors directrice adjointe du réseau des bibliothèques de Nancy, responsable de la bibliothèque Stanislas, le 28 août 2025.

proposer un contenu précis, scientifique et rigoureux, en allant le vérifier quand c'est nécessaire auprès des conservateurs et du personnel bien informé de la bibliothèque²⁸⁰.

L'important est de permettre l'interconnaissance et la communication entre les agents de son équipe, voire du réseau pour permettre à chacun d'utiliser au mieux ses compétences. La bibliothèque a approfondi ces questions, en développant le travail en transversalité. Le réseau des bibliothèques dispose de plusieurs commissions auxquelles participe un agent par bibliothèque, l'une d'entre elles porte spécifiquement sur l'action culturelle. Cela permet de développer des thématiques communes au réseau, de partager des compétences et d'adopter une stratégie collective pour faire sens au sein d'un même réseau.

La formation sur les questions de valorisation patrimoniale reste peu présente au sein des formations proposées en bibliothèque. Elles arrivent souvent après des enjeux plus prioritaires, sur les questions de conservation, de manipulation et de signalement. Cela se comprend, puisqu'en matière de valorisation, les bibliothèques disposent d'une importante liberté : il leur revient d'imaginer les formes de médiation qu'elles vont créer. C'est également dans ce domaine qu'elles peuvent le plus s'inspirer de ce qui est pensé dans d'autres établissements culturels. Ce phénomène s'observe particulièrement dans la porosité qui existe aujourd'hui entre les musées et les bibliothèques, à Colmar, Troyes ou Carpentras. C'est pourquoi, les échanges, le partage d'expérience sont un bon compromis quand elles n'ont pas les moyens de financer ou d'organiser des formations pour le reste de l'équipe.

3. ÉVALUER POUR PROGRESSER

3.1. Une incompréhension vis-à-vis de l'évaluation

3.1.1. Une pratique mal perçue

L'évaluation d'un projet ou d'une politique culturelle a pris de l'importance ces dernières années²⁸¹. Le terme d'évaluation inquiète et provoque une réticence qui peut aussi bien venir des professionnels que du public. Le terme évoque une volonté de rentabilité, une concentration uniquement sur des indicateurs chiffrés et l'absence en prise en compte des aspects humains et qualitatifs de l'objet évalué, ici les actions de médiation. Par ailleurs, cette pratique semble difficilement compatible avec les services patrimoniaux qui ne recherchent pas le nombre et dont le but n'est pas d'accueillir toujours plus de publics. Lorsque des ateliers comme les ateliers Wikipédia sont organisés, ce n'est pas le nombre de participants qui compte, ils sont souvent moins de cinq. Une évaluation qui s'appuierait sur le nombre ne paraît donc pas pertinente. Celle-ci s'oppose aussi à l'idée de service public. En effet, si un

²⁸⁰ Entretien avec Floriane Wanecq, responsable de la bibliothèque d'étude et du patrimoine de Grenoble, le 27 novembre 2025.

²⁸¹ Voir Première partie, 2.1.

service public n'a pas vocation à générer des profits, surtout dans le cas des bibliothèques, où la plupart des services, et notamment l'action culturelle, sont gratuits. Cependant, depuis 2006, toute administration française doit rendre des comptes sur l'utilisation des crédits qui lui sont alloués et donc *a minima* tirer des bilans des actions qu'elle propose²⁸². La pratique de l'évaluation s'est répandue en bibliothèque dans le domaine du traitement documentaire, mais peine encore à s'imposer, lorsqu'il s'agit d'action culturelle²⁸³.

Par ailleurs, c'est également le public qui peut éprouver une certaine méfiance vis-à-vis des pratiques et des méthodes d'évaluation. Ces dernières peuvent sembler assez froides et couper la relation qu'entretiennent bibliothécaires et usagers. C'est notamment le cas dans des établissements de petite taille avec un ancrage très local et dans lesquels professionnels et usagers ont l'habitude d'échanger directement. Ainsi, à Dole, où les bibliothécaires connaissent très bien le public, aucune pratique d'évaluation n'a été instaurée et il n'est pas prévu d'en mettre en place²⁸⁴. Une partie du public est très fidèle et attachée à la bibliothèque qui a l'habitude d'échanger avec lui. Les retours des usagers se font donc à l'issue des actions de médiation culturelle, ces derniers faisant facilement part de leur satisfaction ou de leur mécontentement. Ils se montrent opposés à la mise en place d'enquêtes, de retours écrits ou au recours de tout médium qui ne permettrait pas une interaction directe entre professionnels et usagers. Une telle réticence s'observe au niveau de la municipalité ; les enquêtes et outils statistiques des différents services de la ville suscitent la méfiance.

Ces échanges directs, s'ils sont importants, sont plus compliqués à mettre en œuvre dans une grande ville avec un vivier d'usagers plus conséquent et donc plus difficile à connaître. Par ailleurs, le recours à des enquêtes n'est pas incompatible avec des temps d'échange plus informels, ces derniers permettent de capter d'autres publics qui osent moins échanger ou qui ne vient que ponctuellement. Enfin, comme le souligne Pierre Moulinier : « l'évaluation [...] est un impératif de la vie démocratique et un bon moyen de mettre la culture en débat »²⁸⁵. C'est elle qui permet de s'assurer l'action d'un établissement, financée avec de l'argent public est utilisé au mieux pour répondre aux besoins des usagers et des citoyens²⁸⁶.

²⁸² TOUITOU, Cécile (dir.), 2016. *Évaluer la bibliothèque par les mesures d'impacts*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, p. 10. Cette obligation de rendre des comptes, inscrite dans la loi organique relative aux lois de finance de 2001, généralisée à toute l'administration en 2006 impose aux fonctionnaires de mesurer leurs actions.

²⁸³ CACHARD, Pierre-Yves et LETROUT, Carole, 2024. La difficile évaluation de l'action culturelle : quelle « mesurabilité », quelle méthode, quels outils ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, p. 58.

²⁸⁴ Entretien avec Émeline Pipelier, directrice adjointe, responsable des collections patrimoniales et des archives municipales de Dole, le 27 août 2025.

²⁸⁵ MOULINIER, Pierre, 2016. *Les politiques publiques de la culture en France*, p. 105.

²⁸⁶ Benrubi, David-Jonathan, 2024. Patrimoine. Associer les innocents ? Doctrine d'action et dispositif des témoins, in : POULAIN, Caroline (dir.), *Renouveler les médiations du patrimoine en bibliothèque*, p. 106. Faire découvrir le patrimoine à tous revêt un enjeu non seulement social, mais

3.1.2. Une pratique peu formalisée

La première étape d'une politique d'évaluation est la formulation d'objectifs pour l'action menée²⁸⁷. Ceux-ci sont intrinsèquement liés au programme politique porté par la bibliothèque et sont le plus souvent de nature qualitative. Pour les actions les plus importantes, ces objectifs s'inscrivent dans des notes d'intention du projet. Ainsi, la bibliothèque de Dijon définit des objectifs généraux pour sa bibliothèque : faire connaître la bibliothèque, le bâtiment, toucher un public le plus large possible en faisant des propositions à la fois sur le plan scientifique et ludique. Chaque action se décline ensuite en objectifs propres, elle vise à faire connaître un type de collection, s'adresse à un public particulier²⁸⁸. La bibliothèque municipale de Chambéry, lorsqu'elle entame de nouveaux projets, définit quant à elle l'ampleur de celui-ci, la politique de coopération qu'il adoptera, ainsi que le nombre de partenaires avec lesquels elle travaillera. Il s'agit de « dimensionner la transversalité »²⁸⁹. La bibliothèque de Grenoble définit des objectifs pour les projets d'exposition, tandis que la programmation obéit à des lignes directrices définies par le PCSES²⁹⁰.

Les bibliothèques adoptent de ce point de vue des pratiques assez semblables, les objectifs donnés leur permettent de répondre à la fois au projet d'établissement, au programme politique de la tutelle et aux enjeux du monde des bibliothèques. Cependant, ces objectifs définis ne sont pas ensuite corrélés avec une politique d'évaluation continue.

En effet, il apparaît que l'évaluation n'est généralement pas une pratique formalisée au sein des établissements. Elle est perçue comme chronophage, alors que les bibliothèques doivent déjà répondre à des enquêtes très détaillées du ministère. Mettre en œuvre une politique d'évaluation complète et suivie sur l'ensemble d'une programmation culturelle s'avère souvent compliqué, voire impossible pour les établissements. Cependant, certains d'entre eux peuvent se fixer des objectifs avec des indicateurs chiffrés, lorsqu'ils organisent des actions conséquentes, notamment les expositions. Ainsi, la bibliothèque de Lyon attend d'une exposition qu'elle attire autant, ou plus de visiteurs que l'exposition précédente, soit 20 à 30 000 personnes en moyenne. Ponctuellement, elle peut

aussi démocratique, puisque montrer le travail des établissements publics et comment est utilisé l'argent qui le finance crée un plus fort consentement à l'impôt.

²⁸⁷ CACHARD, Pierre-Yves et LETROUIT, Carole, 2024. La difficile évaluation de l'action culturelle : quelle « mesurabilité », quelle méthode, quels outils ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, p. 59.

²⁸⁸ Entretien avec Mathilde Siméant, responsable des fonds anciens à la bibliothèque municipale de Dijon, le 28 août 2025.

²⁸⁹ Entretien avec Émilie Dreyfus, responsable du service Conservation et Patrimoine à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau de Chambéry, le 27 novembre 2025.

²⁹⁰ Entretien avec Floriane Wanecq, responsable de la bibliothèque d'étude et du patrimoine de Grenoble, le 27 novembre 2025.

également chercher à attirer un public plus précis ou développer un type de médiation particulière comme une visite en LSF²⁹¹.

Sans s'inscrire dans le cadre d'une politique d'évaluation formalisée, les bibliothèques sont également conscientes de certains manques ou de faiblesses au sein de leurs établissements. La communication est souvent un aspect moins maîtrisé. Elle est pourtant primordiale, même si trouver l'angle d'approche qui convienne pour capter un public par ailleurs volatil est loin d'être une évidence. Elle demande une planification et une rationalisation pour être utile et efficace²⁹². Il doit viser un public cible que les bibliothèques ont encore du mal à déterminer. Les actions des bibliothèques viennent répondre à un besoin auprès du public, mais celles-ci doivent être portées à leur connaissance. Plusieurs professionnels reconnaissent que certaines actions de médiation proposées n'ont pas attiré le public, alors que celui-ci avait manifesté son intérêt, parce qu'au vu de l'importance de la demande, ils ont pensé qu'il n'était pas nécessaire de communiquer sur l'événement²⁹³. Par ailleurs, la bibliothèque est dépendante des choix politiques faits en matière d'utilisation des réseaux sociaux limite l'utilisation qu'elle fait de ces derniers. Elles sont plusieurs à ne pouvoir utiliser que Facebook, qui n'attire plus que très peu les jeunes et ne peuvent donc pas atteindre ces derniers par le biais des réseaux sociaux.

La plupart des établissements reconnaît ne pas prendre le temps d'effectuer ce travail d'évaluation et être rapidement pris dans le travail quotidien. Bien que la pratique de tirer un bilan chiffré et synthétique d'une action importante soit assez répandue, celui-ci ne prend pas place dans une politique d'évaluation plus vaste. Ces bilans servent davantage à rendre des comptes à la tutelle et montrent l'activité de la bibliothèque, mais ne viennent pas questionner la pertinence, l'efficacité et la cohérence de l'action en elle-même. De plus, les bibliothèques n'organisent pas d'enquête auprès de leurs usagers. Celles-ci sont lourdes à mettre en place et, si elles devaient avoir lieu, ce n'est pas vers le domaine de l'action culturelle qu'elles se tourneraient²⁹⁴. Comme pour les autres domaines, l'évaluation en bibliothèque s'intègre dans un écosystème complexe, dans lequel il n'est pas considéré comme prioritaire. Néanmoins, la valorisation culturelle occupe une place nouvelle au sein des bibliothèques, plus conséquente qu'il y a quelques années.

²⁹¹ Entretien avec Jérôme Sirdey, responsable du département des collections anciennes et spécialisées à la Bibliothèque municipale de Lyon, le 1^{er} octobre 2025.

²⁹² BATS, Raphaëlle, 2012. Planifier, organiser, mesure : faire un plan de communication pour une bibliothèque, in : VIDAL, Jean-Marc (dir.), *Faire connaître et valoriser sa bibliothèque : communiquer avec les publics*, p. 31.

²⁹³ *Ibid.*, p. 33. La communication doit être porteuse d'un message qui fait le lien avec l'action.

²⁹⁴ Entretien avec Claire Haquet, alors directrice adjointe du réseau des bibliothèques de Nancy, responsable de la bibliothèque Stanislas, le 28 août 2025. Si une enquête de satisfaction devait être faite à Nancy, elle porterait en priorité sur les locaux et les usages qui en sont faits.

3.2. Évaluer un service public

3.2.1. Une nécessité pour les bibliothèques

La place plus importante accordée à la médiation en bibliothèque patrimoniale oblige désormais les professionnels à réfléchir plus en profondeur à l'évaluation de celle-ci. Ces derniers en ont conscience et souhaitent approfondir cette question. La bibliothèque de Dijon est en train de rédiger un PCS pour la période 2027-2032 qui comporte un volet sur la valorisation. Par ailleurs, la bibliothèque souhaite réfléchir en 2026 sur ses pratiques d'évaluation pour formaliser davantage celles-ci²⁹⁵. En effet, puisque les bibliothèques doivent rendre compte à leur tutelle de la manière dont sont dépensés les budgets et veulent proposer un service public le plus en adéquation avec les besoins de leurs usagers, elles doivent définir et systématiser des méthodes d'évaluation²⁹⁶. L'évaluation est également un moyen de valoriser et montrer le travail qui est fait en bibliothèque et justifie donc l'existence, ainsi que la raison d'être de celles-ci.

Par ailleurs, l'évaluation est le corollaire du développement des AAP en matière de valorisation patrimoniale. Répondre à un AAP demande de définir les objectifs du projet, de proposer une méthodologie suffisamment claire et détaillée pour qu'elle puisse être reprise par d'autres établissements. À l'issue de ce dernier, la bibliothèque doit rendre un bilan très détaillé du projet qui permet d'évaluer la réussite de ce dernier²⁹⁷. L'évolution de la manière de penser la valorisation patrimoniale induit donc une évolution nécessaire de la manière dont les établissements font le bilan de celle-ci.

3.2.2. Quelle forme donner à l'évaluation ?

De là se pose la question de la place et la forme à donner à cette évaluation pour les bibliothèques. Évaluer une programmation culturelle est moins évident que le reste des services²⁹⁸. Certains établissements ont en réalité déjà mis en place des pratiques d'évaluation. À Grenoble, ce sont l'enquête annuel du SLL par le biais de l'OLP, ainsi que la nécessité de dresser des bilans des actions subventionnées qui ont permis le développement de bilan et de pratiques d'évaluation annuelle. Ce bilan

²⁹⁵ Entretien avec Mathilde Siméant, responsable des fonds anciens à la bibliothèque municipale de Dijon, le 28 août 2025.

²⁹⁶ LAHARY, Dominique, 2023. Politiques publiques et responsabilités des bibliothécaires, in : HEURTEMATTE, Véronique, ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHÈQUES, 2023, *Bibliothèques, objets politiques*, p. 29.

²⁹⁷ La page de présentation de l'AAP « Patrimoine écrit des bibliothèques » contient également la grille d'évaluation qui permet de choisir les projets sélectionnés, disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/patrimoine-ecrit-des-bibliotheques> [consulté le 20/01/2026].

²⁹⁸ TOUITOU, Cécile (dir.), 2016. *Évaluer la bibliothèque par les mesures d'impacts* ; TOUITOU, Cécile (dir.), 2025. *Compter pour raconter : du bon usage des données en bibliothèque*. Aucun de ces deux ouvrages qui portent sur la question de l'évaluation en bibliothèque ne consacre de chapitre sur la programmation culturelle.

est établi avec les agents en charge de l'action culturelle grâce au SIGB qui fournit des données quantitatives, notamment sur la fréquentation. Ce bilan est suivi d'une seconde phase ; grâce aux données récoltées, la bibliothèque élabore sa feuille de route annuelle en matière de valorisation culturelle, ce qui lui permet de décider quel type d'actions est à maintenir, développer ou supprimer²⁹⁹. Le bilan est ici la première étape, préalable indispensable à toute action d'évaluation qui permet de réactualiser la programmation culturelle annuellement.

Cette obligation de rendre des comptes devient ainsi un point de départ pour s'interroger en équipe sur le travail produit au cours de l'année. La bibliothèque de Chambéry propose deux types de bilan de l'année écoulée. Le premier synthétique et chiffré est fourni à la tutelle et aux partenaires. Un retour plus détaillé et réflexif est ensuite proposé à l'équipe. Selon les disponibilités de cette dernière, celui-ci peut se faire lors d'une réunion ou par mail. Ce moment de bilan permet de mettre en lumière ce qui a bien fonctionné pendant l'année et est à refaire. Ces bilans réflexifs sont désormais acceptés par l'ensemble de l'équipe³⁰⁰. Il est ainsi particulièrement important de mettre en regard la programmation culturelle annuelle non seulement avec les besoins définis et les objectifs que s'était fixée la bibliothèque, mais aussi analyser la matière dont les actions proposées par la bibliothèque ont été mises en œuvre, afin de s'assurer de leur efficacité et de leur efficience.

Ainsi, même s'ils sont souvent mal perçus définir des indicateurs chiffrés pour évaluer un projet est une étape indispensable. Ces indicateurs sont en effet nécessaires pour mesurer l'impact qu'a la programmation culturelle sur le public de la bibliothèque. Ces dernières années, ont émergé des questionnements autour de la place à accorder à ces mesures d'impact³⁰¹. Ainsi, des données chiffrées peuvent en partie permettre de mieux comprendre l'impact qu'a la bibliothèque sur le territoire qu'elle couvre : des indicateurs peuvent être établis concernant le nombre de personnes participant à la programmation patrimoniale, quelle proportion revient et combien viennent pour la première fois³⁰². Il est également possible de regarder le profil des personnes, leur âge, sexe, catégorie socio-professionnelle, afin d'essayer de comprendre quelles populations sont touchées³⁰³. Néanmoins, une telle procédure

²⁹⁹ Entretien avec Floriane Wanecq, responsable de la bibliothèque d'étude et du patrimoine de Grenoble, le 27 novembre 2025.

³⁰⁰ Entretien avec Émilie Dreyfus, responsable du service Conservation et Patrimoine à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau de Chambéry, le 27 novembre 2025.

³⁰¹ DELCARMINE, Nadine, 2016. « Mesures en bibliothèque : panorama et évolution », in : TOUITOU, Cécile (dir.), 2016. *Évaluer la bibliothèque par les mesures d'impacts*, p. 19. Les résultats des bibliothèques prennent place dans un écosystème complexe qui comprend aussi bien les décideurs politiques qui ont un programme que les usagers qui ont des demandes et des besoins, les bibliothèques quant à elle essaient d'avoir un impact social et culturel. Finalement, le contexte économique oblige à mettre en regard les bibliothèques et leur valeur ajoutée.

³⁰² MAISONNEUVE, Marc, 2016. « Construire un tableau de bord pour la bibliothèque ? », in : TOUITOU, Cécile (dir.), 2016. *Évaluer la bibliothèque par les mesures d'impacts*, p. 51. L'auteur propose des indicateurs pour évaluer l'impact que peut avoir la bibliothèque sur un territoire. Ceux-ci ne s'appliquent pas à la programmation patrimoniale, mais peuvent être adaptés.

³⁰³ Voir Annexe 3 pour une liste plus complète des différents indicateurs qui peuvent être pris en compte dans une politique d'évaluation.

est particulièrement lourde à mettre en place et ne peut pas être faite de manière systématique. En effet, selon le Règlement général sur la protection des données (RGPD), les usagers ne sont pas obligés de fournir ces informations aux bibliothèques³⁰⁴. Par ailleurs, il n'est parfois pas possible de les récolter. Il est souvent difficile de compter le nombre de personnes qui se rendent aux expositions. Même lorsque c'est le cas, il n'est pas possible de connaître aussi précisément le profil de chacune d'entre elles. De même, si certaines médiations se font sur inscription, ce qui permet de connaître le profil des participants, ce n'est pas le cas de toutes. De plus, tous les participants ne sont pas inscrits à la bibliothèque. C'est pourquoi, la connaissance qu'ont les bibliothécaires de leur public est souvent empirique, repose sur les échanges qu'ils peuvent avoir avec lui, mais ne fait pas l'objet d'études approfondies³⁰⁵.

Une évaluation plus qualitative de la programmation est également importante, bien que tout aussi, voire plus difficile à mettre en place. Il n'existe pas d'enquête auprès des usagers concernant la programmation culturelle. Les retours se font soit de manière directe, à l'issue d'une action de médiation, soit de façon indirecte, par le biais d'un livre d'or, mais seulement pour les actions les plus importantes, notamment les expositions. Ce n'est pas un objet représentatif de l'opinion du public sur une action culturelle. La plupart du temps, les usagers y inscrivent des messages retranscrivant leur appréciation de l'exposition. Certains professionnels le considèrent davantage comme une valorisation et une reconnaissance de leur travail, même s'il peut ponctuellement servir d'outil de travail : il peut arriver que des usagers y laissent des critiques constructives qui peuvent aider les professionnels à revoir leur propos.

3.3. Quelles conclusions tirer de l'évaluation faite aujourd'hui par les bibliothèques ?

L'évaluation doit donc être comprise et utilisée par les professionnels comme un outil d'aide à la décision et d'orientation de la politique d'un établissement³⁰⁶. Mettre en œuvre une politique d'évaluation complète du lancement d'un projet à sa clôture doit pouvoir permettre aux professionnels de réaliser leur projet d'établissement, d'atteindre les publics qu'ils cherchent à toucher, de diversifier leurs approches, tout en utilisant au mieux les budgets et les subventions qui leur sont alloués. À l'heure où les usages des bibliothèques patrimoniales évoluent et où

³⁰⁴ Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, chapitre III, article 21 – Droit d'opposition.

³⁰⁵ CALENGE, Bertrand, 2015. *Les bibliothèques et la médiation des connaissances*, p. 60. Il est recommandé de mettre régulièrement en place des enquêtes, afin d'évaluer la satisfaction des usagers et d'établir un baromètre. Cependant, ces procédures sont particulièrement lourdes à organiser, la plupart des bibliothèques n'en a pas les moyens matériels.

³⁰⁶ CACHARD, Pierre-Yves et LETROUIT, Carole, 2024. La difficile évaluation de l'action culturelle : quelle « mesurabilité », quelle méthode, quels outils ?. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, p. 61. Il y a tout un cycle de vie de l'évaluation d'un projet.

celles-ci doivent se penser différemment, si elles veulent attirer de nouveaux publics et jouer un rôle social, cette question de l'évaluation apparaît prégnante. Ainsi, loin de les éloigner de leur public, les méthodes d'évaluation doivent s'adapter à chaque territoire.

L'émergence d'un nouveau rapport à la valorisation culturelle, par le recours à des demandes de subventions et d'AAP, impose aux bibliothèques d'intégrer la pratique de l'évaluation. Mettre en place une méthodologie qui vise à déterminer des objectifs précis pour chaque action ou type d'action proposée par la bibliothèque, avec des indicateurs dès le commencement d'une nouvelle action faciliterait ensuite la phase de bilan et d'évaluation proprement dite à l'issue de l'action, lorsque celle-ci est ponctuelle ou à la fin de l'année pour les actions récurrentes. En plus de répondre à des objectifs précis en termes de publics cibles et d'action de médiation, ce travail d'évaluation doit également permettre à l'équipe de s'organiser plus facilement et de répartir au mieux ces ressources. À Nancy, l'équipe est capable d'évaluer le temps de travail, le coût et la quantité de publics qui participera à certaines actions récurrentes comme « La folle soirée de Stanislas »³⁰⁷. C'est en cela que l'évaluation peut devenir un outil de pilotage et donc accompagner les bibliothèques dans leur politique culturelle. Ainsi, ces éléments sont déjà utilisés en bibliothèque, du moins en partie, mais sont peu formalisés. L'évaluation s'inscrit à part entière dans une politique d'établissement. Elle doit aider les bibliothèques à avoir une vision plus structurée et à long terme, doit permettre que leur programmation culturelle réponde aux enjeux sociétaux et bibliothéconomiques auxquelles les bibliothèques patrimoniales sont confrontées.

Cette question de l'évaluation illustre un phénomène, le rapprochement entre services patrimoniaux et de lecture publique au sein des bibliothèques municipales. En effet, l'évaluation se fait à la fois au sein d'un service, mais aussi à l'échelle d'un réseau. En BMC, l'action culturelle et son évaluation ne peuvent donc plus être portées seulement au niveau de la bibliothèque patrimoniale d'un côté et de la lecture publique de l'autre. La transversalité se fait souvent par le biais de ces deux services dans le cadre de la programmation culturelle. Le réseau des bibliothèques et médiathèques de Nancy a créé un nouveau poste de conservateur pour l'action culturelle de l'ensemble du réseau. La personne recrutée travaille à la formalisation de la conception de projets, ce qui devrait permettre de développer ces pratiques d'évaluation³⁰⁸. Ainsi, même si la formalisation de l'évaluation n'est pas encore une évidence en matière de programmation culturelle, les services patrimoniaux ont l'avantage de pouvoir travailler sur ces questions avec les services de lecture publique du réseau, ce qui n'est pas toujours le cas du reste de leurs missions, dont les enjeux sont trop éloignés de ceux rencontrés par les bibliothèques de lecture publique. Cette situation constitue un avantage certain qui permettrait de répartir le

³⁰⁷ Entretien avec Claire Haquet, alors directrice adjointe du réseau des bibliothèques de Nancy, responsable de la bibliothèque Stanislas, le 28 août 2025.

³⁰⁸ *Ibid.*

travail autour d'une pratique, qui lorsqu'elle n'est pas connue, peut rapidement s'avérer chronophage.

Ainsi, c'est un contexte nouveau qui favorise l'émergence de formes de médiations inédites en bibliothèque patrimoniale. Celles-ci s'inscrivent dans une politique municipale à laquelle elles doivent répondre. Cette situation oriente sa propre politique interne, notamment en termes de publics cibles. Au niveau national, la démocratisation des subventions pour mener des projets de valorisation patrimoniale les aide à incarner ce rôle politique et répondre à leurs objectifs. Ces projets d'action culturelle ambitieux leur permettent de diversifier leur public, de tester de nouvelles pratiques plus éloignées des habitudes des bibliothèques et plus ludiques ou leur permettent de se positionner comme des acteurs scientifiques et culturels de premier plan. Ces financements supplémentaires et ces ambitions nouvelles sont cependant limités par la réalité des moyens humains. La valorisation n'est pas la seule mission des bibliothèques, et bien qu'elle prenne de plus en plus d'importance, elle ne doit pas faire oublier les autres. Ces nouvelles formes de médiation exigent de former le personnel sur des sujets qui ne sont pas toujours prioritaires pour les formations. Elles demandent aussi de prioriser, de revoir la façon dont s'organise le travail et donc de développer des pratiques d'évaluation, qui sont souvent en train de se mettre en place, pour y parvenir.

CONCLUSION

L'état de la valorisation patrimoniale en BMC illustre les évolutions que traversent ces bibliothèques et l'usage que les publics ont de ces dernières. Ces dernières années montrent un changement de paradigme, la bibliothèque patrimoniale n'est plus seulement un lieu d'étude et de recherche, la raréfaction des publics de chercheurs lui impose de repenser sa manière de travailler. Ainsi, la médiation prend davantage de place dans le quotidien de la bibliothèque et sous des formes de plus en plus variées. Il s'agit aussi bien de répondre aux attentes d'un public aux profils divers que de susciter l'intérêt de ceux qui ne fréquentent pas la bibliothèque. L'objectif est à la fois philosophique, le patrimoine d'un territoire doit être mis à la disposition de tous, et pragmatique, si les bibliothèques veulent conserver leur raison d'être, elles doivent s'adapter à ces évolutions.

Cette situation explique le recours nouveau aux subventions et aux AAP pour permettre de financer des projets de valorisation plus ambitieux et originaux. Ceux-ci sont encore rares, puisqu'ils nécessitent du temps, des moyens importants et qu'ils doivent trouver leur place dans l'écosystème de la bibliothèque pour être mis en place. Ils reflètent cependant les changements qui s'opèrent dans la conception que les bibliothèques ont de la valorisation culturelle. Ces projets financés aident les bibliothèques à se positionner comme des acteurs culturels, scientifiques et artistiques parmi les institutions culturelles. Cependant, ces financements concernent des projets ponctuels qui n'ont pas vocation à être pérennisés. En effet, la valorisation reste porteuse de cette contradiction : aspect le plus visible des missions des bibliothèques patrimoniales, elle arrive à la fin du travail et n'est souvent pas la priorité des établissements qui choisissent de mettre l'accent sur d'autres de leurs missions. Il s'agit toutefois d'un sujet hautement politique : la valorisation est le medium par lequel les BMC peuvent se faire connaître d'un public plus large dont la présence garantit sa vitalité. Aussi, une programmation culturelle est loin d'être anodine, mais est au contraire le reflet d'une volonté politique. Les projets financés par des subventions sont la partie la plus visible d'une programmation culturelle. Elles ne doivent pas éclipser l'ensemble du travail courant assuré par les professionnels par leurs propres moyens. Un projet plus important permet d'intéresser de nouveaux publics, de faire découvrir la bibliothèque à ceux qui jusque-là n'y avait pas accès, mais c'est le travail quotidien et régulier qui permet de créer du lien avec ceux-ci et de les voir, éventuellement, revenir.

Ces nouveaux usages et publics de la bibliothèque amènent à réfléchir au rapport que ces derniers entretiennent avec les collections, mais aussi à la manière dont les professionnels se positionnent. Le rapport du public à la bibliothèque et au patrimoine a évolué. Celui-ci n'est plus seulement objet d'étude et de recherche, mais peut susciter l'attention d'une partie des usagers de manière plus ponctuelle et créer avec ce dernier un lien qui s'appuie davantage sur l'émotion. La collection peut même perdre de sa centralité pour devenir une composante d'une activité plus

ludique ou créative. Ces diverses évolutions requièrent des professionnels qu'ils connaissent plus finement ces nouveaux publics, ces centres d'intérêt, ces besoins et ces attentes et qu'ils adaptent leur programmation culturelle au regard de ces différents aspects.

Il existe de fait un décalage entre une exigence de toujours proposer davantage que ce soit le nombre de médiations, l'ampleur de la programmation, l'ambition des projets, la quantité de publics touchés et accueillis et la réalité des moyens dont disposent les bibliothèques pour mener à bien ses missions. C'est en acceptant cette évolution des usages et ce renversement du paradigme que les bibliothèques pourront trouver cet équilibre. Si elles ont toujours vocation à accueillir étudiants et chercheurs, elles doivent accepter que la rencontre avec le public fonctionne dans certains cas, si elle est éphémère et que tous n'ont pas vocation à revenir. Elle doit donner au plus large public possible l'opportunité de découvrir son existence et les moyens d'appréhender son patrimoine.

SOURCES

ENTRETIENS RÉALISÉS

Les fonctions indiquées sont celles occupées par la personne interrogée au moment de l'entretien. Celles-ci sont susceptibles d'avoir évolué.

Entretien téléphonique, réalisé avec **Émeline Pipelier**, directrice adjointe, responsable des collections patrimoniales et des archives municipales de Dole, 27 août 2025.

Entretien téléphonique, réalisé avec **Mathilde Siméant**, responsable des fonds anciens à la bibliothèque patrimoniale et d'études de Dijon, 28 août 2025.

Visioconférence réalisée avec **Claire Haquet**, Directrice adjointe du réseau des bibliothèques de Nancy, responsable de la bibliothèque Stanislas, 28 août 2025.

Entretien téléphonique réalisé avec **Pierre-Jean Riamond**, chef du bureau du patrimoine, Service du livre et de la lecture de la Direction générale des médias et des industries culturelles au ministère de la Culture, 29 août 2025.

Entretien téléphonique réalisé avec **Florent Palluault**, responsable du pôle Collections de conservation, chef de projet « Politique numérique », à la médiathèque François Mitterrand de Poitiers, 29 août 2025.

Entretien téléphonique avec **Jérôme Sirdey**, responsable du département des collections anciennes et spécialisées à la Bibliothèque municipale de Lyon, 1^{er} octobre 2025.

Entretien téléphonique avec **Mélanie Marchand**, chargée de mission Bibliothèques et Patrimoine à l'Agence unique, Occitanie Culture (*anciennement Occitanie Livre et Lecture*), 3 novembre 2025.

Entretien téléphonique avec **Anne Martin**, responsable du patrimoine à la Bibliothèque municipale de Compiègne, 25 novembre 2025.

Entretien téléphonique avec **Émilie Dreyfus**, responsable du service Conservation et Patrimoine à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau de Chambéry, 27 novembre 2025.

Entretien téléphonique avec **Floriane Wanecq**, responsable de la bibliothèque d'étude et du patrimoine de Grenoble, 27 novembre 2025.

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, [en ligne]. Journal officiel n°0297 du 22 décembre 2021. Disponible à l'adresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000044537517>.

[Consulté le 17/02/2026].

Décret n°59-889 du 24 juillet 1959 portant organisation du ministère chargé des affaires culturelles, [en ligne]. Journal officiel n°0171, du 26 juillet 1959.

Disponible à l'adresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT0000002995>.

[Consulté le 14/01/2026].

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données [en ligne]. Disponible à l'adresse :

<https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>.

[Consulté le 20/01/2026].

Article L131-2 et 1 du *Code du patrimoine*, Livre III : Bibliothèques, [en ligne].

Disponible à l'adresse :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074236/LEGISCTA000006159934/#LEGISCTA000006159934.

[Consulté le 06/01/2026].

Article R311-1 du *Code du patrimoine*, Livre III : Bibliothèques, [en ligne].

Disponible à l'adresse :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074236/LEGISCTA000024240659/#LEGISCTA000041690360.

[Consulté le 06/01/2026].

Article L 2112-1 du *Code général de la propriété des personnes publiques*, [en ligne]. Disponible à l'adresse :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070299/LEGISCTA000006148768/2006-07-01/#LEGISCTA000006148768.

[Consulté le 06/01/2026].

TEXTES FONDATEURS ET RAPPORTS

CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES 1991. *Charte des bibliothèques*, [en ligne].

Disponible à l'adresse :

https://www.abf.asso.fr/fichiers_site/fichiers/ABF/textes_reference/charte_bibliothèques91.pdf.

[Consulté le 06/01/2026].

IFLA-UNESCO, 2022. *Manifeste IFLA-Unesco pour les bibliothèques publiques*, [en ligne]. Disponible à l'adresse :

https://www.abf.asso.fr/fichiers_site/fichiers/ABF/textes_reference/manifeste_IFLA-UNESCO.pdf.

[Consulté le 06/01/2026].

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, 2013. *Charte de la conservation dans les bibliothèques*.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, CHARTE DE LA CONSERVATION DANS LES BIBLIOTHÈQUES, 2014. *Les dix ans du Plan d'action pour le patrimoine écrit : essai de bilan (très partiel)*.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Les bibliothèques des collectivités territoriales : adresses et données d'activité*, 2023.

BIBLIOGRAPHIE

PATRIMOINE

Monographies

- ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE, HENARD, Charlotte (dir.), 2019. *Le métier de bibliothécaire*, 13^e édition, Paris : Éditions du Cercle de la librairie.
- AUBY, Jean-François, 2015. *Valoriser et gérer le patrimoine local*. Voiron : Territorial éditions.
- BIDERAN, Jessica de, DERAMOND, Julie et FRAYSSE, Patrick, 2023. *Dialogues autour du patrimoine : l'histoire, un enjeu de communication ?* Avignon : Éditions universitaires d'Avignon.
- BOUDIA, Soraya, RASMUSSEN, Anne, SOUBIRAN, Sébastien, HARTOG, François et DAVALLON, Jean, 2009. *Patrimoine et communautés savantes*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- CABANE, Célia et HENRYOT, Fabienne, 2019. *La place de l'image en bibliothèque : être chargée de collections iconographiques en France*. Villeurbanne : Enssib.
- COQ, Dominique (dir.), 2012. *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib.
- HAQUET, Claire et HUCHET, Claire (dir.), 2016. *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib.
- HENRYOT, Fabienne (dir.), 2019. *La fabrique du patrimoine écrit : objets, acteurs, usages sociaux*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib.
- MOUREN, Raphaële (dir.), 2007. *Manuel du patrimoine en bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie.
- ODDOS, Jean-Paul (dir.), 1997. *Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie.
- PONTIER, Jean-Marie, 2019. *La protection du patrimoine culturel*. Paris : L'Harmattan.

Articles de périodique

- BASTARD, Irène et LABORDERIE, Arnaud, 2023. La découvrabilité des collections numériques patrimoniales sous l'angle des usages de Gallica. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, juin 2023 [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/matieres-a-penser/la-decouvrabilite-des-collections-numeriques-%20patrimoniales-sous-l-angle-des-usages-de-gallica_71295.

[Consulté le 11/01/2026].

COSTES, Mylène, 2022. Quand les professionnels des bibliothèques parlent du patrimoine écrit. *Balisages. La revue de recherche de l'Enssib*, mai 2022 [en ligne]. Disponible à l'adresse :

<https://doi.org/10.35562/balisages.847>.

[Consulté le 10/02/2026].

HENRYOT, Fabienne 2024. Du nom des bibliothèques numériques patrimoniales : enjeux et pratiques. *Questions de communication*, 2024/2 n°46, p. 249-276 [en ligne]. Disponible à l'adresse :

<https://shs.cairn.info/revue-questions-de-communication-2024-2-page-249?lang=fr>.

[Consulté le 10/02/2026].

POULAIN, Caroline, 2023. Faire vivre les bibliothèques patrimoniales, une question d'équilibre entre la pression du passé et les enjeux d'aujourd'hui, décembre 2023 [en ligne]. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*. Disponible à l'adresse :

<https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2023-000-0000-029>.

[Consulté le 06/01/2026].

Mémoires d'étude

CARLIER, Gaétan, 2023. *Les décors de boiseries dans les bibliothèques municipales françaises*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib. Disponible à l'adresse :

<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/71177-les-decors-de-boiseries-dans-les-bibliotheques-municipales-francaises.pdf>.

[Consulté le 10/02/2026].

CARPENTIER, Tim, 2023. *La place des salles d'études patrimoniales en bibliothèque au XXI^{ème} siècle : entre obsolescence et oubli*. Mémoire de master. Villeurbanne : Enssib. Disponible à l'adresse :

<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/71260-la-place-des-salles-d-etudes-patrimoniales-en-bibliotheque-au-xxieme-siecle-entre-obsolescence-et-oubli.pdf>.

[Consulté le 28/01/2026].

GENONCEAU, Adeline, 2024. *Architectes de bibliothèques numériques patrimoniales : les bibliothécaires au centre du numérique*. Mémoire de master. Villeurbanne : Enssib. Disponible à l'adresse :

<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/72448-architectes-de-bibliotheques-numeriques-patrimoniales-les-bibliothecaires-au-centre-du-numerique.pdf>.

[Consulté le 20/01/2026].

Enquêtes

MINISTÈRE DE LA CULTURE, 2025. *Patrimostat. Fréquentation des patrimoines 2025*. Paris : ministère de la Culture.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, 2024. *Patrimostat. Fréquentation des patrimoines 2024*. Paris : ministère de la Culture.

PUBLICS

Monographies

AUBINAIS, Marie, BELLON-CRISTOFOL, Sophie et CLAUDE, André, 2024. *Littérature jeunesse et publics empêchés : créer et pérenniser les conditions de leur rencontre*. Clamart : La Petite Bibliothèque ronde.

BERTRAND, Anne-Marie, 1999. *Les publics des bibliothèques*. Paris : Éditions du CNFPT.

BERTRAND, Anne-Marie et HERSENT, Jean-François, 2001. *Les bibliothèques municipales et leurs publics : pratiques ordinaires de la culture*. Paris : Bibliothèque publique d'information-Centre Pompidou.

DOBRE, Cristina Madalina, FLEURY-VILATTE, Béatrice et WALTER, Jacques, 2015. *Patrimoine, création, culture : à l'intersection des dispositifs et des publics*. Paris : L'Harmattan.

DONNAT, Olivier et TOLILA, Paul, 2003. *Le(s) public(s) de la culture : politiques publiques et équipements culturels*. Paris : Presses de Sciences Po.

DUJOL, Lionel (dir.), 2017. *Communs du savoir et bibliothèques*, Paris : Éditions du Cercle de la librairie, [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.3917/elec.dujo.2017.01>. [Consulté le 11/02/2026].

ESQUENAZI, Jean-Pierre, 2009. *Sociologie des publics*. Nouvelle édition. Paris : La Découverte.

Articles de périodique

POISSENOT, Claude, 2011. Publics des animations et images des bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2011, n° 5, p. 87-92 [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-05-0087-002>. [Consulté le 10/02/2026].

Mémoires d'étude

CAILLIET, Mathilde, 2013. *Les logiques d'usages en bibliothèque publique : Étude d'une pratique culturelle*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64679-logiques-d-usage-en-bibliotheque-publique-etude-d-une-pratique-culturelle.pdf>. [Consulté le 28/01/2026].

DINH DUVAUCHELLE, Alizé, 2022. *Co-habiter les bibliothèques : que nous apprennent les pratiques et les représentations des usager-es ?*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib. Disponible à l'adresse :

<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70661-co-habiter-les-bibliotheques-que-nous-apprennent-les-pratiques-et-les-representations-des-usageres.pdf>.

[Consulté le 08/01/2026].

JÉRÔME, Anne, 2025. *Sortir de la crise sanitaire : transformations des services et de la fréquentation en bibliothèque de lecture publique entre 2020 et 2023*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/73390-sortir-de-la-crise-sanitaire-transformations-des-services-et-de-la-frequentation-en-bibliotheque-de-lecture-publique-entre-2020-et-2023.pdf>. [Consulté le 06/01/2026].

Enquête

CENTRE DE LECTURE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE et BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE CENTRALE (dir.), 2009. *Les publics en bibliothèques*. Bruxelles : Centre de lecture publique de la communauté française.

ACTION CULTURELLE

Monographies

BARTHÉLÉMY, Philippe et VAUDOUR, Catherine, 2024. *Valoriser et animer le patrimoine de proximité : guide méthodologique*. 2e édition. Voiron : Territorial Éditions.

CALENGE, Bertrand, 2015. *Les bibliothèques et la médiation des connaissances*. Paris : Édition du Cercle de la librairie.

CASTAGNET, Véronique, 2013. *L'éducation au patrimoine : de la recherche scientifique aux pratiques pédagogiques*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion.

CHAUMIER, Serge et MAIRESSE, François, 2023. *La médiation culturelle*. 3e édition. Malakoff : Armand Colin.

POULAIN, Caroline (dir.), 2024. *Renouveler les médiations du patrimoine en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib.

SIDRE, Colin (dir.), 2018. *Faire vivre l'action culturelle et artistique en bibliothèque : Du tout-petit au jeune adulte*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib.

VIDAL, Jean-Marc (dir.) 2012. *Faire connaître et valoriser sa bibliothèque : Communiquer avec les publics*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib.

Articles de périodique

- BARTOLI, Pierre-Marie, 2023. Fonds patrimoniaux et jeunes publics : un enjeu de médiation [en ligne]. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2023-00-0000-034>. [Consulté le 04/01/2026].
- COSTES, Mylène, 2017. La valorisation du patrimoine ancien sur les sites de bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-12-0090-002>. [Consulté le 13/02/2026].
- DELMAS, Jean-François, 2011. Le projet scientifique et culturel de l'Inguimbertaine : un exemple d'approche muséale au service des bibliothèques [en ligne]. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-04-0026-005>. [Consulté le 02/02/2026].
- DESGRANGES, Olivier, 2010. Médiation et valorisation du patrimoine écrit et graphique en direction des jeunes [en ligne]. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-05-0081-001>. [Consulté le 15/01/2026].

Mémoires d'étude

- BARRIO, Amélie, 2017. *Bibliothèques hors les murs : histoire, typologie et enjeux*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67412-bibliothèques-hors-les-murs-histoire-typologie-et-enjeux.pdf>. [Consulté le 20/08/2025].
- BARTOLI, Pierre-Marie, 2022. *La mise en valeur et la médiation des fonds patrimoniaux auprès du jeune public*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70665-la-mise-en-valeur-et-la-mediation-des-fonds-patrimoniaux-aupres-du-jeune-public.pdf>. [Consulté le 04/01/2026].
- BOUTON, Noémie, 2021. *La valorisation des fonds locaux dans les bibliothèques de la région Auvergne Rhône-Alpes*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70182-la-valorisation-des-fonds-locaux-dans-les-bibliothèques-de-la-region-auvergne-rhone-alpes.pdf>. [Consulté le 16/02/2026].
- COURBIN, Elsa, 2011. *Exposer le patrimoine jeunesse*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/49535-exposer-le-patrimoine-jeunesse.pdf>.

[Consulté le 05/01/2026].

COUSIN-ROSSIGNOL, Gwénaëlle, 2014. *Les bibliothèques face à « l'échec de la démocratisation culturelle »*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib. Disponible à l'adresse :

<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64158-les-bibliotheques-face-a-l-echec-de-la-democratisation-culturelle.pdf>.

[Consulté le 05/01/2026].

FOUCHER, Tiphaine-Cécile, 2018. *Pour que vive le patrimoine écrit : démocratiser son accès*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib. Disponible à l'adresse :

<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68348-pour-que-vive-le-patrimoine-ecrit-democratiser-son-acces.pdf>.

[Consulté le 04/01/2026].

LONGEQUEUE, Hortense, 2018. *Avant la lettre : la médiation du patrimoine visuel en bibliothèque*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib. Disponible à l'adresse :

<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68100-avant-la-lettre-la-mediation-du-patrimoine-visuel-en-bibliotheque.pdf>.

[Consulté le 10/01/2026].

MOINARD, Lola, 2025. *Du parcours permanent au musée : quand les bibliothèques exposent leur patrimoine*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib. Disponible à l'adresse :

<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/73409-du-parcours-permanent-au-musee-quand-les-bibliotheques-exposent-leur-patrimoine.pdf>

[Consulté le 13/01/2026].

PEOTTA, Marine, 2014. *Action culturelle en bibliothèque et participation des populations*. Mémoire de master. Villeurbanne : Enssib. Disponible à l'adresse :

<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65022-action-culturelle-en-bibliotheque-et-participation-des-populations.pdf>.

[Consulté le 13/01/2026].

PILAIRE, Sophie, 2016. *La valorisation du patrimoine écrit et graphique des bibliothèques auprès des enfants*. Mémoire d'étude de DCB. Villeurbanne : Enssib.

QUINCY, Laureen, 2013. *La valorisation des fonds patrimoniaux dans les bibliothèques municipales*. Mémoire de master. Villeurbanne : Enssib. Disponible à l'adresse :

<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64695-la-valorisation-des-fonds-patrimoniaux-dans-les-bibliotheques-municipales.pdf>.

[Consulté le 13/02/2026].

POLITIQUES PUBLIQUES

Monographies

- BENHAMOU, Françoise, 2015. *Politique culturelle, fin de partie ou nouvelle saison ?* Paris : La Documentation Française.
- BUTLEN, Max, 2008. *Les politiques de lecture et leurs acteurs : 1980-2000*. Lyon : Institut national de recherche pédagogique.
- DESRICHARD, Yves (dir.), 2014, *Administration et bibliothèques*, Paris : Éditions du cercle de la librairie.
- GAUTIER-GENTES, Jean-Luc, 1999. *Le contrôle de l'État sur le patrimoine des bibliothèques : aspects législatifs et réglementaires essai de présentation critique*. 2e édition corrigée, mise à jour et augmentée. Villeurbanne : Enssib.
- HEURTEMATTE, Véronique (dir.), 2023. *2023, Bibliothèques, objets politiques*. Villeurbanne : Bulletin des Bibliothèques de France.
- MASSON, Anne-Brigitte (dir.), 2019. *Financer la culture*. Paris : La documentation Française.
- MOULINIER, Pierre, 2016. *Les politiques publiques de la culture en France*. 7e édition mise à jour. Paris : PUF.
- MOULINIER, Pierre (dir.), 1994. *L'évaluation au service des politiques culturelles locales : éléments pour la réflexion et l'action*. Paris : La Documentation française.
- NICOLAS, Yann et GERGAUD, Olivier, 2016. *Évaluer les politiques publiques de la culture*. Paris : ministère de la Culture et de la communication, Département des études, de la prospective et des statistiques.
- TOUITOU, Cécile (dir.), 2016. *Évaluer la bibliothèque par les mesures d'impacts*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib.
- TOUITOU, Cécile (dir.), 2017. *La valeur sociétale des bibliothèques : construire un plaidoyer pour les décideurs*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie.
- TOUITOU, Cécile (dir.), 2025. *Compter pour raconter : du bon usage des données en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib.

Enquête

- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, 2004. *Observer la culture en région. Contribution du groupe de travail sur l'observation culturelle en région*. Paris : ministère de la Culture et de la communication.

Article de périodique

CACHARD, Pierre-Yves et LETROUIT, Carole, 2024. La difficile évaluation de l'action culturelle : quelle « mesurabilité », quelle méthode, quels outils ?, janvier 2024 [en ligne]. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/consulter/BBF-2024-1_14_Cachard_Letrouit.pdf. [Consulté le 12/02/2026].

FORMATION

Article de périodique

RICHARD, Hélène, 2013. La formation aux questions patrimoniales dans les bibliothèques : Quels nouveaux besoins ?, janvier 2013 [en ligne]. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-05-0039-009>. [Consulté le 05/01/2026].

Mémoire d'étude

ÉVRARD, Anaëlle, 2017. *La formation aux métiers du patrimoine écrit : étude comparative en francophonie et impact sur la définition de l'objet patrimonial*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib.

Rapport

INSPECTION GÉNÉRALE DES BIBLIOTHÈQUES, *La formation aux questions patrimoniales dans les bibliothèques : Rapport à monsieur le ministre de la Culture et de la Communication*, septembre 2010 (Rapporte n°2010-016). Disponible à l'adresse : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/52/1/Formation_aux_questions_patrim_def_166521.pdf. [Consulté le 19/01/2026].

ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 – Grille d’entretien.....	103
Annexe 2 – Liste des projets de valorisation patrimoniale financés dans le cadre de l’AAP « Patrimoine écrit en bibliothèque » du SLL.....	106
Annexe 3 – Liste d’indicateurs permettant de mesurer l’impact d’une programmation patrimoniale en bibliothèque.....	109

ANNEXE 1 – GRILLE D'ENTRETIEN

La présente grille a servi de trame aux différents entretiens avec les personnes interrogées responsables de patrimoine en BMC. Cette grille se veut la plus exhaustive possible, l'ensemble des questions n'a pas été posé à chaque fois.

- **Présentation**

Présentation de l'interviewé, parcours, poste actuel et missions.

- **Bibliothèque**

- De quels types de fonds patrimoniaux dispose votre bibliothèque ?
- Quelle est l'amplitude horaire d'ouverture de la salle patrimoniale ?
- Combien de personnes fréquentent la salle de lecture patrimoniale chaque jour ou chaque semaine ?
- Trouvez-vous ces chiffres satisfaisants ?
- Ont-ils évolué ces dernières années ?
- Sauriez-vous expliquer cette évolution ?

- **Action culturelle**

- En quelques mots, pouvez-vous me dire comment est structurée votre programmation culturelle annuelle ?
- À quelle fréquence répondez-vous à un appel à projets ou faites-vous une demande de financements pour de la valorisation ou des actions culturelles ?
- Dans quel cadre ces demandes prennent-elles place (PAPE, DGD, etc...) ?
- Quels types de projets sont mis en place grâce à ces financements exceptionnels ?
- À combien s'élèvent généralement ces financements ?
- Qu'est-ce qu'une action réussie selon vous ?
- Quel(s) type(s) d'actions fonctionnent le mieux ?
- Combien de personnes participent aux actions culturelles ?
- Y a-t-il une jauge d'inscription ? Est-elle atteinte ?
- Observez-vous un intérêt particulier pour les actions culturelles tournées autour du patrimoine local ? Que proposez-vous pour valoriser ce patrimoine ?
- Quelle part des actions culturelles est orientée vers ce patrimoine local ?
- Comment s'organise votre calendrier d'action culturelle ? Quels sont les temps forts ?
- Que proposez-vous pour les JEP ?

- **Publics**

- Quels sont les différents publics que vous cherchez à toucher grâce à vos actions culturelles ?
- Comment sont pensées les actions culturelles par rapport aux publics que vous souhaitez recevoir ? Avez-vous différentes catégories de publics définies ? Est-ce

que certaines actions s'adressent à tous, tandis que certaines sont plutôt tournées vers un public spécifique ?

- Lorsque vous répondez à un appel à projets ou demandez un financement, indiquez-vous un public cible qui bénéficierait en priorité de ce projet ?
- Quelle proportion de publics revient régulièrement aux actions culturelles ?
- Percevez-vous un renouvellement de vos publics ?
- Recevez-vous un public plutôt local : du quartier ? de la ville ? de la ville et des périphéries ?
- Quel âge a en moyenne le public qui participe à ces actions culturelles ?
- Arrivez-vous à toucher différentes catégories socio-culturelles ? Lesquelles ?
- Certaines actions attirent-elles un public plus exceptionnel et touristique ? Lesquelles ?
- Est-ce que les actions touchent les publics visés ?
- Arrivez-vous à faire le lien entre les usagers de la bibliothèque de lecture publique d'un côté et ceux de la bibliothèque patrimoniale de l'autre ?
- Avez-vous l'impression ou des éléments montrant que ces actions entraînent des conséquences sur le long terme (intérêt des publics, fréquentation de la bibliothèque patrimoniale, intérêt pour le patrimoine) ?
- Aimerez-vous développer des actions en direction de nouveaux publics ? Lesquels ?

- Bibliothèque numérique

- Quelle est la politique de valorisation de votre bibliothèque numérique ?
- Comment votre programmation culturelle intègre-t-elle la bibliothèque numérique ?

- Tutelle

- Quelle est l'implication et le soutien de votre tutelle dans vos projets ?
- Quelle forme prend ce soutien : financier, visibilité, mise à disposition de ressources humaines ou matérielles supplémentaires, visibilité ?
- Bénéficiez-vous d'un accompagnement de votre conseiller livres et lecture ? Si oui, à quel niveau ?

- Partenariats

- Travaillez-vous avec les autres institutions culturelles locales ? Des associations ? Des personnes : enseignants-chercheurs, auteurs, artistes ?
- Que proposez-vous ensemble ?
- Comment sont établis vos partenariats (contrat, durée, objectifs) ?
- Cela vous permet d'avoir davantage de moyens. Est-ce que cela vous donne de la visibilité ?

- Évaluation
 - Est-ce que votre programmation culturelle, voire les différentes médiations proposées ont des objectifs fixés dès le départ ?
 - S'inscrivent-elles dans le PCSES ?
 - Définissez-vous des indicateurs en début (ou fin) de projet pour évaluer ce dernier ? Quels sont-ils ?
 - Souhaiteriez-vous consacrer une part plus importante à l'évaluation de vos projets ?
 - Avez-vous mis en place des modalités pour procéder à une évaluation plus qualitative ? Un livre d'or, l'organisation de temps d'échanges avec vos usagers, formels ou informels, la mise en place d'enquêtes de satisfaction ?
 - Quelle place prend cette évaluation dans la rédaction de vos demandes de financement ou AAP ultérieurs ?

- Formation
 - Combien de personnes travaillent dans le patrimoine dans votre établissement ? Quelle proportion de l'ensemble du personnel de la bibliothèque cela représente-il ?
 - Les agents du service patrimoine avaient-ils déjà une formation en patrimoine en arrivant en poste ?
 - Proposez-vous des formations en interne ?
 - Les agents suivent-ils des formations externes ?
 - Quel bilan tirez-vous de ces formations ?
 - Y a-t-il un espace de dialogue, de présentation pour les agents travaillant en patrimoine auprès de leurs collègues en lecture publique ?

**ANNEXE 2 – LISTE DES PROJETS DE VALORISATION
PATRIMONIALE FINANCÉS DANS LE CADRE DE L’AAP
« PATRIMOINE ÉCRIT EN BIBLIOTHÈQUE » DU SLL**

Année	Porteur du projet	Intitulé du projet
2025	Commune de Grenoble	Exposition « Premiers livres imprimés, une révolution au 15 ^e siècle ! » (du 22 septembre 2025 au 22 mars 2026)
2025	Commune d'Albi	La <i>Mappa mundi</i> d'Albi, un trésor : 10 ans de classement UNESCO
2025	Commune de Nîmes	Publication du catalogue d'exposition « André Chamson »
2025	Occitanie Livre & lecture	EpOcc - enquêtes patrimoniales d'Occitanie 2
2024	Agence Livre et Lecture Bourgogne Franche-Comté	Patmobile : le patrimoine écrit se fait la malle !
2024	Bibliothèque de Bordeaux	Espace Montaigne : création d'un espace de valorisation de l'Exemplaire de Bordeaux à l'entrée de la bibliothèque Mériadeck
2024	Occitanie Livre & lecture	EpOcc - enquêtes patrimoniales d'Occitanie
2023	Commune de Compiègne	Jeu patrimonial en bibliothèques
2023	CA du Niortais	La bibliothèque publique de Niort : 250 ans en 250 œuvres
2023	Grand Poitiers CU	Exposition Radegonde - 1500 ans de présence à Poitiers
2023	CIRDOC - Institut occitan de Cultura	Traitement et valorisation du fonds d'affiches patrimoniales du CIRDOC - Institut occitan de Cultura
2023	Mobilis	Exposition de valorisation des acquisitions patrimoniales des bibliothèques des Pays de la Loire
2022	Médiathèque du Grand Narbonne	Pierre Reverdy : "Il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour"
2022	Médiathèque du Grand Albigeois	Un grand motet inédit de Charles-Henri de Blainville
2021	Chambéry, médiathèque Jean-Jacques Rousseau	Valorisation du fonds de littérature populaire conservé à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau à travers une exposition « POP' ! Un siècle de littératures et cultures populaires (1830-1930) »
2021	Chaumont médiathèque Les Silos	« Raretés de peu, à la recherche des petits trésors oubliés de la bibliothèque de Chaumont » (exposition)
2021	Nancy, bibliothèques	L'imagerie du patrimoine : "Imaginez un imagier !"
2021	Grisolles, Musée Calbet	Signalement, traitement et valorisation du fonds Théodore Calbet de Grisolles

2021	Occitanie Livre & lecture	Héritages imaginaires en ligne, une websérie documentaire en 7 épisodes autour des collections jeunesse conservées
2021	Manosque, bibliothèque	Rencontres de caractères : des graphistes et des typographes à Lure
2020	Cambrai, médiathèque d'agglomération	Le Labo, année 1 : développer des outils d'EAC pérennes pour armer une offre de médiation au service de la diversité des publics du patrimoine écrit
2020	Compiègne, bibliothèque municipale	Valorisation des fonds patrimoniaux des bibliothèques de la ville de Compiègne par le biais de la conception de jeux
2020	IRHT	La bibliothèque de Saint-Martin-de-Sées (XI ^e -XVIII ^e s.) : redécouverte d'un fonds ancien oublié
2020	Aix-en-Provence, bibliothèque Méjanes	Catalogue de l'exposition "Germain Nouveau"
2019	Centre national du costume de scène (Moulins)	Étude, inventaire, conditionnement et valorisation du fonds patrimonial photographique ayant appartenu au danseur Rudolf Noureev
2019	Aix-en-Provence, bibliothèque Méjanes	"Patrimoine écrit augmenté" : projet d'exposition à l'occasion de l'inauguration du nouveau bâtiment qui accueillera le fonds patrimonial et les archives municipales d'Aix-en-Provence
2018	Margny-lès-Compiègne, centre André François	Signalement, conservation et valorisation du fonds iconographique André François
2018	BM de Laon	Conservation, signalement et valorisation du fonds d'Aguesseau
2018	Avranches, bibliothèque municipale	Les manuscrits médiévaux du Mont-Saint-Michel : étude matérielle et valorisation d'un patrimoine exceptionnel
2018	Briançon, médiathèque intercommunale du Père Castor	Deux projets éditoriaux phares : <i>La vache orange</i> et <i>Les bêtes que j'aime</i> – Genèse et évolution
2018	Albiges, réseau des médiathèques	D'or et de lumière : quand lettres et lettrines
2017	ARALD	Création de nouveaux contenus multimédia pour Lectura+, le portail du patrimoine écrit et graphique en Auvergne-Rhône-Alpes
2017	Bibliothèque du Grand Autunois Morvan	Équipement d'une salle d'exposition
2017	Médiathèque de Bayeux	Inventaire, signalement et valorisation du fonds patrimonial de la médiathèque municipale de Bayeux
2017	Médiathèque François-Mitterrand du Grand-Poitiers	Conservation et valorisation du fonds Robert et Yvette Thuillier

2017	Bibliothèque municipale de Toulouse	Quand la peinture était dans les livres à Toulouse à la Renaissance (1450-1550), exposition et dossier-catalogue numérique
2016	ARALD	Auvergne Rhône-Alpes ARALD Développement du portail régional du patrimoine écrit et graphique Lectura + en vue de la mise en accessibilité et de la valorisation des documents patrimoniaux
2016	BM d'Autun	Actions de conservation et de valorisation du patrimoine en réserve
2016	CRL Midi-Pyrénées	Création multimédia de valorisation du patrimoine écrit en Occitanie à travers les fonds de l'INA
2016	Médiathèque Pierre-Amalric d'Albi	Médiathèque Pierre-Amalric d'Albi Actions de valorisation de la <i>Mappa mundi</i> (suite)
2015	Université de Bordeaux – Médiaquitaine, centre de formation aux carrières des bibliothèques de Bordeaux	Cycle de formation « préservation et valorisation des fonds anciens des bibliothèques de la région Aquitaine – approfondissements »
2015	CRL Bourgogne	Projet d'exposition patrimoniale itinérante valorisant le livre et la lecture auprès du jeune public
2015	ARL - Normandie	"Le livre jeunesse dans tous ses états : de l'abécédaire à la tablette." Action régionale de signalement et de valorisation du patrimoine écrit pour la jeunesse
2015	CRL Midi-Pyrénées	Portail régional numérique pour le patrimoine écrit, graphique et sonore
2015	Médiathèque Pierre-Amalric d'Albi	Actions de valorisation de la <i>Mappa mundi</i> d'Albi
2015	BMVR de Toulouse	Étude, signalement et valorisation des manuscrits médiévaux provenant du couvent des Dominicains de Toulouse
2015	CR2L Picardie	Portail du patrimoine écrit et graphique de Picardie
2015	ARALD	Conservation et expérimentation numériques en vue du développement de l'accessibilité des documents patrimoniaux dans le cadre de l'évolution du portail <i>Mémoire et actualités en Rhône-Alpes</i>
2015	Médiathèque Jean-Jacques Rousseau de Chambéry Traitement et valorisation du fonds de cartes anciennes du monde	Traitement et valorisation du fonds de cartes anciennes du monde

ANNEXE 3 – LISTE D’INDICATEURS PERMETTANT DE MESURER L’IMPACT D’UNE PROGRAMMATION PATRIMONIALE EN BIBLIOTHÈQUE

- Quotidien
 - Fréquentation de la salle de lecture
 - Fréquentation de la bibliothèque numérique
 - Causalité entre l’utilisation de la bibliothèque numérique et la fréquentation de la salle de lecture
 - Nombre de documents consultés / taux de consultation des fonds / taux d’inactivité
 - Causalité entre signalement d’un fonds et sa consultation
 - Retours sur la bibliothèque sur Google

- Actions culturelles
 - Nombre de participants
 - Évolution du nombre de participants sur plusieurs actions
 - Renouvellement des publics
 - Fidélisation des publics
 - Profils des publics : âge, catégorie socio-professionnelle
 - Causalité entre actions de médiation culturelle et fréquentation de la salle de lecture
 - Retour sur une action ponctuelle par les usagers via les réseaux sociaux, un livre d’or, un espace pour laisser de la place à un retour d’expérience

- Liens avec l’extérieur
 - Mise en place de partenariats autour du patrimoine avec d’autres institutions publiques, des associations, des écoles, universités, prisons, Ephad
 - Communication par la municipalité ou les autres institutions culturelles
 - Articles de journaux, reportages à la télévision

- Pour le personnel de la bibliothèque
 - Adéquation entre l’action culturelle et les objectifs du service
 - Combien de personnes/quelle proportion du service est impliquée dans le patrimoine ? La programmation culturelle ?
 - Y a-t-il une évolution de ces chiffres ?

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1. Répartition par typologie des actions financées par l’AAP « Patrimoine écrit des bibliothèques » entre 2015 et 2025.....69

Figure 2. Répartition par typologie des actions financées par l’AAP « Patrimoine écrit des bibliothèques » pour les périodes 2015-2019 et 2020-2025.....70

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	7
INTRODUCTION.....	9
VALORISER LE PATRIMOINE : DÉFINITIONS, CONTEXTE ET CADRAGE.....	15
1. VALORISER LE PATRIMOINE DES BIBLIOTHÈQUES : DÉFINITIONS	15
1.1. <i>Le patrimoine des bibliothèques, une notion polymorphe</i>	<i>15</i>
1.2. <i>Du programme d'action culturelle à la médiation.....</i>	<i>19</i>
2. UN CONTEXTE DYNAMIQUE.....	23
2.1. <i>La valorisation patrimoniale, une politique publique</i>	<i>23</i>
2.2. <i>Une multiplication des opportunités</i>	<i>24</i>
À LA RENCONTRE DU PATRIMOINE : LE PUBLIC DES MÉDIATIONS CULTURELLES.....	28
1. DU PROFIL DE L'USAGER-TYPE À UN PUBLIC VARIÉ	29
1.1. <i>Fréquenter les bibliothèques patrimoniales, une démarche loin d'être évidente</i>	<i>29</i>
1.2. <i>Le public des actions culturelles</i>	<i>34</i>
1.3. <i>Un imaginaire de la bibliothèque patrimoniale ?</i>	<i>40</i>
2. FAIRE DÉCOUVRIR LE PATRIMOINE.....	43
2.1. <i>Une programmation pensée autour de diverses exigences</i>	<i>43</i>
2.2. <i>Développer des partenariats : toucher de nouveaux publics et renforcer les liens</i>	<i>48</i>
3. LA RENCONTRE ENTRE PUBLICS ET COLLECTIONS	52
3.1. <i>Réussir sa médiation. Que signifie la rencontre entre public et collections ?... ..</i>	<i>52</i>
3.2. <i>Le patrimoine, une rencontre au-delà des collections</i>	<i>53</i>
3.3. <i>Le patrimoine concerne-t-il la lecture publique ?</i>	<i>54</i>
S'APPUYER SUR LE CONTEXTE POLITIQUE POUR DÉVELOPPER LA MÉDIATION	57
1. RÉPONDRE PAR LA MÉDIATION AUX AMBITIONS POLITIQUES	57
1.1. <i>Travailler avec une municipalité</i>	<i>57</i>
1.2. <i>Quelles ambitions pour les bibliothèques patrimoniales ?</i>	<i>60</i>
1.3. <i>La présence de l'État</i>	<i>65</i>
2. DES MOYENS ET DES HOMMES : ÉLARGIR LE CHAMP DE LA MÉDIATION ..	68
2.1. <i>Subventions et valorisation patrimoniale</i>	<i>68</i>
2.2. <i>La place des professionnels</i>	<i>76</i>
3. ÉVALUER POUR PROGRESSER.....	80
3.1. <i>Une incompréhension vis-à-vis de l'évaluation.....</i>	<i>80</i>
3.2. <i>Évaluer un service public.....</i>	<i>84</i>
3.3. <i>Quelles conclusions tirer de l'évaluation faite aujourd'hui par les bibliothèques ?</i>	<i>86</i>
CONCLUSION	89
SOURCES.....	91
TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES.....	92
TEXTES FONDATEURS.....	93
BIBLIOGRAPHIE.....	94
POLITIQUES PUBLIQUES.....	100
PUBLICS	96
PATRIMOINE.....	94

ACTION CULTURELLE	97
FORMATION	101
ANNEXES.....	102
TABLE DES ILLUSTRATIONS	110